



**DELIBERATION N° 25/132 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 24 ET 25 JUILLET 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025**

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 19 septembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à M. Jean-Noël PROFIZI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Françoise CAMPANA à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Elisa TRAMONI
M. Pierre GHIONGA à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Frédérique DENSARI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Hervé VALDRIGHI à M. Jean-Marc BORRI

M. Alex VINCIGUERRA à Mme Danielle ANTONINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 juillet 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 2 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', is written over a light blue rectangular background.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 02 ET 3 OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 24 È 25 DI
LUGLIU DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 24 ET 25 JUILLET 2025**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 2 et 3 octobre 2025, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

SÉANCE PUBLIQUE DES 24 ET 25 JUILLET 2025 COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

JOURNÉE DU JEUDI 24 JUILLET

Le 24 juillet 2025, à 10 heures 23, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente MAUPERTUIS accueille les participants.

La réunion débute par la séquence des questions orales.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 1

« **Infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD** » (n° 2025/E4/042), posée par **M. Jean-Martin MONDOLONI** au nom du groupe « **Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse** ».

Question n° 2

« **Pression touristique et gestion des déchets : quelle stratégie pour la Corse ?** » (n° 2025/E4/052), posée par **M. Louis POZZO DI BORGO** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

Une réponse commune aux deux questions est formulée par **M. Guy ARMANET**.

Invoquant une jurisprudence « **BENEDETTI** », **M. MONDOLONI** reprend la parole : il estime la réponse qui lui a été faite dilatoire, convoquant davantage d'éléments de forme que de fond. Il avoue ne pas comprendre la position du **Conseil exécutif** : entre attentisme et pragmatisme, il regrette cette politique des projets inaboutis.

Pour **M. ARMANET**, l'intéressé mélange deux sujets : sur Monte, il considère avoir été très clair, alors que **Jean-Martin MONDOLONI** utilise

un bout de phrase du **Président du Conseil exécutif**. Il rappelle, en outre, que la Collectivité n'avait pas été conviée à la première réunion organisée par la **CAPA** : en l'espèce, l'ambiguïté n'est pas là où on le pense.

La Présidente MAUPERTUIS tient à indiquer qu'il n'existe pas de « **jurisprudence BENEDETTI** ». D'autre part, elle rappelle qu'en **Commission Permanente**, le **Conseil exécutif** avait proposé de formuler une réponse unique aux deux questions : aujourd'hui, il a préféré formuler deux réponses distinctes, cependant, il avait déjà doublé son temps de parole rien que sur la première question. Sans empêcher la seconde réponse, elle fait valoir qu'à procéder de la sorte, il n'y aura plus besoin de Règlement Intérieur.

M. ARMANET répond donc à la seconde question.

Question n° 3

« **Conservatoire du Littoral** » (n° 2025/E4/044), posée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « **Avanzemu** ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

La Présidente MAUPERTUIS précise qu'elle n'a pas l'habitude d'intervenir pour commenter les questions ni les réponses. Cependant, elle tient dans le contexte évoqué à saluer publiquement l'action remarquable du **Conservatoire du Littoral** en Corse, qui a contribué à la préservation de beaucoup de ses côtes ; et dans le même esprit, à rendre hommage à l'implication de ses agents, qui œuvrent parfois de façon exposée.

Question n° 4

« **FIP, Où va l'argent ?** » (n° 2025/E4/046), posée par **Mme Serena BATTESTINI** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Gilles GIOVANNANGELI**.

Question n° 5

« **Rapport de l'UNESCO, vers une gestion durable du Golfe de Portu** » (n° 2025/E4/050) posée par **Mme Antonia LUCIANI** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par **M. Guy ARMANET**.

Question n° 6

« **Place des territoires ruraux dans la future architecture institutionnelle de la Corse** » (n° 2025/E4/043), posée par **Mme Paule CASANOVA-NICOLAI** au nom du groupe « **Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse** ».

Les réponses sont formulées par le **Président SIMEONI** et par **M. Julien PAOLINI**.

Question n° 7

« **L'énergie et les problématiques structurelles insulaires** » (n° 2025/E4/045), posée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « **Avanzemu** ».

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**.

La Présidente MAUPERTUIS sort de l'hémicycle et demande à la **Vice-présidente NIVAGGIONI** d'assurer la présidence de la séance.

Question n° 8

« **Crédit d'impôts en Corse : une autre réalité** » (n° 2025/E4/047), posée par **Mme Véronique PIETRI** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Gilles GIOVANNANGELI**.

Question n° 9

« **Quel avenir pour la filière ovine-caprine ?** » (n° 2025/E4/051), posée par **Mme Paula MOSCA** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par **M. Dominique LIVRELLI**.

Question n° 10

« **Par una chjarificazioni nant' à l'A.S.E.** » (n° 2025/E4/049) posée par **Mme Véronique PIETRI** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **Mme Bianca FAZI**.

Question n° 11

« **Pà fà campa a noscia agricultura : una nicissaria prutizioni contru à i malatii** » (n° 2025/E4/048), posée par **Mme Marie-Claude BRANCA** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Dominique LIVRELLI**.

Après avoir constaté que l'ensemble des questions avaient été posées, et fait l'objet de réponses, **la Présidente de l'Assemblée** clôt cette première séquence.

La Présidente de l'Assemblée annonce, conformément à l'article 19 du Règlement Intérieur, la création d'un nouveau groupe politique, « **Un'Altra Strada** », composé de deux membres : **Pierre GHIONGA** et **Charlotte TERRIGHI**.

Puis elle demande à la **Secrétaire de Séance** de procéder à l'appel des Conseillers, de façon notamment à vérifier le quorum.

Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de Séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, , Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-

Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Sont absents et représentés :

**M. Jean-Christophe ANGELINI par M. Saveriu LUCIANI,
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par Mme Françoise CAMPANA,
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS par Mme Muriel FAGNI,
Mme Santa DUVAL par Mme Chantal PEDINIELLI,
M. Jean-Charles GIABICONI par Mme Paula MOSCA,
M. Pierre GUIDONI par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI,
Mme Vanina LE BOMIN par M. Pierre POLI,
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par M. Jean-Martin MONDOLONI,
M. Antoine POLI par Mme Vanina BORROMEI,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,**

Sont absents :

Mmes et M. Flora MATTEI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,
Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente de l'Assemblée** descend au pupitre prononcer une **allocution d'ouverture**.

La Présidente MAUPERTUIS commence par souligner le fait que cette session s'ouvre dans un contexte où les questionnements internes à la France et les questionnements d'ordre européen s'entrecroisent. L'ordre du jour apparaît en lui-même riche, qui évoquera notamment les dossiers du PADDUC et du PPI, de surcroît il doit intégrer la rencontre du comité stratégique des élus de la Corse avec le ministre **François REBSAMEN**.

Comme on le sait, les élus de **l'Assemblée de Corse** et du **Conseil exécutif** sont impliqués, depuis plusieurs années, dans un projet de réforme constitutionnelle dans le cadre français, qu'ils entendent construire de façon sincère, et qui s'inscrit dans une dynamique plus longue au niveau européen, d'autonomie des régions insulaires.

A ce sujet, **la Présidente MAUPERTUIS** a déjà eu l'occasion d'évoquer ici le rapport du **commissaire européen FITTO** consacré aux îles et à leur positionnement particulier. Elle indique aujourd'hui que le 16 juillet, **la Présidente de la Commission, Ursula von der LEYEN**, a proposé un cadre financier pluriannuel de **2 milliards d'euros**, dont la présentation a suscité une vague de réactions mais aussi beaucoup d'inquiétudes, car en effet, derrière l'affirmation du réarmement militaire et de la compétitivité économique globale de l'Union, il ne manquerait pas d'entraîner l'amenuisement des aides aux régions et aux îles ; cette réduction produirait alors des conséquences dans les principales politiques européennes, de cohésion et agricole, et les îles en sortiraient perdantes, étant donné qu'elles appellent des réponses différenciées, et que la standardisation des politiques communautaires ne ferait que

renforcer leur marginalisation. Les îles sont pourtant des réalités vécues par leurs populations (**20 millions** de personnes en tout), confrontées à des contraintes de transport, d'énergie, d'accès aux soins ou aux opportunités économiques, qui requièrent une politique cohérente, ambitieuse et adaptée.

C'est bien cette parole qu'en ce qui la concerne, la **Présidente MAUPERTUIS** a récemment portée au **Comité Européen des Régions**, devant le **Parlement européen** le 25 mars, et auprès de la **fondation Robert SCHUMMAN**, rappelant à chaque fois que la reconnaissance formelle de l'insularité ne serait pas suivie d'effet si elle devait continuer à s'appuyer sur des cadres de gestion standardisés, qui ne prennent pas en compte les spécificités des régions insulaires.

Dans le même esprit, on ne saurait laisser penser en France que l'autonomie de la Corse puisse faire abstraction de ce type de contexte. On ne saurait concevoir l'autonomie sans penser priorités, ressources et compétences d'un côté, sans réinsérer ce débat dans la dimension européenne de l'autre. Ce qui est en jeu, dans ce cas précis, c'est en effet une reconnaissance humaine et territoriale, une histoire et une volonté, une île caractérisée par sa singularité mais qui vit encore en marge d'une Europe qui parfois la regarde sans la voir. Depuis 2022, on attend beaucoup ici du processus de réforme institutionnelle qui va concerner la Corse. A cet égard, la rencontre de mardi aura permis de faire prévaloir l'accord politique, obtenu au bout d'un long processus issu lui-même d'une crise politique : le 30 juillet, le **Gouvernement** saisira le **Parlement** sur la base des écritures constitutionnelles adoptées d'un commun accord, et dont le contenu ne pouvait être négociable. Aux forces rétrogrades, il convient donc de continuer à opposer cette ligne claire et déterminée en faveur d'une trajectoire respectueuse de l'identité et du peuple corses : la ligne de ceux qui ont fait le choix de la démocratie, qui considèrent que l'on ne peut sans cesse bafouer la volonté des Corses, qui ont fait le pari un peu fou de l'audace ; pendant que d'autres s'enlisaient dans le conservatisme et les visions archaïques.

Cela, tout en sachant qu'à cette heure, rien n'est encore acquis : la partie va en effet continuer ailleurs, au **Parlement**, elle supposera des semaines et des mois de pédagogie à l'échelle française mais aussi européenne. Pour les élus corses, il s'agira d'aller convaincre, de s'opposer à toute tentative de retour en arrière, à l'heure notamment où l'île s'apprête à commémorer les 50 ans d'Aléria il convient de rester

fidèle à ceux qui se sont réveillés quand d'autres préféraient une Corse endormie. On le leur doit, autant qu'on le doit à ceux qui viendront.

Après avoir conclu son allocution, la **Présidente MAUPERTUIS** rappelle l'usage voulant qu'après chaque réunion avec le gouvernement sur ce sujet, un débat d'actualité se tienne en session avec les groupes de l'**Assemblée de Corse**. La **Commission Permanente** a proposé qu'il ait lieu en début d'après-midi.

La séance est suspendue à 12h32.

La séance reprend à 14h48.

PUNTU D'ATTUALITÀ
SCAMBII NANTU À A RIFORMA CUSTITUZIUNALE, IN SEGUITU À A
RIUNIONE DI U 22 DI LUGLIU IN PARIGI.
POINT D'ACTUALITÉ
ÉCHANGES SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE, SUITE À LA
RÉUNION DU 22 JUILLET À PARIS.

La **Présidente MAUPERTUIS** indique que conformément à l'usage adopté depuis le début du processus institutionnel relatif à la Corse, un point d'actualité suit chaque réunion au **ministère**, de façon à ce que tous les groupes de l'**Assemblée** puissent s'exprimer publiquement, dans l'hémicycle, sur l'avancement de ce dossier.

Elle rappelle à l'auditoire que le processus de réunion dit de « **Beauvau** » a débuté le 21 juillet 2022 voici 3 ans après l'assassinat d'**Yvan COLONNA**. S'en sont suivies plusieurs réunions thématiques avec **Gérald DARMANIN**, **ministre** en charge du dossier, avant que le 5 juillet 2023, l'**Assemblée de Corse** n'adopte elle-même une délibération demandant un statut d'autonomie. Puis, le 28 septembre de la même année, le **président de la République** est venu indiquer, dans cet hémicycle, son souhait que le processus aboutisse, tout en demandant à l'ensemble des élus de converger davantage -ce qui était quelque peu surprenant, dans la mesure où la délibération avait déjà fait l'objet d'une large majorité. Nonobstant, la **Commission Permanente** s'est réunie alors pendant six mois, examinant la plupart des points sensibles, de façon à déboucher sur un projet de contenus bénéficiant d'un accord élargi. Sur ces bases, un texte d'écritures constitutionnelles a pu être élaboré avec le **ministère de l'Intérieur**, avant d'être adopté à une très large majorité par l'**Assemblée de Corse**, fin mars 2024, en dépit de certaines différences d'appréciation. Après quoi, la vie politique française

a comme on le sait connu quelques vicissitudes : dissolution de l'Assemblée nationale, élections législatives, constitution d'un **gouvernement BARNIER** dont la **ministre** en charge du dossier Corse **Catherine VAUTRIN** avait d'ailleurs entrepris de rencontrer les élus, censure de ce même gouvernement, constitution d'un **gouvernement BAYROU**. Le **ministre** en charge du dossier Corse, **François REBSAMEN**, s'est d'abord rendu dans l'île, en février ; il a reçu, ensuite, les élus à Paris, en avril ; et il s'était engagé, enfin, à recevoir de nouveau les élus, après que le **Conseil d'État** ait eu transmis son avis au **gouvernement**.

L'avis du **Conseil d'Etat** ayant été rendu en formation plénière au début de la semaine, le **ministre REBSAMEN** a donc tenu à en exposer la teneur devant les élus corses, réunis mardi 22 juillet à Paris. C'est à ce propos qu'intervient ce débat et il appartenait au **Président du Conseil exécutif**, en sa qualité de chef de la délégation des élus insulaires, de l'introduire avant que les groupes ne s'expriment publiquement.

Le **Président SIMEONI**, conformément à l'engagement pris, entend rester concis et factuel, l'objet de ce débat consistant à permettre à l'ensemble des élus de l'**Assemblée** -et au-delà d'eux-mêmes, des Corses- de savoir ce qui s'est décidé mardi sur ce dossier.

Il rappelle, au niveau formel, que les élus ont été invités par **François REBSAMEN** selon la composition habituelle : à ceci-près que leur délégation incluait également **Louis POZZO di BORGO**, en tant que **Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia**, par équivalence avec la représentation de la **Communauté du Pays Ajaccien** ; et que le **Sénateur PANUNZI** s'était fait excuser.

Il indique, ensuite, que l'ordre du jour consistait à évoquer la rédaction du projet de loi constitutionnelle à partir des éclairages apportés par le **Conseil d'État** : il s'agissait donc, dans un premier temps, de prendre connaissance du contenu de cet avis ; dans un deuxième temps, d'échanger dessus ; et dans un troisième temps, de s'accorder sur le projet de loi incluant ou non cet avis consultatif. A cet égard, il n'est pas inutile de préciser l'agenda prévu : le projet doit être inscrit au **Conseil des ministres** du 30 juillet, après quoi il sera transmis aux bureaux de l'**Assemblée nationale** et du **Sénat** pour inscription à leurs ordres du jour respectif. On se situe par conséquent dans la phase conclusive de la réforme constitutionnelle, qui comportera deux séquences : d'abord, un débat distinct, mais avec la nécessité pour les deux chambres de voter chacune un texte identique à la majorité simple ; et ensuite, cette

première phase étant réussie, la convocation d'un **Congrès** à Versailles qui regroupera l'**Assemblée nationale** et le **Sénat**, au cours duquel le texte sera adopté s'il recueille la majorité des 3/5^e. Dans ce contexte, l'enjeu de la rencontre de mardi consistait à discuter, ensemble, de l'avis consultatif du **Conseil d'Etat**, et des conséquences qui pourraient en être tirées.

Le **Président du Conseil exécutif** rapporte qu'à ce propos, trois documents ont été distribués en réunion par le **Ministre**, sachant que ni lui, ni la **Présidente de l'Assemblée** et ni les membres du groupe majoritaire n'en avaient eu connaissance auparavant : un projet d'exposé des motifs / un projet de texte reprenant le contenu des écritures / l'avis du **Conseil d'Etat** proposant une rédaction modifiée de celui-ci.

Avant tout, le **Président SIMEONI** tient à faire observer que ce texte ne retrace pas l'intégralité de l'avis du **Conseil d'Etat**, mais la proposition qu'il a formulée : il semble difficile d'interpréter un avis de cette nature dans ses dimensions techniques, sans en connaître les motivations qui elles, figurent dans le texte intégral. Les élus ont donc demandé à disposer de l'avis complet - ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui, puis, étant donné que cet avis émane de la plus haute juridiction administrative française, ils ont aussi proposé qu'il soit rendu public (ce qui n'est pas obligatoire d'ailleurs, mais relève de l'appréciation du gouvernement), dans la mesure où il fait partie du débat démocratique : et là encore, le **Ministre** y a fait droit.

Le **Président SIMEONI** poursuit en faisant valoir que le **Conseil d'État**, lorsqu'il est sollicité sur un projet de loi constitutionnelle, n'a pas de capacité de modification : son avis reste purement consultatif, étant donné que le pouvoir constituant demeure souverain, et cela vaudra aussi pour le **Conseil constitutionnel**. En revanche, une fois la révision adoptée, ce même **Conseil constitutionnel** -dûment saisi- pourra apprécier la conformité de la nouvelle loi organique à la constitution : aussi, convient-il de rester très attentifs à la rédaction de la disposition constitutionnelle spécifique à la Corse. Nonobstant cela, le **Conseil d'État** conserve la faculté de proposer des adaptations ex ante au projet de loi, en sa qualité de conseiller du gouvernement.

En ce qui le concerne, le **Président du Conseil exécutif** estime qu'il n'a pas à rendre public la teneur d'un tel avis -cela incombe au gouvernement, mais il a tout de même le droit de le commenter. A ce sujet, il relève que la modification se situe nettement en retrait des écritures constitutionnelles, l'avis du **Conseil d'Etat** les ferait même

exploser en ce qu'il ouvrirait des brèches permettant de remettre en cause tous les points que les élus, dans leur majorité, estiment fondamentaux. Aussi, que ce soit dans sa dimension technique, juridique et même, politique (étant donné que cette institution a une tradition conservatrice dont elle ne s'est pas écartée), le **Président SIMEONI** considère l'avis rendu inacceptable, quand bien même le gouvernement estimerait qu'il pourrait être de nature à ouvrir des perspectives intéressantes. Il a donc fait valoir au cours de la réunion la position suivante, au nom du **Conseil exécutif** : un projet d'écritures constitutionnelles a été validé le 14 mars avec **Gérald DARMANIN**, après avoir été soumis à l'approbation préalable du **président de la République** ; dûment consulté par son **ministre**, celui-ci l'a validé, amenant à la signature collective du document. C'est bien cette rédaction qui engage, et pas une autre, d'autant plus que dans le périmètre conclu, figurait l'engagement du gouvernement de transmettre ce projet en l'état au **Parlement** : engagement à respecter ce texte, assorti d'un engagement à ne pas le modifier, alors même que le gouvernement savait qu'il devrait ensuite consulter le **Conseil d'État** à titre subsidiaire.

Dans cet esprit, le **Président SIMEONI** indique avoir fait la démonstration devant le **ministre** que le compte n'y était pas. La notion de « peuple corse », par exemple, est comme on le sait fondatrice pour les élus nationalistes ; malgré tout, ils ont accepté que cet terme ne figure pas dans le projet de réforme, compte tenu des obstacles juridiques actuellement rencontrés (la constitution française, d'ailleurs, ne parle pas de peuple kanak) ; en contrepartie, devait figurer la mention d'une « communauté historique linguistique et culturelle, ayant un lien singulier avec sa terre », reprise par le gouvernement aussi bien que par le **président de la République**. Or, voici que la « communauté » deviendrait « population » selon l'avis élaboré en section, et puis même les « habitants » dans l'avis rendu en chambre plénière... De même, le lien singulier à la terre visait-il à constitutionnaliser le rapport entre les corses et leur foncier : cette formulation a été approuvée à la quasi-unanimité des élus, étant donné la volonté collective de voir la future loi organique instituer un statut de résident -certes, limité par l'Etat à sa dimension mobilière. Mais à défaut d'obtenir une telle reconnaissance au niveau constitutionnel, le risque serait grand de voir la loi organique censurée par le **Conseil constitutionnel** sur ce point.

Dans ces conditions, le **Président SIMEONI** a fait valoir en réunion que si l'accord conclu entre le gouvernement et les élus ne pouvait être remis en cause, tel serait cependant serait le cas si l'on venait à suivre le

Conseil d'État. Il s'en est suivi, du côté ministériel, deux phases distinctes de réaction : dans un premier temps, **François REBSAMEN** a convenu, assez rapidement d'ailleurs, du fait que l'alinéa premier serait plus que bouleversé par la rédaction proposée par les magistrats -après avoir entendu, il est vrai, tous les élus le souligner ; dans un second temps, il semblait prêt à inclure certains des contenus proposés par le **Conseil d'État**, au motif que cela faciliterait l'adoption au **Parlement** et apporterait, également, des clarifications ouvrant à des perspectives nouvelles. Mais dans la mesure où les **présidents du Conseil exécutif** et de l'**Assemblée** ont réagi, en estimant que le pouvoir de nature législative, condition sine qua non de l'autonomie, serait alors remis en cause, le **ministre** a fini par retenir cette position. Dès lors, il s'est engagé, avec son collègue **Laurent MARCANGELI**, à ce que le gouvernement dépose un projet de loi reprenant le texte initial tel qu'il avait été adopté par l'**Assemblée de Corse**.

Et le **Président SIMEONI** de conclure avec le départ parlementaire qui va s'ensuivre : les députés et les sénateurs auront toute latitude pour modifier le projet de loi et à ce sujet, l'avis du **Conseil d'Etat** ne manquera pas de leur apporter des arguments. On risque par conséquent de déboucher sur un texte très en retrait, sachant que l'accord des élus ne vaut que sur la rédaction initiale. Aussi, espère-t-il que les parlementaires français seront à la hauteur des enjeux ; mais, il convient aujourd'hui de le préciser, dans le cas où le pouvoir constituant adopterait un texte en retrait, lui-même reprendrait toute sa liberté. Il tient, malgré tout, à souligner le fait que le **Premier ministre François BAYROU** est venu ouvrir la réunion, en profitant pour rappeler aux élus corses son engagement à faire aboutir le processus conformément à ce qui a été convenu. **François REBSAMEN**, lui aussi, s'est montré un interlocuteur loyal de bout en bout. Cela étant, l'exposé des motifs du projet de loi gouvernemental aura vocation à évoluer, car il serait inenvisageable qu'il n'inscrive pas cette réforme dans sa dimension historique, politique et sociétale, en rapport avec un conflit qu'il s'agit aujourd'hui de dépasser, pour participer d'un processus de paix et d'émancipation.

M. Jean-Martin MONDOLONI, étant donné que le **Président du Conseil exécutif** s'est montré exhaustif sur la forme, concentrera quant à lui son propos sur le fond.

Il fait observer, en premier lieu, que cette réunion a duré quatre heures, ce qui lui semble un peu exagéré pour un résultat final qui était hautement prévisible. Quatre heures au cours desquelles chacun -tout

en précisant qu'il n'était pas constitutionnaliste- s'est attaché à réécrire non pas le « texte rose » (projet initial) mais le « texte vert » (avis du **Conseil d'Etat**), en s'efforçant d'apprécier ce qui lui serait ajouté ou enlevé.

Il indique, dans un second temps, avoir pris acte de l'engagement de **M. REBSAMEN** consistant à remettre le texte au **Conseil des ministres** avant la fin du mois, tout en reprenant certains des qualificatifs entendus sur ces travées (soulignant le caractère « historique » de la réforme). Son interlocuteur lui est apparu à la fois engagé, pondéré et... résigné : engagé, comme on l'a dit, pondéré, dans la mesure où il a essayé d'imprégner le papier « rose » du papier « vert », en retenant ce qui pourrait être bon dans l'avis du **Conseil d'Etat**, et résigné, étant donné qu'il estimait avoir pris ses responsabilités à son niveau, dès lors la suite du texte relèverait du **Premier ministre** et du **président de la République**, qui préside effectivement le **Conseil des ministres**. **François REBSAMEN** va certainement tenir son engagement, mais on ne sait pas encore quelle sera la version que retiendra **Emmanuel MACRON**.

Dans un troisième temps, il avoue avoir eu le sentiment que la majorité territoriale demeurait rivée au texte initial : elle faisait en cela preuve de cohérence, tout en persistant dans son refus de s'écarter des écritures, alors que certains termes de l'avis élaboré par le **Conseil d'Etat** apparaissaient de nature à les enrichir. A ce propos, **M. MONDOLONI** estime que le **Conseil d'Etat** se situait certes en retrait de l'alinéa premier du texte, en enlevant le terme de « communauté », mais qu'il proposait aussi des enrichissements avec d'autres notions telles que la géographie : préférant s'en tenir majoritairement à une position de principe, les élus ont sans doute manqué une occasion sur ce point. Et il lui semble important de garder les yeux ouverts sur la suite du processus : comme **François REBSAMEN** l'a implicitement fait valoir, il est bon de rappeler que l'évolution du texte ne dépend plus des élus de la Corse -hormis les parlementaires insulaires : dans les dix jours qui viennent, cette évolution appartiendra au **président de la République** (à cet égard, il n'est pas inutile de rappeler qu'**Emmanuel MACRON** avait déjà indiqué à **Gérald DARMANIN** que l'emploi du mot de « communauté » pourrait poser problème) ; ensuite, le **Parlement** aura, c'est son rôle, tout pouvoir d'amender le projet, et dans cet esprit, il ne devrait pas laisser l'avis du **Conseil d'Etat** dans les tiroirs ; enfin, il convient de rappeler la conjoncture politique du moment en France : car s'il est judicieux de saisir la première occasion de réforme qui se

présente, force est de constater que les élus n'en maîtrisent pas tous les aspects.

M. MONDOLONI de conclure en incitant ses collègues à éviter les indignations de façade, qui consisteraient à se déclarer surpris de voir le **Parlement** adopter -éventuellement- un texte différent. En l'espèce, un principe de *realpolitik* doit au contraire imprégner les élus, qui peuvent continuer à faire du lobbying. « **Un Soffiu Novu** », de son côté, entend faire valoir la singularité incontestable de la Corse, tout en exprimant ses réserves par rapport au pouvoir législatif, sans que cela ne fasse de ses membres des gens qui « s'endormiraient dans le conservatisme » : en effet, ils ne sont ni endormis, ni serviles.

La Présidente MAUPERTUIS relève que **Jean-Martin MONDOLONI** s'est senti visé par sa formule : chacun pourra apprécier.

M. Paul-Félix BENEDETTI, à cet égard, constate que son collègue s'est exprimé plus longuement aujourd'hui, dans cet hémicycle, qu'il ne l'a fait mardi, en réunion au ministère.

En ce qui le concerne, il se contentera de poser cette question : où en est-on aujourd'hui ? Sur un texte qui certes, ne fait pas l'unanimité, mais qui 50 ans après les événements d'Aleria ne s'en avère pas moins porteur de progrès, de paix et d'émancipation, et qui apparaît ici comme un juste retour après les échecs des années 1991, 2002 et 2018. Dans cet esprit, vouloir maintenir le texte constitutionnel dans son intégralité n'apparaît pas comme un caprice, mais répond à une logique fondamentalement politique ; étant donné qu'apporter la moindre modification consisterait à ouvrir la rédaction à toutes les altérations possibles. Et à cet égard, la version proposée par le **Conseil d'Etat** s'est révélée aussi pernicieuse que sournoise : d'abord, elle propose une sorte de droit de tirage, qui aboutirait à positionner le pouvoir d'adaptation sous sa tutelle, telle une sorte de règlement séparé ; ensuite, elle martyrise l'alinéa premier, en désacralisant le peu de fondement historique et politique obtenu (après la notion de peuple, c'est celle de communauté qui est contestée) ; enfin, elle refuse non seulement le pouvoir législatif, au motif qu'il partagerait une souveraineté inaliénable (et cela sans tenir compte du fait que toutes les îles de l'Union européenne disposent d'un pouvoir législatif), mais aussi la délégation de compétences exclusives : ainsi, les principes mêmes de l'autonomie sont-ils purement et simplement écartés.

Pour **M. BENEDETTI**, le bon sens a par conséquent dicté l'appréciation des élus de Corse, selon laquelle toute modification du texte initial devenait impossible, surtout en reprenant des rédactions qui renverraient le pouvoir d'adaptation dans des catégories subalternes. Etant donné que l'accord souscrit reprend les contenus négociés, il tient à indiquer que « **Core in Fronte** » n'aurait pas participé à la réunion s'il s'agissait de défendre une évolution vers l'autonomie au moyen d'un pouvoir réglementaire. Et si d'aucuns prétendent que les élus ont en quelque sorte « secoué » le **ministre** pour lui faire entériner leur attitude (alors même que le **président de la République** conserverait toute latitude d'appréciation), pour sa part il déclare faire crédit à **François REBSAMEN** de sa sincérité : son interlocuteur a, d'ailleurs, rappelé de lui-même les drames et les morts de ce conflit, de même qu'il a réaffirmé sa confiance envers **Emmanuel MACRON** pour maintenir la position convenue au mois de février avec **Gérald DARMANIN**. En disant cela, **M. BENEDETTI** ne méconnaît pas pour autant le pluralisme politique du gouvernement, notamment la position d'un **ministre de l'Intérieur** qui aurait pu se voir se confier un dossier auquel il est catégoriquement opposé (et pas que sur la Corse !); mais il n'est pas persuadé que sa position primera. Ce qui est prépondérant, en l'espèce, c'est l'avis des Corses, en faveur d'une solution à un conflit générationnel n'ayant que trop duré. Que pourraient faire les adversaires de la réforme pour bloquer cette solution : susciter de nouveaux clivages ? Chacun connaît l'histoire des relations entre la Corse et l'Etat, les échecs des réformes précédentes qui ont fait reculer l'île au niveau culturel, économique, social et sans doute, mental. Et l'on reste tous prisonniers de ces logiques d'affrontements et de revendications qui accaparent les énergies dans des combats parfois stériles, parfois nécessaires, mais toujours au détriment de la création de richesses pour cette île.

M. BENEDETTI conclut son propos en considérant que cette réunion parisienne a été bénéfique, car elle a permis d'affirmer la recherche de la solution politique. On a perdu un an, en fait, après l'adoption des écritures, la révision constitutionnelle s'est engagée avec une autre majorité, très probablement il y aura encore une majorité différente lorsqu'elle devra être mise en œuvre. Dans un pareil contexte, il recommande à ceux qui y sont opposés de ne pas surajouter un autre schéma, en cherchant à remettre en cause cet accord ; le jeu de la démocratie ne consiste pas à modifier un texte lorsque l'on n'en est pas à l'origine. « **Core in Fronte** » ne va pas chercher à faire du prosélytisme auprès des parlementaires français, ses élus se contenteront de faire valoir que la révision constitutionnelle n'aboutirait qu'à doter la Corse d'un statut dont la Sardaigne dispose depuis 1948.

Ceux qui sont contre la réforme le resteront, le texte pourra ressortir affaibli du **Parlement**, mais au moins, la partie restera ouverte pour les générations futures. Transgresser cet état d'esprit serait donc inacceptable, ce n'est pas-là une menace mais le jugement de l'histoire : en l'occurrence, après un long conflit et autant de drames, il ne s'agit pas de chercher à faire de la politique française sur le dos de la Corse.

M. Saveriu LUCIANI commence par préciser qu'il ne participait pas à la réunion de mardi, mais son président de groupe lui en a fait relation.

Le mot qui lui vient à l'esprit, aujourd'hui, est celui de la Prudence. Les nationalistes y sont habitués, et il s'agit de savoir comment l'on va sortir dans cette réforme. Au ministère, les arguments ont été posés sur la table, c'était sans doute un test, Paris demandant aux élus corses de reculer afin de ne pas faire capoter le processus, tandis que les élus -en tout cas les nationalistes- réaffirmaient leur détermination à ne pas se situer en retrait de l'accord souscrit. Sachant que pour eux, c'était déjà un recul manifeste que de laisser l'Etat refuser de reconnaître le « peuple » Corse et que bientôt, à en suivre certains, on parlera d'« individus » (d'autant que l'on ne sait pas quels seront les futurs interlocuteurs gouvernementaux).

M. LUCIANI rappelle, ensuite, qu'il y a trois siècles naissait **Pasquale PAOLI**, aussi doit-on espérer qu'il n'y aura pas aujourd'hui de **CHOISEUL** ni au gouvernement, ni en Corse. En effet, l'on ne saurait rester un peuple entre deux dates, entre l'incertitude du passé et l'incertitude de l'avenir : le combat n'est pas celui des écritures constitutionnelles, mais au-delà du texte, de la survie d'un peuple. Sans doute, y aura-t-il encore du « fil à retordre » à ce sujet, le nouveau statut risquant de ne pas s'avérer suffisant, surtout dans le contexte démographique que l'île subit actuellement.

« **Avanzemu** » restera donc prudent, car il ne connaît pas encore le texte qui sera adopté en **Conseil des ministres**, et encore moins la situation politique qui prévaudra au **Parlement** lors de son examen, sachant qu'il existe à Paris comme en Corse des équilibres politiques précaires, qu'il y aura, aussi, des échéances électorales qui ne manqueront pas d'interférer, sans parler de l'hypothèse d'un référendum qui verrait les Corses, comme ils l'ont fait déjà en 2003, rejeter la réforme institutionnelle proposée.

M. LUCIANI, enfin, fait observer que l'on joue ici plus que ce que l'on semble jouer. Rappelant que beaucoup d'années importantes se sont terminées par des « 5 », il prendra deux références pour illustrer les

enjeux. En 1775, la Corse n'est pas française mais elle est placée sous gouvernement militaire, la francisation donne lieu à des répressions violentes, et l'île se situe alors entre l'indépendance et la Révolution française. En 1995, les nationalistes s'entre-tuaient, sans toujours savoir pour quel motif d'ailleurs, mais ils ont été capables de sortir collectivement de cette situation.

Quoi qu'il arrive à **Matignon** puis au **Parlement**, et quels que soient les résultats du lobbying des élus corses, « **Avanzemu** » tient en tout cas à affirmer sa volonté de ne pas laisser brader le statut, au niveau des écritures constitutionnelles comme celui de la loi organique. A cet égard, il estime que les corses n'ont pas souvent été capables de construire la « force du rapport de forces », ni de l'utiliser à leur profit. Il appartient donc aux élus nationalistes de se donner les moyens nécessaires pour réaffirmer leur détermination à voir aboutir ce projet, et de se mettre aussi en capacité de le faire aboutir. La réunion de mardi soir était le nouvel épisode d'un feuilleton qui peut bien se terminer, ou mal se terminer : aussi, le groupe ne laissera pas le chemin de l'autodétermination borné par quelque ministre que ce soit.

M. Pierre GHIONGA rappelle que le statut d'autonomie est une promesse faite aux Corses après l'assassinat d'**Yvan COLONNA** et qu'il a fait, voici deux ans, l'objet d'une large acceptation par les élus. Mais cela, au prix d'une forme d'escroquerie politique, certains se déclarant autonomistes tout en voulant demeurer régionalistes. Aussi, plutôt que de se joindre aujourd'hui aux forces de la réaction, il les incitera à considérer que l'autonomie est souhaitée, qu'elle est nécessaire dans sa forme législative à l'émancipation de la Corse, et que son échec livrerait l'île aux forces de prédation, tout en réalimentant une violence qui mènerait à la catastrophe collective.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA rappelle, en préalable, qu'elle non plus n'a pas participé au dîner de mardi, pas pour les mêmes raisons, certes, que son voisin, d'ailleurs elle s'en était expliquée auprès du **ministre** : elle ne pouvait, en effet, venir défendre des écritures qu'elle n'avait pas validées. Mais après cette réunion, elle n'en a pas moins entendu beaucoup de relations et d'expressions autour du fait qu'il avait fallu « ferrailer dur » (selon l'expression des journalistes) pour maintenir les écritures dans l'accord qui avait été obtenu. Pourtant, un engagement avait été pris en ce sens et l'avis du **Conseil d'Etat** est venu nourrir les arguments de ses détracteurs.

A cet égard, on peut mesurer combien les différents courants politiques qui composent ce gouvernement sont enracinés ; on ne connaît pas le texte qui sortira du **Conseil des ministres** ; on peut imaginer les interprétations qui en seront faites au **Parlement** puis par les juges chargés de faire appliquer la loi. Mais, dans la mesure où, effectivement, ce sont les contenus de la révision constitutionnelle qui vont déterminer la portée de la loi organique, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** estime que la rédaction actuelle autorise déjà des interprétations à minima, voire des reculs : en fait, le **Conseil d'État** n'a fait qu'élargir des brèches déjà présentes dans le texte originel, que ce soit sur le statut foncier ou le pouvoir normatif. Toute négociation comporte des compromis mais en l'espèce, il n'y a pas eu négociation de même qu'il n'y a pas eu d'accord, mais simplement la tentative d'écrire le plus près possible de ce qui serait acceptable pour les autres interlocuteurs. On se retrouve par conséquent au plus petit dénominateur commun, aussi, faire bouger ne serait-ce qu'une virgule ne manquerait pas de déstabiliser tout l'ensemble, sachant de surcroît que ce texte n'est pas le fruit d'un accord politique et l'on se borne à l'apprécier d'un point de vue technique.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA n'en a pas moins relevé avec satisfaction que tous les interlocuteurs précédents parlaient de rapport de forces ; mais en faisant observer que celui-ci aurait dû être engagé, il ne l'a pas été alors que l'**Assemblée de Corse** pouvait servir de matrice à l'expression des insulaires. Le **Président du Conseil exécutif** a fait un peu référence à la Kanaky : en l'état, le compte n'y est pas pour les indépendantistes kanaks et on ne sait pas ce qu'il adviendra du texte de Bougival ; cependant, cet accord est le fruit d'un rapport de forces et d'une mobilisation après l'échec du troisième référendum, il reprend les contenus négociés entre le gouvernement et les nationalistes. Peut-être n'est-ce là-bas qu'un jeu d'affichage, mais comme en Corse, on est parti à l'envers, il n'y a pas ici des éléments de négociation ni de rupture, étant donné que l'on a commencé à essayer d'écrire ce qui paraissait le plus acceptable. Dès lors, que va-t-il pouvoir en rester ?

Pour **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, le péché originel est bien celui des écritures constitutionnelles : en ouvrant le champ à tous les possibles, sans demander beaucoup d'efforts, si en dépit de l'instabilité ambiante le texte arrive devant le **Parlement**, on ne sait pas comment il en ressortira. Un accord comprend implicitement des négociations, mais dans le cas présent, on va laisser au **Parlement** toute latitude pour déterminer les contenus du texte constitutionnel ; faute de rapport de forces politique, les élus corses ont donc laissé trop d'espace à la remise en cause de ce qui aurait dû être une solution politique, et qui, dans leur

meilleur des cas, ne sera qu'une décentralisation de plus, accordant un bout de France quelques particularités au milieu de la Méditerranée occidentale...

M. Romain COLONNA débute son propos là où sa collègue a terminé le sien : avec la notion de « péché originel », dont il pensait qu'elle l'appliquait à la délibération du 5 juillet 2023 et pas aux écritures constitutionnelles.

Il rappelle qu'à partir de cette délibération « Autunumia » et après les propos du **président de la République**, les tenants de ce document (70 % des élus) ont voulu accroître les soutiens, en créant des convergences, pour déboucher sur la rédaction élargie des écritures constitutionnelles. Le pouvoir législatif a obtenu l'accord de 80% des élus représentant le peuple Corse, tandis que les autres dispositions obtenaient 98% de soutiens, et lorsqu'un texte représentant des enjeux aussi importants se voit ratifier, par une Assemblée démocratique et représentative, dans de telles proportions, il procède, incontestablement, d'un accord politique.

Si **Jean-Martin MONDOLONI** a pu estimer que la réunion de mardi portait sur des contenus techniques, pour sa part, **M. COLONNA** considère que la réunion comportait aussi des enjeux fondamentalement politiques : dans la mesure où les élus ne sont pas des constitutionnalistes, la question était non pas de savoir comment compléter le texte originel, mais de savoir si le **gouvernement** allait - comme il s'y était engagé- porter ce texte dans son intégralité au **Parlement**. Comme sa rédaction est issue d'un compromis, jusqu'au compromis on peut négocier, mais une fois que celui-ci a été validé démocratiquement par une assemblée délibérante, les choses deviennent plus simples : soit on est pour, soit qu'on est contre ! Dans cet esprit, les **32** élus de « **Fà Populu Inseme** » ont mandaté leur **président** pour défendre en réunion intégralement le texte initial ; un peu avant, participant au **Cunsigliu Naziunali de Femu a Corsica** à Corti, il avait également reçu mandat des militants pour ne pas modifier le texte en deçà de la délibération du 23 mars. **M. COLONNA** fait observer qu'il a pu de ce fait monter à Paris mandaté par les membres de son groupe et mandaté par les militants, pour défendre un texte voté largement par **l'Assemblée de Corse** : mardi, il n'était donc pas devant un **ministre** pour négocier techniquement, mais pour défendre un vote démocratique, qui loin d'être « imaginaire », avait été soigneusement élaboré après des décennies de revendications politiques, culturelles, économiques et sociales. Il s'agissait, alors, de parachever une première phase ayant

sans doute duré trop longtemps, mais néanmoins sanctionnée par un accord politique et par un vote démocratique. Et s'il admet que lors de la seconde phase, le **Parlement** français aura tout pouvoir d'amender le texte, pour sa part, sachant, que les élus Corses ont réussi à convaincre **Gérald DARMANIN**, puis **Emmanuel MACRON**, **François BAYROU** et une partie importante des formations de son gouvernement, il ne doute pas de leur capacité de conviction auprès des députés et des sénateurs. **M. COLONNA** de conclure, en retournant son interrogation à son collègue **MONDOLONI** : si la position du groupe « **Un Soffiu Novu** » devait être celle retenue par le **Parlement**, cela serait-il démocratiquement acceptable ? Ce qui vaut dans un sens vaut aussi dans l'autre... La démocratie s'est exprimée dans les urnes depuis 10 ans, nonobstant cela, les élus majoritaires ont fourni beaucoup d'efforts, et ils continueront avec beaucoup de conviction à faire valoir les intérêts de ce Peuple.

La Présidente MAUPERTUIS fait référence au proverbe : « l'affari longhi diventanu sarpi » pour souligner que ce n'est quand même pas la faute des élus corses s'il y a eu une dissolution et trois ministres successifs en charge du dossier.

Elle n'en tient pas moins à saluer, à son tour, la qualité d'écoute de **François REBSAMEN**, sa clairvoyance, sa connaissance du dossier Corse (depuis 1982) et son engagement en faveur de cette réforme. Mardi il était dans son rôle de **ministre**, consistant à exposer l'avis du **Conseil d'Etat** et le mettre en discussion avec les élus corses, avant que de transmettre le projet de loi en **Conseil des ministres**. Dans ce rôle, il s'est montré fidèle à sa conception de la décentralisation.

Revenant sur l'avis du **Conseil d'Etat**, la **Présidente MAUPERTUIS** fait référence à la rédaction suggérée par celui-ci sur l'alinéa premier : il lui semble évident que cette rédaction ne peut être acceptée, parce que la Corse ne saurait être réduite à une collectivité, car elle est une île avec un peuple et des spécificités ; parce que l'on ne peut la rabaisser institutionnellement de « statut » à « régime » d'autonomie ; parce qu'il ne s'agit pas de produire une note de géographie en évoquant un « relief montagneux », alors que les élus eux-mêmes avaient envisagé la notion d'île-montagne ; parce que l'on ne peut accepter de parler des « habitants » au lieu d'une « communauté » (même les vers de terre « habitent » la Corse...). Et parce que, de manière plus générale, il est important de ne pas engager la modification du texte initial sur quelque notion que ce soit.

La Présidente MAUPERTUIS tient cependant à préciser que pas plus que le projet d'autonomie, ce texte constitutionnel ne fait l'objet d'un quelconque « fétichisme » de la part de la majorité territoriale ; et il ne constitue pas davantage une fin en soi. Les dirigeants des autres régions auditionnées (Val d'Aoste, Trentin/Südtirol, Baléares, Açores) n'ont pas manqué de le souligner, l'autonomie s'avère un combat permanent - l'indépendance aussi, d'ailleurs, elle suppose un processus de négociations et d'ajustements permanents, et il n'y a pas lieu d'aborder cette réunion en parlant de « fétichisme » ou de « tactique ».

Dans le même esprit, **la Présidente MAUPERTUIS** admet qu'il y avait peut-être certains flous dans les quatre autres alinéas, mais la loi organique pourra apporter les clarifications nécessaires, et comme **Jean-Christophe ANGELINI** l'a relevé en réunion, à suivre le **Conseil d'Etat** on aurait gagné sans doute en agilité, on n'en perdait pas moins en capacité ; et cela, d'autant plus que l'on ignorait les motivations ayant amené les magistrats du **Palais Royal** à formuler leurs propositions.

Enfin, quand certains paraissent découvrir, aujourd'hui, que le dernier mot appartient au **Parlement**, il serait logique que tout le monde, ici, défende ce texte collectif devant les députés les sénateurs : en tout cas, il n'y aura pas de « plan B » ...

Pour le **Président SIMEONI**, au moment où s'ouvre la deuxième phase du processus, il s'agit de se recentrer sur les enjeux politiques : oui ou non, est-ce que le **Parlement** français va faire le choix de respecter le vote démocratique des corses par le biais de leurs représentants ? A cet effet, il est nécessaire de réinscrire ce processus dans l'histoire contemporaine de la Corse : c'est un rendez-vous qui convoque l'histoire, en effet, le gouvernement ne va pas saisir le **Parlement** pour améliorer la technique administrative de la gestion de la chose publique en Corse, car il s'agit de savoir si la France, l'Etat, la République, le Président, le Gouvernement, les députés et les sénateurs, souhaitent ou non entériner une logique de solution politique, à travers une révision constitutionnelle menant à un statut d'autonomie qui permettra de clore une phase de conflit pour en ouvrir une autre, au cours de laquelle le statut de la Corse pourra d'ailleurs continuer à évoluer, mais qui sera celle de la paix et de la reconnaissance juridique d'un peuple.

Le **Président SIMEONI** poursuit en indiquant qu'élu nationaliste, il faisait observer en sortant de l'**hôtel de ROQUELAURE** combien l'histoire des soixante-dix dernières années ressemblait à un mélange de travaux d'Hercule, de Chemin de Croix et de tapisserie de Pénélope : en 1975,

les premiers militants qui se lèvent à Aléria, en 1976, la constitution du FLNC, en 1982, la création de l'Assemblée de Corse, en 1991, le statut « **JOXE** » en 1998 l'assassinat du préfet, en 2002 le processus de Matignon, puis en 2015 l'accès aux responsabilités des nationalistes et aujourd'hui, ce rendez-vous... Qui peut penser à cet instant qu'un seul, ici, voudrait brader tout cela ?

Un texte a été voté, qui est l'expression de la démocratie et du suffrage universel. Certains nationalistes l'estiment certes insuffisant, et vont considérer sans doute que son affaiblissement était déjà inscrit ; d'autres, à droite, y ont vu le moyen de faire avancer des revendications fondamentales telles que le statut de la langue, la communauté, le statut de résident ou le pouvoir législatif ; une partie minoritaire, chez eux, n'étant toutefois pas prête à accepter ce dernier. Dès lors, est-ce que Paris va reconnaître ce fait majoritaire ? C'est l'enjeu du combat, il a commencé devant le **Conseil d'État** -qui n'est pas qu'une juridiction, il va se poursuivre devant un **Parlement** dont on connaît les rapports de force (avec par exemple, le refus opposé par le **Rassemblement National** ou l'ambiguïté des **Républicains** qui, pour des raisons électorales, souhaiteraient que la révision n'aboutisse).

A ce propos, le **Président SIMEONI** estime que jouer l'échec de la réforme du statut actuel reviendrait à rouvrir la porte à des années d'incertitude. Le deuxième personnage de l'Etat, **président du Sénat**, vient d'ailleurs de demander au gouvernement d'intégrer dès à présent la totalité des préconisations du **Conseil d'Etat** : ce faisant, pour lui, comme pour ses soutiens, il ne peut y avoir de pouvoir législatif, de peuple ou de communauté corses, de lien singulier à la terre, de statut de résident, de statut de la langue Corse. Les débats d'hier sont derrière, aussi, le débat qui commence aujourd'hui consistera à savoir si le **Parlement**, si l'**Assemblée nationale** et si le **Sénat** vont accepter ou non de voter l'accord politique et la substance du texte qui en résulte. Le **Gouvernement BAYROU**, quant à lui, s'est engagé à le produire tel quel, par conséquent **Core in Fronte, Avanzemu, Fà Populu Inseme, Pierre GHIONGA, Charlotte THERRIGHI**, la **Présidente de l'Assemblée de Corse**, le **Président** et le **Conseil exécutif** en sont les défenseurs, sans avoir cherché, d'ailleurs, à continuer à augmenter ce texte. Ils souhaitent un statut d'autonomie, un statut de la langue, un statut foncier, un pouvoir législatif et ils n'y renonceront pas car ce serait renier ce qu'ils sont. Et à ceux qui croient en l'accord, comme à ceux qui n'y croient pas, le jugeant trop ambitieux ou insuffisant, il convient d'attirer l'attention sur ce qui se produirait au cas où ce rendez-vous serait loupé. S'il réussit, au contraire, ce ne sera pas un grand soir, il y

aura toujours des problèmes, mais la paix sera offerte aux enfants de la Corse, avec le droit d'espérer.

Le **Président SIMEONI** conclut en insistant sur ce point : le moment est donc venu de monter ensemble -pas séparément- pour expliquer et pour convaincre, pour faire valoir auprès des députés des sénateurs, les enjeux de la révision constitutionnelle et de l'autonomie pour la Corse. Là où il y a une volonté politique, il y aura en effet un chemin constitutionnel et juridique. Et en ce qui la concerne, la majorité prend ses responsabilités pour que ce chemin vers l'histoire soit réussi !

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 128 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 ghjugnu di u 2025

Rapport n° 128 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes Flora MATTEI et Julia TIBERI, M. Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

**POUR : 60
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI
CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n^u 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu

Rapport n^o 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

Au cours de cette présentation, la Présidente de l'Assemblée, sortie un temps de l'hémicycle, a été remplacée par la Vice-présidente NIVAGGIONI.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte la teneur de l'avis formulé par le CESEC.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI indique, au préalable, que lors du choix de la révision partielle, en novembre, elle avait compris qu'il s'agirait d'une procédure plus souple, rapide, et adaptée aux urgences du moment. Aujourd'hui, elle doit déplorer un calendrier prévoyant l'entrée en vigueur du **PADDUC** en 2028, sachant qu'à partir de juillet 2027, tout document d'urbanisme sera interdit dans les communes dépourvues de **PLU**, et cela, alors que 66 % d'entre elles relèvent encore du **RNU**, notamment dans le monde rural. Elle avait pourtant proposé d'accélérer le processus, de façon à ce que le **PADDUC** révisé soit opposable dès le début de l'année 2027, et si elle salue, à cet égard, l'initiative du **sénateur PARIGGI** qui a obtenu un délai d'un an de plus, mais qui ne servira guère, en l'état, aux communes soumises au **RNU**.

Elle fait valoir, ensuite, que les rédacteurs du **PADDUC** de 2015 n'avaient pas une vision réaliste du monde rural, qui ne se limite pas seulement aux « ZAN », mais doit porter une vision dynamique de développement. Elle évoque, à ce sujet, la proposition de sa collègue **PIERI**, visant à favoriser la sortie de l'indivision, mais restée lettre morte étant donné que toute vision continue à graviter autour du littoral et des pôles urbains : l'attractivité d'un territoire tient à sa capacité à garder ou attirer les ressources dont il a besoin. Elle pourrait citer, aussi, le dispositif « Cresce », qui exclut de façon incohérente les villages d'altitude.

Bien que de nature optimiste, **Mme COGNETTI-TURCHINI** avoue commencer à s'épuiser, à devoir défendre sans cesse les intérêts du monde rural dans chaque dispositif. Le **PADDUC** devrait être un levier pour cela. Celui de 2015 prévoyait une clause de revoyure en 2021, aujourd'hui il y a plusieurs années de retard, on en est même revenu à la case « départ » sur plusieurs points essentiels. C'est une faute de temps qui aura des conséquences lourdes pour les maires, comme pour les habitants du rural.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA estime que le **Conseil exécutif** a posé, avec ce rapport, les éléments d'un constat qu'elle pourrait partager : celui de la précarité, celui de la destruction linguistique et culturelle et linguistique du peuple Corse ; un constat sur la spéculation foncière, sur la colonisation de peuplement galopante, sur l'absence de maîtrise des flux migratoires, concernant aussi bien les plus riches que les plus pauvres, les arrivées s'effectuant toutes catégories sociales confondues.

A cet égard, le **Conseil exécutif** s'est légitimement interrogé : pour qui, d'abord, doit se faire l'attractivité de la Corse ? Pas pour une population extérieure attirée par la prédation des richesses, pas pour les promoteurs d'une logique de l'argent roi s'affranchissent de toute règle. Pourquoi, ensuite, la construction d'un modèle sociétal ? La Corse pourrait être un pays riche de ses ressources variées, au bénéfice des Corses.

Mais à ces deux questions, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** ajoutera celle du : Comment ?

Elle partage les grands principes que le **Conseil exécutif** se propose de rajouter : la lutte contre la spéculation et les dérives mafieuses, le dérèglement climatique, la préservation des biens communs. Alors, comment peut-on les concrétiser ? Le calendrier lui paraît long, pas pour les mêmes raisons que l'oratrice précédente, mais parce que l'enjeu du modèle de société s'avère prégnant : certains maires s'efforcent déjà avec les outils qui sont à leur disposition de freiner les logiques de destruction mises en œuvre, et il appartiendra à cette Collectivité de les accompagner. Enjeu de calendrier et enjeu de coopération, donc. Enjeu d'application, aussi : le **PADDUC** précédent a pêché par manque d'opérationnalité il s'agit aujourd'hui de trouver des outils de court terme, immédiats, d'avoir une application offensive un peu « borderline », de resserrer le calendrier et de faire en sorte que chaque étape soit validée par un acte public, même s'il n'est pas juridique. Comment entraver, plus précisément, les phénomènes actuels de dépossession foncière ? Sachant que l'on ne peut plus continuer à ce rythme, il ne s'agit pas d'interdire les constructions mais de changer de système. De même, au niveau de la souveraineté alimentaire -bientôt à ce rythme il ne restera plus rien pour la mettre en œuvre ; ou en matière de « ZAN », quand c'est la Corse entière qui risque d'être artificialisée. Alors, comment rendre ces principes applicables ? Sinon, on s'en tiendra aux grands principes et cela ne sera plus suffisant.

Même si elle reconnaît des progrès indéniables s'agissant des biens communs, lorsque le **PADDUC** évoque les déchets, l'énergie, l'eau, de même quand il traite des dérives mafieuses, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** n'en fait pas moins observer qu'il y a le feu à la maison : tous les moyens disponibles doivent être mis en œuvre, à défaut au moment du vote de la révision du **PADDUC**, une situation se sera imposée, et elle ne laissera pas d'autre choix.

Pour **Mme Paula MOSCA**, le **PADDUC** n'est pas un simple document d'urbanisme, empilement froid de dispositifs, mais un projet commun. Celui de 2015 aura constitué un élément important dans la préservation de la spécificité Corse, mais aujourd'hui tout le monde sait que le monde a changé : les pressions se sont intensifiées, les menaces sont devenues plus fortes. C'est pourquoi sa révision ne sera pas une remise en cause, mais une vraie actualisation, une adaptation aux nouveaux enjeux.

Dans ce contexte, quel modèle de société veut-on ? Est-ce que l'on souhaite prolonger un modèle de rente fondé sur la résidence secondaire, l'artificialisation des sols, l'importation d'une main d'œuvre précaire ; ou bien faire le choix d'un modèle fondé sur la production, la réappropriation des ressources, l'ancrage de la jeunesse, la valorisation des savoir-faire ? Le **PADDUC** révisé devra être vivant, adapté aux enjeux, en cohérence avec les nouveaux défis apparus depuis 2015. En premier lieu, le dérèglement climatique : la Corse n'a plus le luxe de l'inaction et la planification doit être en phase avec l'urgence écologique ; cela signifiera, notamment, limiter l'artificialisation des sols, préserver les espaces naturels, les zones humides et les forêts. La défense des biens communs doit être au cœur du combat, car ces ressources appartiennent à tous et elles doivent être protégées. Le recul démographique, ensuite : la Corse accueille des gens qui ne s'inscrivent pas dans la cohérence de sa société, et elle est devenue un marché de loisirs. Aussi, le **PADDUC** doit-il être révisé pour les habitants permanents, pour les résidents Corses, limitant notamment les résidences secondaires. La pression mafieuse, enfin : combat qui fait partie intégrante d'un projet de société, dans la mesure où l'on ne bâtira pas de société libre et apaisée tant que des logiques de prédation, clientélisme ou intimidation continueront à gangréner les institutions, la société. C'est pourquoi la révision du **PADDUC** devra-t-elle prévoir des garde-fous clairs tels que la transparence des aides, l'encadrement des marchés publics, des outils juridiques contre la spéculation.

Fà Populu Inseme partage donc les orientations stratégiques de ce dossier, avec la conviction qu'il contribuera à construire un avenir pensé en cohérence avec les objectifs de cette mandature.

M. Paul-Félix BENEDETTI indique qu'il s'en tiendra à la forme, étant donné que ses convictions de fond sont suffisamment connues. Il rappelle, à ce sujet, que cette **Assemblée** a opté pour une révision simple, de façon à garder l'esprit du **PADDUC** initial, fruit d'une majorité de gauche élargie aux nationalistes, sachant qu'il n'était pas parfait et

reste perfectible. Perfectible. Dans cet ordre d'idées, il se déclare favorable aux objectifs poursuivis aujourd'hui, avec l'intégration de trois nouveaux enjeux dont il faudra cependant préciser le positionnement dans le document, pour ce qui est des nouveaux chapitres et de leurs attendus au niveau réglementaire.

M. BENEDETTI poursuit en soulignant cependant plusieurs points d'amélioration. Ils concernent d'abord, la transversalité des échanges et la coopération : c'est pourquoi il a proposé un amendement visant à élargir le comité de pilotage (Assemblée de Corse, représentation des instances consultatives, personnalités qualifiées dans chaque dossier en tant que de besoin, associations ou experts). Ayant, en outre, relevé un nombre de réunions imposées (115 environ sur deux ans) il ne souhaite pas que l'on se contente de réunions plénières moyennant des dizaines d'amendements : le travail n'a pas été mené comme cela auparavant. S'agissant, ensuite, du calendrier -qu'il ne partage pas, il lui semble déraisonnable d'envisager un vote définitif en 2018 : auquel cas, cette mandature n'adopterait pas le **PADDUC**, qui serait donc mis en œuvre par la suivante. D'où sa proposition, visant à déboucher sur une fin de l'enquête publique au début décembre 2026, de façon à ce que le vote puisse intervenir en 2027 : c'est-là un prévisionnel resserré de six mois, à défaut duquel le **PADDUC** deviendrait en quelque sorte le référendum des territoriales et dans ce cas, si la majorité actuelle était comme il le conçoit sanctionnée, ce document passerait à la trappe. Il importe, par conséquent, de sortir le **PADDUC** de la comédie des élections, à moins que cela ne soit volontairement envisagé.

Et **M. BENEDETTI** de conclure en rappelant qu'il n'abordera pas le dossier au fond : il en partage, d'ailleurs, beaucoup des objectifs, mais on a perdu six ans, la révision aurait dû être engagée depuis longtemps. Aussi, doit-il se contenter aujourd'hui de proposer un agenda plus contraint, et un comité de pilotage qui obligera la Collectivité de Corse à s'y tenir : tel est l'objet de ses deux amendements.

M. Jean-Marc BORRI précise qu'il intervient en tant que maire du rural, porteur de problématiques afférentes évoquées dans ce rapport, et qui participent, incontestablement, à la désertification du territoire : l'accès au logement, l'accès aux soins, l'accès aux activités sportives et culturelles. La question de l'urbanisme fait partie des préoccupations premières, comme dans les communes du littoral, sachant que les communes rurales représentent la Corse profonde, avec ce qui en fait l'âme, mais aussi sachant que la spéculation s'y fait ressentir. Il s'agira de faire en sorte que les jeunes puissent y résider, s'y installer, souvent en utilisant des terrains familiaux, pour apporter leur dynamisme

économique et commercial et pour conforter le maintien des services publics et des écoles ; cela, sans avoir besoin de défigurer le paysage, d'altérer les ressources en eau, d'obliger à multiplier les lignes de transport scolaire pour déplacer les enfants, sans avoir, non plus, à créer des « réserves indiennes » -même s'il aura besoin d'instituer des primes à l'occasion.

M. BORRI se déclare par conséquent rassuré par le périmètre de révision partielle du **PADDUC**, en ce qu'il permettra d'engager un rééquilibrage nécessaire entre le littoral et le rural de la Corse, d'agir au service des communes en leur apportant les outils nécessaires à la mise en œuvre d'actions plus sécurisées à leur propre niveau. Mais tout en sachant, aussi, qu'il s'avèrera d'autant plus efficace avec un statut d'autonomie.

M. Jean-Michel SAVELLI avoue avoir l'impression d'assister davantage, dans cet hémicycle, à la tenue d'un discours politique qu'à la présentation d'un document d'aménagement du territoire, qui s'avère de bonne facture d'ailleurs, mais c'est un peu inquiétant étant donné que le **PADDUC** précédent manquait d'opérationnalité. Il partage, en outre, les doutes de son collègue **BENEDETTI** au regard du calendrier : il y aura peut-être un retard supplémentaire, et l'on se retrouvera en pleine élection. Que va-t-il se passer, alors, au niveau des communes rurales ? Beaucoup d'entre elles, en effet, sont dépourvues de **PLU**, il n'existe qu'un ou deux **SCOT** et peu de **PLUI** ou de **ZAN**. Or, ce sont-là autant de documents d'urbanisme qui permettraient d'agir.

Il incitera, par conséquent, le **Conseil exécutif** à considérer le bloc communal, et envisager un transfert de compétences dans le cadre d'un découpage territorial : c'est sa responsabilité, d'ailleurs, que de définir les périmètres de **SCOT**, ou alors, il faudrait envisager un **SCOT** régional, sans doute plus adapté. D'où son souhait que l'on ne se focalise pas tant sur la révision du **PADDUC**, mais que l'on agisse davantage en synergies avec le bloc communal.

M. Jean-Martin MONDOLONI, une fois n'est pas coutume se déclare en thèse avec la proposition de son collègue **BENEDETTI**.

Il invite à se demander, notamment, pourquoi le **PADDUC** est-il aujourd'hui globalement mal perçu ? Ce document est composé de deux blocs, le premier relatif à des directives d'aménagement et le second qui peut apparaître comme un catalogue de bonnes intentions. A cet égard, le **Conseil exécutif** souhaite rappeler ses objectifs politiques fondamentaux, qui font partie de l'ADN nationaliste, tout en intégrant des

évolutions globales telles que la révolution numérique par exemple : attention, ce faisant, à ne pas rendre le nouveau document aussi indigeste et illisible que le précédent, en laissant de surcroît à penser que sur des prérogatives régaliennes, il serait en mesure d'apporter des solutions.

S'agissant du premier bloc, **M. MONDOLONI** rappelle que le **PADDUC** a été conçu comme un plan d'aménagement : dans cette optique, **Un Soffiu Novu** va déposer un amendement visant à rappeler la nécessité de recentrer son périmètre, comment les objectifs politiques vont-ils se traduire en mesure d'aménagement, au niveau des mairies entre autres. A défaut, le groupe serait embêté de voter la délibération et ses autres articles : les articles 3 et 4 lui semblent, en effet, conformes à ce qui est attendu.

En revanche, deux points lui semblent doivent être amendés : le calendrier, d'abord, qui dans sa forme actuelle ne permettrait pas à la majorité d'assumer ses choix à quelques encablures de l'élection territoriale -sauf à choisir de faire du **PADDUC** un référendum pendant la campagne. Pour sa part, il préférerait, à l'instar de **Paul-Félix BENEDETTI** que ce sujet puisse être soldé dès 2027, conformément, d'ailleurs, aux besoins des bâtisseurs et des aménageurs, les mairies en l'occurrence. A l'article 6, ensuite, il est évident que dans les conditions actuelles, **Un Soffiu Novu** ne pourra délivrer un chèque en blanc au **Président du Conseil exécutif** pour prendre « *toutes mesures et tous actes aux fins de réviser le **PADDUC*** », sans en connaître les orientations. Car au-delà de quelques objectifs globaux, que tout le monde va approuver, il doit transparaître davantage les idées qui seront mises en œuvre en matière d'aménagement du territoire, et avec lesquels les plans d'urbanisme devront être compatibles.

Et **M. MONDOLONI** de conclure en exhortant, de grâce, ses collègues à sortir collectivement du syndrome de l'usine à gaz sur ce sujet.

M. Pierre GHIONGA tient, avant tout, à rappeler sa fierté d'avoir fait partie du **Conseil exécutif** ayant produit, sous la présidence de **Paul GIACOBBI**, le premier **PADDUC** : c'était en 2015, ce document était incontestablement meilleur que le premier projet inabouti qui l'avait précédé et il avait le mérite d'inscrire la Corse.

Il se contentera, aujourd'hui, de livrer à la réflexion de ses collègues trois enjeux majeurs : le changement climatique, plus rapide que prévu, la croissance démographique, et l'équilibre entre les régions. Il s'agira, aussi, de s'avérer collectivement meilleurs gestionnaires des ressources naturelles, de l'eau, de l'agriculture pour nourrir 350.000 habitants sans

risque de santé. Et si la révision constitutionnelle venait à se faire, la coofficialité de la langue Corse et le statut de résident apporteront en outre deux leviers fondamentaux en faveur de la cohésion sociale.

M. GHIONGA conclut son propos en estimant que le **PADDUC** ne saurait être qu'une seule cartographie. Dans cet esprit, il approuvera les propositions du **Conseil exécutif**.

M. Romain COLONNA souhaite, en préalable, remercier le **Conseiller PAOLINI** pour sa présentation éclairante.

Lorsque son collègue **SAVELLI** estime que ce discours s'est avéré trop politique, pas suffisamment pragmatique, au contraire quant à lui il s'en félicite : le **PADDUC**, en effet, dépasse tous les enjeux d'aménagement du territoire, aussi essentiels soient-ils, car il représente une strate supérieure engageant le peuple Corse vers des choix de société. Certes, il n'y a pas forcément d'accord entre les groupes à ce sujet. En 2009, d'ailleurs, le premier projet a avorté car beaucoup de Corses s'y opposaient, et de surcroît, l'on pourrait rappeler à **Jean-Martin MONDOLONI** qu'**Ange SANTINI** lui-même souhaitait que la question du projet de société porté par le **PADDUC** puisse être sanctionné par les urnes en 2010. **Fà Populu Inseme** n'envisage certes pas que ce document devienne un enjeu de campagne, mais il lui semblait utile de rappeler cela.

Dans le même esprit, **M. COLONNA** estime que la corrélation avec les mesures législatives sera d'une importance capitale : d'abord, au vu des évolutions démographiques, rapportées à l'échelle de ce qui se passe actuellement en Corse, celles-ci seraient ingérables au niveau français (avec une croissance de 20 millions d'habitants) ; sachant, de surcroît, que la France a la maîtrise de ses institutions et peut donc être en capacité de fabriquer des petits français, alors que la Corse ne dispose pas de cette maîtrise et ne peut espérer répondre à cet enjeu fondamental. L'augmentation de la population ne représente pas forcément un danger en soi (la Corse, d'ailleurs, ne fait que retrouver le niveau d'habitants atteint au début du XXe siècle), le problème tient surtout à sa nature, qui entraîne une acculturation totale, la spéculation, la réduction de l'accès au logement et globalement, un sentiment de dépossession largement partagé. Sans souhaiter la réserve d'indiens, la vitesse de l'augmentation démographique et les conditions dans lesquelles elle s'opère posent véritablement problème.

Autre point d'accord, selon **M. COLONNA**, avec le **Conseil exécutif**, la notion de biens communs : pour protéger ces biens communs, on a besoin de la loi car entre le fort et le faible, comme on le sait, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. Si l'on considère que le peuple Corse est dans une situation de faiblesse absolue, il s'agit que la loi

intervienne, puisse réguler et accompagner. Pour cette raison, **Fà Populu Inseme** partage la volonté du **Conseil exécutif** consistant à adosser la révision du **PADDUC** aux évolutions institutionnelles en cours, de façon à ne pas accepter de voir les évolutions des tendances actuelles mettre le peuple Corse au banc de sa société.

M. Jean-Noël PROFIZI déclare partager tout ce qui a été dit en termes d'espoirs et d'inquiétudes, tout en ayant le sentiment que l'on est au bout du bout et qu'il importe d'accélérer. Il abordera ce dossier à l'expérience de son mandat d'élu local : le calendrier actuel l'oblige à revoir son **PLU** pour le mettre en conformité avec le futur document, sachant qu'aujourd'hui sa région n'est pas couverte par un **SCOT** ; cependant, les élus du rural ne comprennent pas pourquoi ils vont se retrouver dans une telle situation et par conséquent, un fossé se creuse avec les élus municipaux mais aussi avec la population pour lui faire le choix d'un calendrier accéléré et se mettre en capacité. Voter le **PADDUC** dès 2027 s'avère vraiment un enjeu vital pour les communes.

M. Jean-Jacques LUCCHINI souhaite apporter un complément à l'intervention de son collègue **BORRI** : le rapport du **Conseil exécutif** a le mérite d'être ouvert et équilibré, il tient compte des nouvelles lois d'urbanisme qui obligent à la révision du **PADDUC** (les lois « **Le Meur** », « **ELAN** » ou « **ZAN** ») ; aussi, dans ce contexte où les normes sont produites puis imposées de l'extérieur, ce rapport lui paraît pragmatique, de nature à répondre aux principaux enjeux (spéculation immobilière, pression démographique, préservation de la terre et des biens communs, mise en production des terres agricoles), et cohérent avec la différentes lois précitées, associant en outre les instances consultatives comme les autres acteurs en responsabilité. Dans ces conditions, il fait valoir que les acteurs du monde rural, qui représente l'ADN de la Corse, auront bien droit à la parole. Cependant, seul un pouvoir législatif pourra donner aux Corses le choix de leurs objectifs, de les moduler selon les différents territoires, et de sécuriser un document qui ressort fragilisé au fur et à mesure des lois nouvelles.

M. LUCCHINI souhaite rappeler, à cet égard les vicissitudes de la cartographie des **ESA** ainsi que les 40 demandes d'adaptation normatives restées sans réponse : pour lui, le **PADDUC** ne pourra donc aboutir véritablement que dans un cadre d'autonomie.

Pour **M. Pierre POLI**, même si le rapport arrive un peu tard, il a le mérite d'exister. Il considère, d'abord, que le **PADDUC** de 2015 a vécu, avec ses avantages et ses inconvénients ; les maires en ont essuyé les plâtres, qui sont donc en mesure de l'évaluer. Il approuve, ensuite, les

propositions de son collègue **BENEDETTI** relativement au comité de pilotage, notamment parce qu'une révision doit avoir pour but de rendre l'application du document plus efficace. Or, lors de la précédente élaboration, on a manqué de temps sans doute pour consulter les maires, qui sont pourtant les premiers à connaître les réalités du terrain et à s'y confronter au quotidien. Lorsque par exemple un jeune souhaite construire mais que son terrain s'avère classé en **ESA**... S'agissant des enjeux, enfin, il partage les objectifs affichés dans le rapport, tout en se demandant ce que l'on a fait jusqu'à présent pour endiguer la croissance démographique. Que veut-on faire aujourd'hui afin d'éviter l'arrivée d'autant de personnes chaque année ?

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, souhaite lui aussi féliciter le **Conseiller exécutif** pour son rapport ; il indique lorsqu'il lui avait demandé, en réunion : « *une révision, pourquoi faire ?* », celui-ci lui avait répondu : « *Un PADDUC pour les corses* ». Et aujourd'hui, il convient de saluer un projet répondant aux fondamentaux du nationalisme, un **PADDUC** qui ne sera pas fait pour les résidents secondaires arrivant ici pour déposséder les Corses, pour créer des lotissements où personne ne parle le corse et des immeubles vides l'hiver, pour faciliter l'installation dans le rural de gens qui ne s'y intègrent pas et même, le déstabilisent.

Le **PADDUC** souhaité par **M. VANNI** est à l'exemple du maire de Moncale, lorsqu'il aide des jeunes à s'installer, plutôt que de les voir exclus par les riches acheteurs qui débarquent avec leurs prétentions et leur façon de vivre. Dans cet esprit, d'ailleurs, déclasser un **ESA** - catégorie à laquelle il reste très attaché- pour faciliter l'installation de jeunes corses ne le choquerait pas. En effet, il faut savoir évoluer, reconnaître que les maires éprouvent bien des difficultés pour maintenir les jeunes de chez eux ; alors qu'en revanche, on sait parfaitement que continuer à accueillir de nouveaux arrivants dans ces conditions ne manquera pas de poser problème : on ne peut plus le faire. A Ponte Novu, aussi, il y a des résidences secondaires attractives, des lotissements où personnes ne se connaît, peut-être faudrait-il d'ailleurs construire progressivement trois ou quatre villas plutôt que 40 là où il n'y a que des furestieri.

Fà Populu Inseme suivra donc le **Conseil exécutif** jusqu'au bout.

M. Georges MELA commence par rappeler que lors de son adoption par l'**Assemblée de Corse**, en octobre 2015, le **PADDUC** était voulu comme un véritable document stratégique, fruit de concertations qui ont tout de même oublié nombre de maires, alors qu'il devait faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Certes, il ne saurait être rendu

responsable de tous les maux, cependant, dans certaines régions, des constructions et des lotissements se sont retrouvés pris dans les **ESA**, les cartes ont été élaborées sur des cohérences datant de 1976, puis appliqués sans discernement : le ver était donc dans le fruit

Pour sa part, **M. MELA** avait attiré l'attention sur ces sources de contentieux futurs, mais sans résultat. Il rappelle que l'ambition du **PADDUC** consistait à définir l'aménagement du territoire de la Corse sur 40 ans, au prix de 3.000 pages (quand le plan élaboré en région PACA s'en contente de 40), assorti de 24 objectifs stratégiques ; mais si l'on fait aujourd'hui le bilan de ce document, notamment matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, force est de constater qu'il s'avère un échec. A-t-on tenu compte des réelles spécificités de la Corse ? Par exemple, pour qu'un groupement de sept maisons puisse être considéré comme un hameau ? Non, et cette passivité a généré de vrais problèmes, sans permettre aux jeunes de construire ou se loger à des prix décents, sans permettre de freiner la spéculation. A-t-on fait les efforts nécessaires pour mettre en production les **105 000 hectares** de terres agricoles gelées ? Non, mais la raréfaction de l'offre a généré une augmentation des prix.

Au lieu de s'en tenir à des incantations, **M. MELA** considère quant à lui qu'un travail reste à faire sur les **ESA** : il ne s'agit pas de les réduire, mais d'individualiser ceux qui ont de fortes potentialités agricoles, de manière à les sécuriser. Des convergences sont donc possibles, si l'on ne répète pas les erreurs du passé. Cependant, cette révision aurait dû intervenir en 2021, l'**Exécutif** ne s'est manifestement pas pressé, mais aujourd'hui, il importe d'agir. Pour illustrer son propos, **M. MELA** raconte avoir participé récemment à une **CTPENAF**, où un agriculteur souhaitait construire sa propre résidence secondaire, pour lui et ses enfants, il avait besoin de distraire 150 m² d'**ESA**, une heure de délibération a été nécessaire pour lui en donner l'autorisation : c'est peut-être cela qu'il faudrait aussi revoir aujourd'hui.

Pour **Mme Marie-Anne PIERI**, on voit effectivement beaucoup de constructions neuves et de lotissements dans les villages mais aussi -et c'est bien dommage, on voit pourtant beaucoup de case biotte. Le problème est toujours le même, c'est celui de l'indivision, il faudrait donc se donner les moyens d'en sortir de façon à rouvrir toutes ces maisons. En 1860, le poète **LAMARTINE**, obligé de vendre sa maison de famille, écrivait : « *J'ai été obligé de signer la vente de la moelle de mes os à un prix de détresse qui ne représente ni la valeur morale, ni la valeur matérielle. J'ai emporté des larmes en quittant le seuil, les vestiges de ma mère et les reliques de ma jeunesse* ». Elle ne voudrait pas, quant à

elle, que les Corses soient obligés de faire de même, mais qu'ils parviennent au contraire à se réapproprier leur maison de village.

Et **Mme PIERI** de conclure en soulignant le fait que ce rapport n'ait pas abordé la question du bail solidaire, alors que cette offre serait la solution, peut-être, pour dissocier le sol de la personne (l'individu restant propriétaire du bâti).

M. Saveriu LUCIANI s'efforce, quant à lui, de livrer quelques sentiments. Il commence par rappeler qu'en 2015, il avait voté le **PADDUC** au bout d'une longue nuit d'amendements en commission, obtenant notamment le classement de 105 000 hectares en faveur de l'agriculture. A l'époque, il considérait ce document comme un projet de société durable, une sorte de Bible essentielle pour l'avenir de la Corse, mais aujourd'hui, on se retrouve au milieu du gué avec des échecs et des contradictions. Sans en revenir à 1984 et au slogan « IFF », il souhaite évoquer la démographie et le phénomène de refus qu'elle provoque, y compris dans les villages du rural qui ont aujourd'hui deux saisons : onze mois d'hiver et un mois d'été ; sachant que le littoral connaît, lui, un débarquement incontrôlé de nature à déstabiliser toute la société, notamment au plan culturel et linguistique. La Corse est passée, en peu de temps, d'un peuple de bergers à celui de la télécommande, un peuple qui est attaqué dans sa propre chair, sans disposer de réflexes communautaires ; et cela fait 40 ans que l'on assiste à cet effondrement de la société corse - ce qui a d'ailleurs produit le mouvement nationaliste.

Pour **M. LUCIANI**, le **PADDUC** est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il évoque, d'abord, l'augmentation de la population dans un pays vieux et pauvre, désertifié dans une large partie, et l'on peut imaginer les projections, en termes de budget d'intégration sociale, qui en résulteront. Il parle, ensuite, de l'absence de projets agricoles -il en prend sa part- alors que l'on agit surtout au coup par coup et de manière technique ; au point que l'on doit justifier le classement de 105 000 hectares, alors que le lien à la terre reste une préoccupation majeure pour tous. Il mentionne, enfin, le changement climatique : en son temps, il se rappelle avoir fait adopter un plan hydraulique pour augmenter les ressources aux proportions de la population et des usages (urbains comme agricoles) ; on n'évitera pas, pour autant, un effet de ciseau avec déjà des camions-citernes qui montent dans les villages, sachant que l'on n'est plus dans un climat méditerranéen, avec les changements de comportement qui vont en résulter, de même en matière d'énergie (EDF est le premier client en termes de pompage, la Corse est la région d'Europe occidentale ayant la plus forte empreinte carbone liée à la production énergétique), le trépied actuel s'avérant bancal.

Le **PADDUC** doit être, par conséquent, un document socle qui va poser le fait sociétal pour les 20 ans à venir. Tout le monde a bien intégré le lien à la terre, qui n'existe pas que dans les communiqués ou sur les réseaux sociaux, étant donné que la Corse vit une dépossession historique, alors qu'elle devrait rester « une et indivisible ». Dans le même esprit, le projet culturel et linguistique doit permettre de passer de l'assimilation -qui est un échec patent- à l'intégration ; et il faudra à cet égard faire rentrer l'université au comité de pilotage, car elle est un acteur fondamental pour l'avenir. Aujourd'hui, l'on est sûr de rien mais on peut avoir peur du pire, devant des forces qui n'ont rien compris -ou au contraire, tout compris : entre ce que les Corses veulent et ce qu'ils sont, ce qu'ils revendiquent et ce que l'on veut faire d'eux...

Et **M. LUCIANI** de conclure avec deux points plus pragmatiques : l'augmentation du COPIL, pour favoriser la transparence ; et le resserrement du calendrier, sauf à faire de l'électoratisme avec le **PADDUC**, ce qui n'est pas son enjeu : le temps court, et à tous les niveaux, on se bat contre la montre.

La Présidente MAUPERTUIS relève que l'on ne parle que de la méthodologie, et guère du fond d'une révision partielle qui était pourtant annoncée. Le calendrier était conçu de façon à intégrer les lois produites depuis 2015, elle a toujours considéré pour sa part que la révision représenterait un exercice démocratique important, que beaucoup d'autres régions envient à la Corse, elles qui se contentent d'un schéma d'aménagement. Il convient donc de ne pas être trop négatifs quand même...

Cela étant, pour elle, un bon **PADDUC** se mérite, qui devra concilier trois dimensions :

- celle du socle des valeurs, c'est ce qui fait la différence avec les régions de droit commun mais qui manifestement divise les groupes ici,
- le projet économique, qui lui-même se prête à la confrontation des options,
- et la cartographie, qui mêle les cartes et les données statistiques.

Il ne s'agit, cependant, que de réviser un document.

En sa qualité de **Présidente de l'Assemblea di a Giuventù**, la **Présidente MAUPERTUIS** tient aussi à remercier le **Conseil exécutif** d'envisager d'associer cette instance consultative, d'autant que les jeunes ont déjà produit un rapport très concret sur la spéculation dans les communes rurales dépourvues de **PLU**. La moyenne d'âge des conseillers y est plus faible qu'ici (22 ans), et c'est de leur avenir dont parle le **PADDUC**, sachant qu'ils vont être aux responsabilités, en situation d'encadrement sociétal, et confrontés à toutes les difficultés décrites. A ce sujet, elle indique que la **Présidence** sera en mesure de

produire fin 2025, ou début 2026, les scénarii de prospective, en différenciant ce qui doit être fait et ce que l'on peut faire, en esquissant des hypothèses sur le climat, la démographie ou les évolutions technologiques : et l'on pourra s'appuyer dessus pour éclairer le débat autour de la révision du **PADDUC** et des délibérations à prendre à cet effet.

Avant de leur répondre, **M. PAOLINI** tient à remercier les intervenants. Sur le fond, il note que tout le monde semble d'accord, moyennant quelques nuances sur le calendrier et le comité de pilotage, sachant toutefois que le calendrier rencontre un certain nombre de contraintes (de saisie, notamment) et qu'il s'avère déjà de conception resserrée. Mais globalement, le cap fixé par le **Conseil exécutif** semble approuvé largement, que ce soit dans la lutte contre la spéculation, la préservation des biens communs ou la lutte contre les dérives mafieuses, même si beaucoup estiment que cela sera difficile, sachant que les forces que l'on aura en face ne l'entendent pas de la même oreille...

Ce périmètre fixe un cap politique, ensuite vient le constat. Comment, par exemple, lutter contre la spéculation, sachant que la présidente de l'**Office Public de l'Habitat** a souhaité évoluer vers une qualification d'**Office Foncier Solidaire**, incluant une condition de résidence qui a été retoquée par l'Etat, ou encore, que le maire de Moncale ayant voulu vendre des terrains à **44 €** le mètre carré pour les résidents, s'est heurté lui aussi aux services de l'Etat et même, à la **Chambre Régionale des Comptes**. Alors qu'en Sicile, la Région Autonome a pu engager dès 2009 la mise en vente de maisons pour repeupler les villages à **1 €**, sans devoir s'embarasser de toutes ces contraintes juridiques. En matière démographique, il convient de rappeler que la Corse enregistre 5 000 arrivants supplémentaires chaque année ; au Brésil, il y a un lien évident entre la construction d'une famille et la possibilité de disposer d'un logement.

M. PAOLINI de poursuivre, en se demandant si le **PADDUC** dispose de tous les outils pour agir : certainement pas, mais il peut déjà mettre en cohérence la consommation foncière avec les besoins de logement. En effet, dans les documents d'urbanisme, on doit pouvoir corréliser les objectifs de développement de la population avec la consommation foncière, qui est pour le moment essentiellement vouée à la construction. La responsabilité est sur ce point collective, le **PADDUC** a été voté en 2015, il a prôné la sobriété foncière, et si les documents d'urbanisme avaient repris un tel objectif, les trajectoires « ZAN » de l'Etat tombaient. Il s'agit par conséquent d'un beau document, nonobstant ses défauts, d'autant plus qu'à l'époque, on parlait de rien ; il a produit des effets et évité beaucoup de catastrophes, notamment en matière d'**ESA**. Il

convient de rappeler, à cet égard, que les **ESA** ont été définis à partir de la qualité agronomique du sol -même si celle-ci datait de 1977, elle devait être restée très largement la même, de la capacité à irriguer, de la pente (critère non exhaustif cependant), et un algorithme à produit sur ces bases une cartographie ayant vocation à aider les maires de façon indicative à gérer leur sol. On constate, d'ailleurs, que les maires s'appliquent davantage désormais dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme, et même dans des endroits aux très forts enjeux financiers, ils parviennent à les produire. Et c'est-là une évolution progressive, au prix il est vrai d'une sorte d'appel d'air pour construire avant l'application du **PADDUC**.

M. PAOLINI fait observer d'une part, que les maires vont continuer à élaborer leurs documents d'urbanisme jusqu'en 2027 sous l'empire du document actuel, ils auront ensuite trois ans pour se mettre en conformité avec le nouveau plan, ce qui les amènera à 2030 ; mais dès aujourd'hui, ils ont donc largement les moyens d'être en situation de compatibilité. D'autre part, il rappelle que les critères des **ESA** n'ont jamais été annulés en dix ans de procédure, seulement la cartographie, qui n'avait une valeur indicative. On pourra, certes, affiner davantage et en concertation au cas par cas, pour retirer une parcelle ici ou ajouter des exploitations là, sans avoir besoin de remettre en cause tout un choix politique ayant produit ses effets.

Concernant la politique de la montagne, **M. PAOLINI** rappelle qu'elle a été mise en œuvre dans le cadre du **Schéma « Montagne »**, c'est peut-être une stratégie de résistance mais les aides sont liées et la volonté d'agir demeure intacte. Le rééquilibrage des droits de construire sur la trajectoire **ZAN** sera un objet de débat, est-ce que les territoires qui ont beaucoup construits seront solidaires des communes qui ne l'ont pas fait ? Le **Conseil exécutif** s'engagera, quant à lui, sur un principe de péréquation, de même qu'il envisage l'application de la loi « **LE MEUR** » pour interdire à certains endroits les résidences secondaires : des outils existent donc, et il convient de s'en saisir. On pourrait, par exemple, fixer des objectifs de résidences secondaires selon les communes, on verra la réponse du gouvernement à des demandes d'adaptation, elles apporteront sans doute la démonstration de la nécessité de disposer d'outils législatifs plus adaptés. Tout cela, pour montrer que le **Conseil exécutif** a déjà commencé à réfléchir sur la question du « Comment ».

Un autre enjeu, pour **M. PAOLINI**, tient au fait que 70 % des communes de Corse sont soumises à la fois aux lois « **Littoral** » et « **Montagne** » : la loi « **Littoral** » s'applique actuellement et il s'agira de cerner quels sont les endroits où la loi « **Montagne** » devra primer. Dans le même ordre d'idées, il soulève également un aspect essentiel, celui de la libre administration des collectivités locales : tout en étant de formation

scientifique, donc pragmatique, il se dit persuadé de la nécessité de tenir un discours politique. Actuellement, cinq périmètres de **SCOT** ont été validés, aucun n'est fidélisé, il y a véritablement des difficultés dans ce domaine. Le **PADDUC** avait amené des solutions que la loi « **ELAN** » est venue balayer dans un mouvement d'ensemble, et par ailleurs, quand la Collectivité de Corse prend la décision, on lui reproche souvent de tout vouloir centraliser : il faudra réfléchir à une meilleure répartition des rôles.

Après avoir remercié notamment les membres de **Fà Populu Inseme** pour leurs propos, le **Conseiller exécutif** conclut ses réponses à la discussion générale en faisant référence au rapport du **CESEC**, qui relève les manifestations des acteurs du tourisme contestant le **PADDUC**. Il n'estime pas moins que les documents d'urbanisme doivent être des gardes fous contre la spéculation. Et il précise que lorsque des permis de construire sont refusés, c'est du fait des lois « **Littoral** » et « **Montagne** » et non du **PADDUC** ou des **ESA**, dont les dispositions ne jouent, en l'espèce, qu'un rôle marginal d'ailleurs. On voit à cet égard que depuis 2015, on n'a pas déposé moins de permis de construire en Corse ; et il s'avère aussi utile de rappeler que les **CTPENAF** acceptent des dérogations pour les maisons individuelles, tout en s'opposant aux projets spéculatifs, quand dans le même temps certaines communes littorales ont urbanisé en contradiction totale avec les textes en vigueur, sans demander l'avis de la **CTPENAF**, et en appréciant de ne disposer que d'un **RNU**.

S'agissant des amendements, **M. PAOLINI** propose, d'abord, de discuter du calendrier sur la base des avis des services, afin de ne pas prendre aujourd'hui des engagements qu'il ne pourrait tenir demain. L'article 6 ne vise que des mesures administratives et techniques, telles que lancer des marchés, pas des orientations, et l'on devrait sans doute clarifier. Il se déclare, ensuite, favorable à un élargissement du comité de pilotage, sans en faire une usine à gaz non plus, alors qu'existe déjà un **Conseil d'Aménagement et d'Urbanisme de la Corse**, dont il pourrait être la forme dont il pourrait être la formation restreinte. Pour ce qui est de la concertation, enfin, il rejoindra **M. BENEDETTI** et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** : la saisine des instances consultatives et des communes doit être effectuée davantage en amont, on doit travailler à une méthode pour y parvenir et ne pas se satisfaire d'une saisine 15 jours avant.

La Présidente MAUPERTUIS interroge ses collègues sur la méthode appropriée pour étudier les amendements : doit-on saisir la commission, ou le **Conseil exécutif** préfère-t-il se réunir avec leurs auteurs ?

M. MONDOLONI indique qu'il voudrait savoir, avant de voter, quelles en seront les modalités : par article ou globalement ?

La Présidente MAUPERTUIS propose donc une suspension aux fins d'instruire les amendements en concertation ; le cas échéant la séance reprendra sur le rapport consacré à la commémoration d'ALERIA.

La séance est suspendue à 19h40.
La séance reprend à 21h02.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 204 : Cummemurazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975
Rapport n° 204 : Commémoration des événements d'Aleria de 1975

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport. En préalable, elle précise que le Président du Conseil exécutif a quitté l'hémicycle pour ne pas assister à l'évocation de ce dossier.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un **avis favorable**.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte, successivement, les avis émis par le **CESEC** et par l'**Assemblea di a Giuventù**.

Mme Charlotte TERRIGHI commence par se souvenir que des personnes qui lui étaient très proches participaient aux événements d'Aleria.

Elle poursuit en considérant que la légitimité de leur action n'était pas contestable, étant donné la différence de traitement qui existait entre les agriculteurs rapatriés d'Algérie et les agriculteurs corses, au niveau des aides financières ou des pratiques de chaptalisation. Alors que la reddition du commando était acquise, le tristement célèbre **ministre de l'Intérieur PONIATOWSKI** avait fait répondre aux fusils de chasse par des automitrailleuses, puis à la quête de Justice par le quadrillage de Bastia. Aleria a ainsi représenté les prémices de la clandestinité, le début d'un cycle infernal de violences.

Elle avait vingt ans à l'époque. Puis, la suite des événements l'a fait réfléchir, la violence appelant la violence, aucune idée ne lui semblant suffisamment noble et juste pour entraîner mort d'homme. Elle s'est donc jurée de ne jamais employer autre chose que les mots et le dialogue.

Mme TERRIGHI souhaite en profiter pour adresser un plaidoyer à la jeunesse : révoltez-vous, oui, vous avez mille raisons de le faire, mais

avec diplomatie, humanisme et respect, avec vos idées et vos convictions. Et de s'interroger : les élus ont-ils le droit de montrer aux jeunes que la violence peut être une voie ? Non ! Personne ne doit revivre des nuits blanches et d'angoisse à attendre le retour d'un amoureux, d'un cousin. Elle ne voudrait pas davantage devoir suivre, comme certaines mamans, le cercueil d'un enfant à peine sorti de l'adolescence.

Et de conclure : bien sûr, ce combat fût noble, mais tout n'a pas été bien fait pour autant et les erreurs de la génération passée devront servir à celle de demain. Si elle comprend la nécessité d'élever des stèles, elle n'aurait pas envie de légitimer, ce faisant, la nécessité de commettre des actes répréhensifs. En ce sens, reprenant **GANDHI** selon lequel « *la non-violence est l'arme des forts* », elle s'abstiendra sur ce rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI avait, quant à lui, dix ans à l'époque d'Aleria, qui représente un fait majeur dans l'histoire de la Corse. Cinquante ans après, il se demande où en sont les Corses.

On aurait pu cependant, lors de la création de la zone d'artisanat, éviter que le terrain sur lequel se sont déroulés les événements ne soit désocialisé ; la parcelle n° 541 se situe juste en face de la cave (n° 542), elle est toujours vide et il ne comprend pas qu'elle n'ait pas été rétrocédée à la Collectivité -surtout au prix de 70 € le m², qui pour lui, s'avère à la limite de l'escroquerie, la municipalité d'Aleria n'a manifestement pas été à la hauteur de ses responsabilités.

Il espère au contraire un lieu permanent, un musée de l'histoire des luttes en Corse, retraçant le bon comme le mauvais et qui concernera l'ensemble de ces actions. Il demande, à cet effet, que la Collectivité se porte acquéreur d'une parcelle plus importante, quitte à en négocier le prix : car il y a eu à cet endroit des morts et des blessés, le sang a coulé sur la parcelle 522 et il convient par conséquent de l'acquérir de façon à la socialiser.

Core in Fronte approuvera ce rapport, tout en demandant au **Conseil exécutif** de fournir un effort supplémentaire.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, se rappelle où elle se trouvait, le 17 août 1975 : sous le chapiteau du meeting de l'**ARC**, à Corti. Les participants n'étaient pas, à l'époque, aussi nombreux qu'aujourd'hui. Les Corses n'ont pas compris tout de suite ce qui se passait alors, ils ont d'abord perçu un problème dans la viticulture, derrière lequel se posaient, en outre, des enjeux fonciers et aussi, une injustice au bénéfice des pieds-noirs. Il a fallu du temps pour mieux percevoir les véritables enjeux, avec le retour de prison du **Docteur Edmond SIMEONI** en janvier 1977. A cette époque,

un de ses propres parents, pourtant giacobbiste dans l'âme, lui avait dit que la Corse ne serait plus la même ; et elle-même se souvient de la mobilisation populaire place St Nicolas, à laquelle participaient des gens de son village qu'elle n'avait jamais vu manifester auparavant, mais qui étaient venus en réaction à ce qu'ils percevaient comme une injustice. Avant Aleria, il y avait une certaine Corse, après, elle avait changé.

Si elle peut comprendre la position de sa collègue envers la violence, **Mme NIVAGGIONI** n'en fait pas moins observer que dans les années 60, des milliers de Corses devaient quitter leur île pour vivre et manger, trouver du travail ou étudier. Les autonomistes ont commencé à revendiquer un autre avenir, utilisant une terminologie de luttes que l'on n'avait plus entendue, sur cette terre, depuis 1750, sachant qu'entre temps, les Corses allaient défendre la France sur les champs de bataille. « *Colons fora* », « *Terra corsa a i Corsi* » étaient des slogans qui n'existaient pas alors, surtout après des décennies où l'on affirmait aux insulaires que leur terre ne valait rien, qu'elle pouvait être livrée aux pieds-noirs, au point que nombreux avaient fini par s'en persuader. Mais à la suite de l'engagement des frères **SIMEONI**, un changement s'est opéré dans les mentalités, favorisé notamment par les groupes culturels tels que **Canta u Populu Corsu**, et manifestement, il pose toujours problème aujourd'hui, au **Conseil d'Etat** comme au **Sénat**...

Puis les autonomistes ont commencé à percer un système politique qui était demeuré fermé sur lui-même, qui percevait les régions voisines de manière péjorative ; et ce sont eux qui ont impulsé une ouverture vers les autres peuples, qui avaient été aussi offensés que le peuple Corse. Certes, il y a eu des moments difficiles, mais on doit se rappeler, en même temps, ce qu'il en était de la vie publique insulaire, lorsque les tenants du pouvoir n'hésitaient guère à voler les élections, quand les candidats se moquaient des étiquettes partisans ; tandis que les nationalistes, eux, mettaient en avant la démocratie et les idées.

C'est pour avoir engagé ces évolutions qu'Aleria mérite d'être sacralisée. Chaque peuple a sa fête nationale, et la Corse pourra y ajouter le 22 août, d'où est partie l'histoire moderne du nationalisme. Comme dans toute lutte, il y a eu des succès, notamment dans l'émancipation du peuple, il y a eu des notions mises en avant, celles de patriotes, de prisonniers politiques ou de morts au combat : elles évoquent autant de moments très importants dans l'histoire de la Corse.

Mme NIVAGGIONI conclut en faisant cependant observer qu'aujourd'hui, un ou deux jeunes adultes sur dix sont capables de situer les événements d'Aleria : cela pose, incontestablement, un enjeu de reconnaissance et de transmission.

M. Saveriu LUCIANI était dans les champs au moment des faits, avec son troupeau, il savait qu'une occupation de cave se déroulait à Aleria, de manière pacifique, et c'est en rentrant au village qu'il a appris les deux morts -à l'époque, peu de médias s'avéraient disponibles. Comme il était lycéen, il se retrouvait quinze jours après au **lycée MARBEUF**, en terminale, et sortait alors manifester avec un certain nombre de ses amis et un professeur de Corse, dont il se rappelle parfaitement les noms. Il rappelle que deux ans auparavant, à Bastia, avait éclaté le scandale des « boues rouges », donnant lieu à des manifestations suivies et à une proclamation politique : **a Chjama di Castellare** ; et qu'en 1972, déjà, **Yves LE BOMIN** et quelques autres pionniers revendiquaient l'autonomie pour la Corse. Un peu plus tard, chez lui, l'occupation de la mairie d'a Ghisunaccia, en 1979, visait à dénoncer l'installation de 17.000 pieds-noirs en quatre ans sur la côte orientale.

Aleria, sans en minimiser l'importance, s'est donc inscrit dans ce contexte. **Jean-Paul POLETTI** en a fait l'un de ses principaux « tubes », **Antoine CIOSI** venait chanter aux fêtes de l'**UPC**. Il convient de rappeler, aussi, que l'Université n'était pas encore réouverte, les Corses se retrouvaient à celle de Nice et revendiquaient le droit de poursuivre leurs études dans l'île. A cette époque, l'aspect politique, l'aspect environnemental et l'aspect culturel se sont mêlés, dans un militantisme aussi bien politique que culturel, **u Reaquistu** était pratiqué sans être encore nommé.

Fort de ces souvenirs, **M. LUCIANI** soutiendra le rapport du **Conseil exécutif**, tout en évoquant dans cet esprit la mémoire d'**André FAZI**, qui a contribué grandement à l'avancée du mouvement nationaliste.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA a lu le rapport, celui-ci comporte l'acquisition d'un terrain, il convient, en effet, de poursuivre en se portant acheteur de la parcelle sur laquelle se sont déroulés les événements ; et aussi, un projet de musée, qui sera l'occasion de remettre en perspective le nationalisme Corse. Quand certains ici parlent de « violence », elle parlera pour sa part de « résistance », à l'époque contre une offense faite à la terre et devant la négation des droits d'un peuple. Ce lieu doit être l'endroit où l'on fera œuvre de mémoire pour l'histoire de la Corse, la date de la prise de conscience du mouvement national, qui est devenu aujourd'hui un mouvement de militants de tous les jours. Elle entend, pour sa part, continuer dans cet esprit de résistance, à agir pour que la terre de Corse reste aux Corses et pour que les Corses demeurent un peuple : ce sera là le meilleur moyen de rester fidèle à ces événements.

M. Jean-Martin MONDOLONI avoue avoir initialement compris que le rapport visait à l'achat d'une parcelle, sans qu'il y ait matière à l'englober dans la dimension que ses collègues ont évoquée ici.

Il précise, nonobstant cela, qu'**Un Soffiu Novu** est respectueux de l'histoire : 1975 en est, incontestablement, une date, il est utile de l'enseigner, notamment aux jeunes. En revanche, s'il s'agit aussi à travers ce rapport de muséifier l'histoire du nationalisme -ce qui est un autre enjeu, il n'aura pas la même approche. Il fait observer, à ce sujet, qu'Aleria symbolise aussi le point de départ d'une autre conception de l'agriculture, dans la violence peut-être, mais qui n'en représentait pas moins un secteur beaucoup plus important de l'économie Corse. Quoi qu'il en soit, ne pouvant cautionner la charge symbolique liée à une muséification du nationalisme, son groupe s'en tiendra donc à une abstention positive.

Mme Paula MOSCA tient, en préalable, à souligner que les événements d'Aleria n'appartiennent pas qu'au seul mouvement national, mais à l'histoire de la Corse tout entière. Il est donc légitime que la Collectivité de Corse s'implique dans leur commémoration, en regardant en face ce qui s'est passé alors : le point culminant d'une tension entre l'Etat et la Corse ; les propos d'**Edmond SIMEONI**, lors de son arrestation, incitant à ne pas traiter une question politique de digité et d'identité comme un simple problème économique ; le cri d'un peuple qui a voulu revendiquer son droit d'exister à vivre dignement sur sa terre ; mais aussi, la réponse brutale d'un Etat qui n'a voulu ni écouter ni comprendre -et le sang a coulé à cause de cette attitude, de même qu'en 1980, il coulera à Bastelica pour les mêmes raisons. Commémorer Aleria, c'est avoir conscience des raisons de ce conflit, qui est né du refus de reconnaître une aspiration légitime à la reconnaissance d'un peuple, et à son droit de maîtriser son destin. Alors que s'ouvre aujourd'hui une page importante de l'histoire de la Corse, il est utile de rappeler que de l'incompréhension est né le drame, que rien n'arrête la volonté d'un peuple dans son droit à l'existence et que les lignes rouges sont souvent annonciatrices de tensions voire de drames. **Michel ROCARD** avait compris, mieux que d'autres, la singularité du peuple Corse et son imprescriptible volonté d'exister.

Que chacun, ici, se souvienne des leçons d'Aleria et qu'au-delà des clivages politiques, se manifeste une ferme volonté de semer des graines d'espoir et de paix afin que les générations à venir n'aient pas à vivre de nouveaux drames.

La Présidente MAUPERTUIS débute en reprenant volontiers le propos de **Jean-Martin MONDOLONI** : lors d'un grand choc de l'histoire, tout le

monde se souvient où il était précisément, et tel est manifestement le cas avec Aleria.

Elle poursuit avec une pensée pour le **Docteur Edmond SIMEONI** et tous les hommes qui l'accompagnaient dans son action. A lire le rapport de l'**Assemblea di a Giuventù**, on peut voir combien cette occupation est rentrée dans l'histoire du peuple mais cependant, comme l'a dit **Nadine NIVAGGIONI**, la mémoire n'en doit pas moins être entretenue. D'ailleurs, s'il y a eu Aleria, c'est aussi parce que la mémoire collective avait commencé à se perdre, après la saignée de la Première Guerre Mondiale, après les départs à l'extérieur et aussi, en raison de la violence de l'Etat et de l'arrivée des pieds-noirs. Tout cela formait une concentration d'événements rendant la situation insupportable, Aleria en est alors devenu le paroxysme.

Mais pour qu'un événement entre dans la mémoire collective, devienne un élément de patrimonialisation, un processus est nécessaire : on se souvient de Ponte Novu depuis que **Nonce GRISONI** et **pretu MONDOLONI** ont commencé à s'y rendre et ériger des croix ; de même qu'à u Borgu, une association essaye de maintenir en cet endroit une mémoire vivace d'un combat historique. Et pour que la commémoration devienne patrimoniale, il est nécessaire que la puissance publique intervienne : en l'espèce, par-delà le travail estimable des associations, il sera légitime que la Collectivité de Corse agisse à son niveau. En sachant qu'au-delà de l'achat de parcelles, au-delà de la réalisation d'un musée qui effectivement, ne devra pas s'avérer une mise sous cloche passéiste, il y aura besoin d'installer une dynamique. Par-delà la commémoration, qui doit avoir lieu, il y aura donc matière à concevoir un véritable projet de transmission, en partenariat avec l'Université, les experts et les acteurs.

Mme FAZI, en préalable, précise à son tour qu'elle était elle-même à Aleria le 22 août, emmenée par son père qui n'imaginait pas que **PONIATOWSKI** mobiliserait une armée de blindés pour répondre à l'occupation d'une cave viticole par quelques militants...

Pour répondre à **Paul-Félix BENEDETTI**, elle estime qu'abattre le mur sur lequel s'étaient portées toutes les inscriptions a été une erreur ; la parcelle concernée est celle de la maison du gardien de la cave, il aurait été judicieux d'acquérir pour **1 €** symbolique, à défaut l'association n'en avait pas les moyens. En réponse à **Charlotte TERRIGHI**, elle soutient qu'Aleria doit être commémoré précisément comme un moyen d'éviter la violence : en 1976, si le FLNC se crée, c'était aussi parce qu'il y avait iniquité de traitement entre la Corse et la France continentale, les sous-sols des caves de la côte orientale servaient par exemple à chaptaliser

le vin, détruisant les produits autochtones. Il y avait donc bien aussi violence de l'Etat.

Aleria, comme **Paula MOSCA** l'a souligné, appartient aujourd'hui à toute la Corse et comme l'a fait valoir **Saveriu LUCIANI**, une transmission entre le politique et le culturel s'est établie à la faveur du **Reacquistu**. Loin de tout esprit de muséification, c'est une part de l'histoire contemporaine collective, qui doit être transmise aux nouvelles générations, comme on le fait d'ailleurs cette année avec la célébration du tricentenaire de la naissance de **Pasquale PAOLI**. L'association a déjà accompli un gros travail en ce sens, en proposant un parcours didactique et mémoriel.

Et **Mme FAZI** de remercier l'**Assemblée de Corse** avant que de présenter les deux amendements déposés par le **Conseil exécutif**.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement n° 1 :

« Dans la délibération, au sein de l'article TROIS,

MODIFIER le montant à affecter de 197 000 euros par 220 000 euros.

MODIFIER le montant disponible à nouveau de 38 000 euros par 15 000 euros. »

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA,

Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.

S'est abstenue :

Mme Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 43

CONTRE : 0

ABST : 1

NPPV : 14

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement n° 2 :

« Dans la délibération, au sein de l'article CINQ,

REMPLE la phrase « *APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'associé « ALERIA 75 » pour l'organisation des 50 ans des événements d'ALERIA* »

par « *APPROUVE le financement de l'associé ALERIA 75 pour l'organisation des 50 ans d'ALERIA, sur la base des informations et justificatifs remis par l'association, à travers un premier acompte de 80 % avant l'évènement et un solde de 20 % l'année succédant la manifestation* ». »

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI,

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

S'est abstenue :

Mme Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 43

CONTRE : 0

ABST : 1

NPPV : 14

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le projet de délibération ainsi amendé :

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia

LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

S'est abstenue :

Mme Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 43

CONTRE : 0

ABST : 1

NPPV : 14

Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu

Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier

La Présidente MAUPERTUIS propose de reprendre l'examen de ce rapport, interrompu le temps que le Conseil exécutif se rapproche des groupes auteurs des deux amendements. D'après ce qui lui a été indiqué, une rédaction de compromis a pu se dégager.

M. PAOLINI rapporte la teneur des discussions, avant de présenter la nouvelle rédaction qui en est résulté.

Le premier amendement porte sur le rapport, qui vise à modifier le calendrier initial, à la demande de **Core in Fronte** :

« Sur la proposition de modification du calendrier parmi ces modifications l'approbation du PADDUC après enquête publique fin 2027 alors que le rapport prévoyait un arrêt du Padduc fin 2027 et une enquête publique en 2028. Il est donc proposé un calendrier resserré.

Par ailleurs, sur la base de cet amendement, il est également proposé qu'il y ait des débats et des rapports intermédiaires sur les trois enjeux identifiés dans le rapport du Conseil exécutif.

La délibération renvoie au rapport pour ce qui concerne le calendrier ».

Après avoir suggéré que l'auteur de l'amendement se charge d'organiser concrètement ce calendrier resserré, et demandé à ce que chacun ici participe activement aux réunions qu'il comporte, **la Présidente MAUPERTUIS** met cet amendement aux voix.

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Le second amendement concerne la délibération, en son article 2, qui vise à élargir la composition du comité de pilotage :

Après une discussion au cours de laquelle interviennent **MM. COLONNA, BENEDETTI** et **PAOLINI**, la **Présidente MAUPERTUIS** estime préférable de suspendre quelques instants les travaux, pour essayer d'accorder les positions.

La séance est suspendue à 22h20.

La séance reprend à 22h31.

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'un sous-amendement oral a pu être élaboré en concertation ; et elle invite **M. MONDOLONI**, qui objectait que les débuts des amendements déposés par **Core in Fronte** et **Un Soffiu Novu** s'avéraient différents, à se reporter à la nouvelle rédaction.

Ensuite de quoi, elle peut mettre l'amendement ainsi sous-amendé aux voix :

« **Article 7 (ainsi rédigé) : APPROUVE** la création du comité de pilotage dédié aux travaux sur la révision du PADDUC, composé ainsi :

- Le Président et les Conseillers exécutifs ;
- La Présidente de l'Assemblée de Corse ;
- 2 représentants de chaque groupe politique et le membre non inscrit ;
- 2 représentants de la Chambre des Territoires ;
- 2 représentants du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse ;
- 2 représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù ;
- 2 représentants de la chambre d'Agriculture ;
- 2 représentants de la chambre de commerce et d'industrie ;
- 2 représentants de la chambre des métiers et de l'artisanat ;
- Des personnes associées en fonction de chaque compétence thématique abordée.

« Le COPIL se réunit régulièrement sur les travaux relatifs à chaque axe thématique lors de la phase définitive d'élaboration, lors du rapport définitif et au retour de l'enquête publique »

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

M. MONDOLONI demande la parole pour une explication de vote. **Un Soffiu Novu** demeure très gêné par le calendrier, même après avoir contribué à le resserrer au regard du texte initial. Il continue, en effet, à porter un retard de plusieurs années, et ne tient pas assez compte des échéances électorales à venir, ni de la charge de travail qui ne manquera pas de peser sur les équipes. Aussi, n'étant pas en mesure de donner quitus, il n'approuvera pas le rapport, mais s'abstiendra.

Pour **M. PAOLINI**, on ne saurait demander tout à la fois un calendrier resserré, vouloir aller plus vite et ensuite, le reprocher. Il se déclare, par conséquent, surpris par l'état d'esprit de ce groupe. Il fait observer que le **Conseil exécutif** a pris ce faisant un risque politique, mais **Un Soffiu Novu** refuse de l'accompagner : dont acte, pour ce « péché originel ».

La Présidente MAUPERTUIS fait observer qu'il sera certainement difficile de prévoir ce qui va se passer. Personne d'autre ne demandant la parole, elle met aux voix le projet de délibération amendé.

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTIPIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 44

CONTRE : 0

ABST : 15

NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS propose ensuite aux conseillers d'adopter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail de la

Collectivité, s'agissant des personnels du secrétariat général de l'Assemblée mobilisés pour ces deux jours de session.

L'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité cette nécessité de dérogation.

La séance est levée à 22h38.

JOURNÉE DU VENDREDI 25 JUILLET

La séance reprend à 10h26.

INFRASTRUTTURA È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Rapportu n° 203 : Bilanciu è attualizazione di u Pianu Pluriannincu d'Investimenti di l'infrastrutture di trasportu 2017-2026 - PPI 2026-2030 Strade è Trenu

Rapport n° 203 : Bilan et actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS donne lecture des avis respectifs de l'Assemblea di a Giuventù, du **CESEC** et de la **Chambre des Territoires**. Ce faisant, elle indique que cinq cents personnes ont vu ce dossier : la démocratie fonctionne en Corse, et de manière inclusive.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**. La **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a délivré un **avis favorable**.

M. Paul-Félix BENEDETTI entend rester court et s'efforcer de ne pas être déloyal.

A un niveau de forme, de « folklore » même, il souhaite que l'on revoie assez rapidement la dénomination des routes, « territoriale » et « départementale » lui semblant des mots inappropriés, voire injustes ; à cet effet, il propose une commission pour définir une méthode de changement.

Sur le fond, il observe que le **Conseil exécutif** invoque une augmentation des crédits mobilisés sur ce plan à concurrence de **4 %**, mais il le fait en **euros constants** comme si le monde n'avait pas changé : or, on sait qu'**1 M€** en 2017 et **1 M€** en 2025 ne permettent pas de réaliser les mêmes travaux, l'indice **INSEE** afférent à lui-même augmenté de **25 %**, par conséquent **100 M€** prévus en 2017 ne pourraient être compensés que par l'inscription de **125 M€** aujourd'hui. Le **PPI** a par conséquent baissé, les finances de la

Collectivité ne permettent plus d'envisager une programmation de même hauteur et si jusqu'à présent, cette institution a pu bénéficier de reliquats de crédits provenant de l'Etat ou de l'Union européenne, les quotes-parts attendus maintenant n'autorisent pas la reconduction ne serait-ce que du **PPI** actuel. A l'époque, **1.300 M€** étaient prévus, **900 M€** ont été réalisés, l'enveloppe est reconduite mais on sait qu'on ne pourra la financer, sauf à augmenter les interventions sous maîtrise d'ouvrage, ce qui n'est plus le cas depuis deux ans, diminuer les aides connexes aux communes et intercommunalités, ou encore, doubler l'emprunt aux alentours de **200 M€**, quitte à transgresser toutes les règles d'or de la bonne gestion financière française et européenne. Lorsqu'il y a, comme c'est le cas actuellement, une crise mondiale / une crise française supérieure à la crise mondiale, la production de richesses ne permet plus de satisfaire les besoins. Restent alors deux solutions : la première, c'est l'inflation et la relance par l'endettement -cependant, l'histoire a démontré que cela ne marchait pas ; et la seconde, le gel des prix (comme l'on fait les gouvernements **MAUROY** et **CHIRAC**), selon une logique de planification et de renvoi de richesses par l'investissement public. Dans ce scénario, il appartient à la Collectivité de mettre à l'étude les grands projets, d'être en capacité le cas échéant de déposer des dossiers s'il venait à y avoir des appels à projets français ou européens -sachant que récemment, lors du REACT-EU, elle n'a pas été en mesure d'utiliser des droits de tirage de **25 M€**.

M. BENEDETTI de poursuivre en faisant observer que sur le ferroviaire, la politique envisagée ne va pas dans le sens d'une planification du développement (pas d'achats de motrices prévus, notamment) ; et que dans le réseau routier, l'**Exécutif** se consacre essentiellement à la sécurisation, avec pour conséquence le ralentissement des flux de circulation. Il relève par exemple qu'entre Centuri et Bunifaziu, il n'existe aucun créneau de dépassement hormis la quatre voies Bastia/Arena, alors qu'en ligne droite on aurait les moyens de les modéliser, de façon à compenser la multiplication des ronds-points ; cependant, à ne pas agir, on va laisser les droits à construire et utiliser les sols. Pour lui, on est aujourd'hui dans le cas par cas, sans vision globale : « **via Michelin** » calcule une durée de 03h15 pour relier Bastia et Bunifaziu (160 km) alors qu'il y a 40 ans, un automobiliste ne mettait que 02h30. Dans le même ordre d'idées, on devrait chercher à revitaliser les zones périphériques des grands bourgs, en offrant toutes les conditions de services, commerces et loisirs dans des temps raisonnables. Sachant qu'il sera toujours plus facile de réaliser des créneaux de dépassement que d'ouvrir des quatre-voies. Le **Conseil exécutif** a certes raison de vouloir sécuriser la circulation, mais il devrait aussi se préoccuper de l'augmentation des trajets, dans le cadre d'une planification équilibrée au

niveau des régions ; cela, en gardant à l'esprit le fait que l'industrie des travaux publics est sous perfusion de la commande publique : il convient de faire en sorte que le chantier ne soit pas dimensionné de façon à exclure les micro-entreprises, dans un contexte qui voit les « majors » continentales se jeter sur tous les chantiers.

M. BENEDETTI conclut en reconnaissant que les finances de la Collectivité s'avèrent contraintes ; mais pour autant, le **Conseil exécutif** doit planifier des chantiers prioritaires de façon à être en mesure de revendiquer un plan exceptionnel le moment venu. A cet effet, il cite l'exemple des **îles Canaries**, qui ont su capter les crédits européens pour réaliser de fortes infrastructures en dépit d'un relief tourmenté. Mais ici, on préfère sans doute faire du cas par cas voire du saupoudrage, au détriment d'une trajectoire nationale de projets...

Mme Charlotte TERRIGHI a bien noté que ce **PPI** revêtait un caractère évolutif, il a le mérite d'être présenté aujourd'hui, mais sera-t-il à la hauteur des enjeux ? On sait que dans une île, les transports sont un élément clé de la croissance, au carrefour des dimensions sociale, économique et environnementale, par conséquent : au centre du **PADDUC**. Dans le contexte budgétaire actuel, il va s'avérer cependant difficile pour la Collectivité de disposer des moyens de ses ambitions ; la Corse, par exemple, a été exclu du plan de « Mobilité décarbonée » conçu par l'Etat : est-il encore possible d'intervenir pour corriger cela ? Dans le même esprit, a-t-on réfléchi au plan « Mobilité » que seules les communautés d'agglomération bastiaise et ajaccienne appliquent actuellement ?

Deux niveaux d'études se présentent en fait : celui des grandes infrastructures et du **PEI** (niveau stratégique), et celui des réseaux secondaires et du **PTIC** (niveau quotidien). **Mme TERRIGHI** se fera à cet égard la porte-parole de la **Chambre des Territoires**, qui souhaite des réunions de concertation régulière et qui attire l'attention sur des problèmes concrets, notamment le réseau des eaux. Faire remonter les besoins et descendre les solutions doit donc être un objectif permanent ; chaque territoire pourra, en outre, élaborer des schémas opérationnels d'aménagement et la Collectivité de Corse, leur apporter le financement nécessaire. Ce sont là les conditions d'une démarche utile, et la **Chambre des Territoires** jouera son rôle efficacement.

Mme Angèle CHIAPPINI rappelle, en préalable, que si l'**Assemblée de Corse** est aujourd'hui saisie de ce **PPI**, elle le doit aux interventions répétées d'**Un Soffiu Novu**, qui avait notamment déposé un amendement à l'occasion du dossier de la déviation d'Ulmetu lors d'une dernière session. L'engagement pris alors a été tenu, moyennant

cependant une présentation qui s'avère beaucoup plus politique que technique.

Son intervention sera axée sur le réseau routier, étant donné que le réseau ferroviaire et les équipements ports et aéroports sont souvent abordés dans cet hémicycle. Le **Conseil exécutif** commence sa présentation en évoquant l'impact du changement climatique, dont acte, mais pour autant, il ne s'implique pas assez dans le bon entretien des routes, qui permettrait d'éviter plus sûrement la dégradation, de même qu'il ne planifie pas assez ses interventions, dans l'objectif de parvenir à faire mieux avec moins.

Sur les routes territoriales, le taux de réalisation du **PPI** actuel serait à **60 %**, et à **102 %** sur les routes départementales, réseau le plus important de Corse, supérieur à **5 000 km**. Le **Conseil exécutif** invoquant toujours le poids du passé qu'il aurait à gérer, **Mme CHIAPPINI** tient donc à lui renouveler son invitation, à visiter la région Liamone/Spelunca, pour se rendre compte des besoins d'entretien et de maintenance ; et à ce sujet, elle rappelle que l'ancien **Conseil Départemental** intervenait fréquemment, ne serait-ce que pour boucher les trous. S'agissant plus particulièrement de la déviation de Santa Lucia, elle constate que le projet est retenu, mais sans valorisation, alors que le **PPI** précédent avait chiffré la déviation à **27 M€** répartis sur quatre ans : comment se fait-il que ce que l'on pouvait programmer voici 10 ans ne soit pas fait aujourd'hui ? De même, elle a lu que les opérations terminées représentaient **80 M€**, les opérations non lancées **40 M€**, et celles en cours **236 M€** : c'est là un peu une façon de « noyer le poisson », car le tableau de 2017 s'avérait bien plus lisible. Et elle a aussi remarqué que la période couverte s'avérait incomplète, il manque 2030 ; et trop globale, rien ne figurant sur les chantiers d'Ulmetu, Santa Lucia et Venacu, les trois points noirs stratégiques régulièrement évoqués, alors qu'ils devraient faire partie des opérations prioritaires, complexes et coûteuses. Concernant, enfin, les financements enfin, différents scénarii tournent autour de **150 M€**, impliquant de trouver **50 M€** chaque année. Demander la prolongation du PTIC s'entend, mais on doit alors préciser comment seraient utilisées et ventilées les sommes que l'on obtiendrait (**50 M€** par exemple). En matière de coopération, peut-on préciser si tous les acteurs seront positionnés sur un même pied d'égalité et quand les réunions commenceront-elles ? Car si le **Conseil exécutif** regrette manifestement la période du **PEI**, lorsque la Collectivité de Corse était seule à dialoguer avec l'Etat, on peut fort bien souhaiter l'inverse, le **PTIC** ayant eu l'avantage d'engager une coopération accrue avec les communes ; à ce propos, le **Conseil exécutif** peut dénoncer le détournement de **46 M€** vers Monte, mais ce faisant l'Etat n'a fait que prendre en compte le seul projet ficelé et élaboré. Quant aux taux de

consommation, ils sont importants mais c'est toujours la règle, la déviation de Bucugnà ou encore, la quatre-voies d'Arena ont coûtées davantage que prévu...

Et **Mme CHIAPPINI** de conclure, en estimant que l'on attend aujourd'hui un document de programmation -ce n'est pas le cas, et ayant fait l'objet de véritables échanges avec l'Assemblée de Corse -ce qui n'a pas été fait non plus. Par conséquent, pour elle, le nouveau **PPI** n'est pas à la hauteur des enjeux.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI pour sa part, souhaite une fois encore porter dans cet hémicycle la vision des territoires, concernant un rapport essentiel pour la Corse, l'attractivité étant comme on le sait un enjeu fondamental pour le monde rural.

La Présidente MAUPERTUIS, sortant de l'hémicycle, est remplacée à la tribune par la **Vice-présidente NIVAGGIONI**.

Mme COGNETTI-TURCHINI poursuit en rappelant, d'abord, le rôle des **Conseils départementaux**, s'étonnant des critiques qui leur sont régulièrement adressées, alors qu'elle provient de ce « temple » du pragmatisme, dans lequel on œuvrait avec un esprit d'efficacité quelle que soit la taille des cantons : et elle estime regrettable que l'on en soit à dénoncer encore leurs carences, alors qu'il aurait été préférable de reprendre cet héritage et le faire fructifier.

Elle constate, ensuite, que le rural se révèle plus abandonné aujourd'hui, malgré des exemples de mobilisation réussie en certains endroits, qui interrogent toutefois sur les raisons d'une telle iniquité. Si elle comprend que la démographie puisse jouer un rôle dans les choix d'investissements, en comparant le **1 M€** reçu par la **communauté Pasquale PAOLI** aux **11 M€** alloués à celle du **Grand Sud** et aux **60 M€** perçus par celles d'**Aiacciu** et **Bastia**, elle attire l'attention sur le fait que sans péréquation, le monde rural sera condamné à rester en marge du développement. Elle rappelle à ce sujet les conventions **CTC/Conseils Départementaux**, qui permettaient d'ajouter **60 M€** sur chacun des réseaux secondaires, et en dépit des difficultés de mobilisation de ces crédits, apportaient un cadre clair.

Mais plutôt que de regarder sans cesse dans le rétroviseur, **Mme COGNETTI-TURCHINI** préconise d'aller de l'avant : pour cela, on a besoin d'une présentation territorialisée du plan d'investissements. Car, comme l'a dit sa collègue, le réseau secondaire joue un rôle central et pourtant, il accumule les défauts d'entretien. Elle prend acte, cependant, de la volonté affichée d'organiser des réunions régulières sur le terrain. Mais l'enjeu commande aujourd'hui de redoubler d'efforts sur

le terrain, pour accroître l'équité, tout en rétablissant l'intelligence de proximité.

M. Pierre POLI déclare avoir lu avec beaucoup d'attention ce rapport, la présentation formelle s'avère parfaite et il tient, en cela, à féliciter les services.

Sur le fond, étant entendu qu'**Avanzemu** assumera ses responsabilités quant au **PPI** précédent, du moins pour la période où le groupe était aux affaires, il formulera quelques observations. D'abord, il a pu noter le différentiel de réalisation entre réseau principal et réseau secondaire, qui fait ressortir les opérations n'ayant pu être réalisées -il en donne la liste, comme celles qui sont toujours en cours et sans avoir fait l'objet des financements prévus (notamment Ulmetu et Roccapina, pour **30 M€** chaque). Il relève, ensuite, que le nouveau **Plan 2026/2030** ne présentait de fléchage des opérations qu'à concurrence de **80 M€**, sur un volume global de **230 M€**, renvoyant dès lors nombre de chantiers à leur inscription au **PTIC**. Pour lui, le principal défaut est bien celui du financement. Cette même carence, enfin, se retrouve au niveau du réseau ferroviaire, avec des taux de réalisation bas, un manque cruel de concret en-dehors des orientations générales, plusieurs scénarii de co-financements qui restent hypothétiques.

En conclusion, **M. POLI** fait observer qu'il est demandé aux élus de valider un **PPI** aux réalisations hypothétiques, et aux financements aléatoires : c'est là en quelque sorte un chèque en blanc, et **Avanzemu** ne le signera pas.

Mme Christelle COMBETTE rappelle que cela fait huit ans que le groupe **Un Soffiu Novu** demande la production de ce **PPI** : elle se félicite donc que **Jean-Félix ACQUAVIVA** ait réintégré le **Conseil exécutif** pour venir le présenter aujourd'hui. Cependant, en lisant le rapport comme en écoutant l'intéressé, elle constate une totale autosatisfaction vis-à-vis de laquelle elle doit s'inscrire en complète opposition : pense-t-on, vraiment, que le quotidien des usagers se soit amélioré, que les principaux points noirs ont été traités ? **Paul-Félix BENEDETTI** a bien raison de parler ici de saupoudrage... Les entrées de ville d'Aiacciu et de Bastia, agglomérations où vit le tiers de la population de la Corse, ont-elles vu le premier début des réalisations ? Où en est la pénétrante d'Aiacciu, dont les travaux à peine commencés se sont brutalement interrompus ?

M. Louis POZZO DI BORGIO, sans prétendre répondre directement à sa collègue, que si les uns et les autres pouvaient sans doute attendre un document plus affiné, lui-même était en droit d'attendre de leur part un peu plus de hauteur de vue. Car, il le rappelle, le **PPI** est avant tout un

document-cadre, à portée économique dans la mesure où il participe grandement du développement économique de la Corse, il permet notamment d'afficher une visibilité importante pour les entreprises du BTP. Il tient donc, en premier lieu, à remercier le **Conseil exécutif** pour cela : proposer un document stratégique d'investissements, qui devra être concerté avec les autres programmes, et qui conservera un caractère évolutif en fonction des besoins démographiques autant que des contraintes environnementales. A ce propos, il convient de rappeler aussi que nombre de chantiers ont été ralentis du fait de l'introduction de nouvelles normes en matière d'amiante, de l'impact du changement climatique, ou des études supplémentaires imposées par les contraintes environnementales...

Il fait valoir, ensuite, que si le **Conseil exécutif** ne cherche pas à s'exonérer de ses responsabilités, il convient cependant de bien distinguer entretien et maintenance. Il y a, effectivement, encore des progrès à faire dans l'entretien du réseau secondaire. Mais la Collectivité a-t-elle encore les moyens de ses ambitions ? Elle a conçu, aujourd'hui, un **PPI** de combat, qui suppose d'aller chercher les cofinancements. Cela étant, on pourrait rappeler à **Pierre POLI**, que le rôle de l'élu consiste d'abord à poser une vision, ensuite à définir des projets, et enfin à aller chercher des financements ; ou alors, ce sont les financeurs qui vont déterminer la politique, et non plus les élus. En ce qui le concerne, le **Conseil exécutif** assume une vision politique dans ce dossier, il ne demande pas un chèque en blanc aux membres de l'**Assemblée**, sans s'attendre pour autant à ce que les orientations préconisées soient partagées sur tous les bancs. A titre d'exemple, doit-on mobiliser beaucoup de crédits sur des routes qui sont surfréquentées un à deux mois l'an, ou rechercher des solutions alternatives en termes de mobilité ?

M. POZZO DI BORGO fait observer, à ce sujet, que l'on demande à la Collectivité d'assurer une large concertation : mais en contrepartie, il convient d'admettre que certains territoires partent tous azimuts à la préfecture pour construire des équipements, pour demander après à la Collectivité d'amener les réseaux routiers appropriés, ce qui est une démarche un peu facile. La concertation est utile mais elle doit s'effectuer dans les deux sens, le **COREPA** étant là pour coordonner les investissements publics dans une vision territoriale.

Revenue dans l'hémicycle, **la Présidente MAUPERTUIS** reprend la présidence de séance.

M. POZZO DI BORGO, enfin, revient sur la répartition des investissements entre Ajacciu et Bastia : Ajacciu n'est pas à la traîne, il

n'y a aucune mise en rivalité des deux capitales au niveau de la Collectivité. Il souligne, cependant, le fait que le **Conseil exécutif** fixe des moyens mobilisables à hauteur de **100 /120 M€**, mais aussi un besoin réel d'investissement qui s'avère supérieur (**150 M€**) : cela induit la recherche d'autres sources de financements.

Et **M. POZZO DI BORGIO** de conclure en faisant valoir qu'aujourd'hui, le **Conseil exécutif** livre un bilan et propose des perspectives : on peut comprendre que chaque élu, dans cet hémicycle, ait raisonné à partir des besoins de son territoire, cependant, le **Plan** doit aussi répondre à des enjeux d'équité. Il le fait, assurément, même si le besoin s'avère tel sur le réseau secondaire qu'il y aura toujours des mécontentements à exprimer (avec, en parallèle, des routes territoriales surfréquentées en période estivale et beaucoup moins l'hiver). On pourra, dans cet esprit, demander à chaque intercommunalité de faire remonter les projets qui sont prêts. Il ne s'agira pas d'oublier, non plus, que le **PPI** s'adresse aussi aux milieux économiques, visant à leur apporter un cadre rassurant, et à cet égard, il est vrai que si les projets ne sont pas correctement dimensionnés, on fera fuir les capitaux au profit de quelques grands groupes : en l'espèce, le saupoudrage peut avoir ses avantages.

Pour toutes ces raisons exposées, **Fà Populu Inseme** votera donc le rapport.

M. Jean-Noël PROFIZI, de façon pragmatique, va considérer ce dossier à partir de son quotidien d'élu rural. **La Présidente** a pu calculer le nombre de personnes ayant été consultées, c'est très bien, pour autant, la concertation avec les maires s'avère tout aussi importante et à cet effet, la **Chambre des Territoires** devrait être renforcée, de façon à établir ce lien avec le niveau communal. S'il reconnaît les efforts faits en termes de communication, il note toutefois que les mairies sont toujours obligées d'aller à la recherche des informations et à ce sujet, il suggère qu'un référent de proximité puisse constituer une interface appropriée. On sait que la **Chambre** travaille, elle émet des avis, mais on gagnerait aussi à installer un échelon de contact avec les acteurs de terrain.

M. Charles VOGLIMACCI indique avoir commencé par écouter attentivement l'intervenant, puis son honnêteté intellectuelle l'oblige à dire qu'il s'est un peu perdu, entre les millions ou les nomenclatures, à l'instar des débats budgétaires qui se tiennent ici, mais assez loin de ce qui intéresse concrètement le citoyen. Les Corses, en fait, veulent avoir des routes, des routes bien entretenues, et ils désirent pouvoir s'en rendre compte effectivement, et non à coup de milliards qui ne leur parlent guère.

Toujours dans ce souci de pragmatisme, il évoque ensuite la rocade ajaccienne : les travaux de la passerelle de Bodicionne viennent d'être interrompus, quels en sont les motifs ? Car le prolongement de la rocade ne saurait être décorrélié de ce rond-point, de même que l'entrée de ville à St Joseph, il s'agit sans doute de l'un des chantiers actuellement les plus importants, qui ne concerne pas que les seuls habitants d'Aiacciu d'ailleurs. A cet égard, il s'avère pertinent de rappeler que la pénétrante urbaine a été déclarée d'utilité publique par le préfet en 2020, et elle inclut la réalisation d'un carrefour dénivelé à Bodicionne. Or, sur le tableau du projet de PPI, chapitre des routes, cette opération n'est pas même mentionnée, alors qu'elle figurait déjà au PEI : pareil retrait soulève une double difficulté, au niveau juridique comme au plan opérationnel, entretenant l'incertitude sur le calendrier de réalisation d'un ouvrage au caractère stratégique reconnu.

Aussi, **M. VOGLIMACCI** annonce-t-il le dépôt d'un amendement visant à réintégrer cet ouvrage, en l'assortissant d'un plan de financement. Ce sera là l'occasion, aussi, d'envoyer un message clair aux usagers. Pour emprunter cette rocade quatre fois par jour, il précise avoir connu les bois, puis la piste en terre, enfin la chaussée asphaltée, et s'il admet qu'elle revêt aujourd'hui un bel aspect, il doit attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un endroit parmi les plus accidentogènes de l'île. Il ne lui semble pas superflu, ce faisant, d'adresser un message clair au représentant local du **RN**.

M. Pierre GHIONGA, quant à lui, n'entend parler ni de la route de la Restonica, ni du carrefour de l'Oriente... Il préfère exprimer son soutien à un **PPI** qui, de façon réaliste, met en corrélation un certain nombre de projets avec leur financement, qui tient compte à bon escient des enjeux environnementaux, ne fait plus de la voiture le seul moyen de mobilité, et qui confirme au contraire un volontarisme appréciable en faveur du développement des chemins de fer. Il s'agit par conséquent, en plus d'un acte technique, d'un projet politique fort.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer à l'orateur qu'il pourra s'exprimer, à l'avenir, en tant que président de groupe.

Pour **M. Don Joseph LUCCIONI**, le **Conseil exécutif** a évoqué la route comme un sujet économique, social et culturel ; elle représente aussi un enjeu politique, ces enjeux le démontrent, et la majorité l'assume. Il s'agit avec ce **PPI** d'une programmation porteuse d'une vision d'aménagement de la Corse ; et si l'on parle aujourd'hui d'actualisation, c'est parce qu'il existait un **PPI** précédent, non pas un **Plan** nationaliste, mais le premier **PPI** dans l'histoire de la Corse, après moult schémas routiers élaborés

sans cohérence, comme l'exemple du tunnel de Vizzavona suffit à la démontrer.

Ce **PPI** atteste, en outre, de la capacité de cette institution à programmer des opérations matures, à les réaliser, et à transformer ce faisant les modes de circulation des corses. Pour illustrer son affirmation, **M. LUCCIONI** rappelle qu'avant 2015, il y avait absence totale de programmation et de réalisations dans le pays ajaccien : les chiffres le démontrent aisément, **0 €** d'investissements sur Aiacciu avant 2015, **80 %** du **PEI** routier déployé volontairement dans la région après. Et l'on peut en vérifier déjà les effets, le nouveau giratoire de SOCORDIS a changé le quotidien de nombre d'ajacciens, en générant un gain d'au moins **30 mn** aller / retour dans la journée : c'est l'exemple d'un investissement stratégique dont on doit tous ici se réjouir. De la même manière, la rocade, qui voici quelque temps ne ressemblait pas à grand-chose, offre aujourd'hui un visage de boulevard urbain, réalisé par la Collectivité de Corse sur ses fonds propres, avec l'apport du **PEI** par délégation de la ville d'Aiacciu. Et cet axe n'est pas figé, les projets sont en cours, les travaux ne sont pas interrompus, ils ont débuté au printemps entre Bodicionne et le Stilettu, et si effectivement, la dénivellation du giratoire n'est pas encore achevée -cela, au nom d'un principe de réalité financière : comme on le sait, « *choisir, c'est renoncer* », la permutation s'est effectuée au profit de la priorisation de la voie nouvelle de Caldaniccia, avec l'objectif de régler les problèmes posés par l'essor anarchique de cette partie de l'agglomération ajaccienne. En même temps, les conditions de vie quotidienne s'en trouveront améliorées pour nombre d'habitants.

M. LUCCIONI se dit, par ailleurs, en mesure d'affirmer qu'il n'y a pas d'abandon de projet dans le nouveau **PPI**, ni pour le prolongement de la Rocade, ni pour l'aménagement du rond-point de Cuttuli, ou encore, la mise à deux fois deux-voies de la section Caldaniccia / Mezzana. De façon globale, l'effort de rattrapage sur Aiacciu est indéniable, au bénéfice des ajacciens, non pas dans un esprit de campanilisme, mais pour des raisons de rattrapage et d'équilibrage. On pourrait, encore, évoquer les autres réalisations, telles que les voies vertes, et c'est à l'actif de la majorité nationaliste. Etant donné qu'aucun dossier n'était présenté avant, et que certains s'en accommodaient, il n'y a pas lieu de souscrire à des formes de rentes victimaires.

Il s'agit bien d'un **PPI** politique, dynamique, de combat, et il conviendra de le défendre de manière démocratique afin d'obtenir de l'Etat un pacte budgétaire apportant les moyens financiers de le réaliser. Il y aura, sans doute, des décalages persistants entre les défenseurs de l'urbain et ceux du rural, cependant, l'enjeu impose aujourd'hui de former un front commun si l'on veut obtenir les moyens nécessaires.

Et plutôt que d'aborder la conception du **PTIC**, **M. LUCCIONI** conclut en rappelant la capacité de la Collectivité de Corse à mobiliser diverses sources de financements, tout en se heurtant à la logique de saupoudrage qui prévaut, elle, dans le **PTIC**.

M. Jean-Martin MONDOLONI, en préalable, croit pouvoir affirmer que son jeune collègue aurait fait un excellent conseiller général du VIIe canton d'Aiacciu ! Cela démontre, d'ailleurs, que l'on peut être membre de l'**Assemblée de Corse** sans se désintéresser de l'endroit où l'on vit : au quotidien les problèmes routiers sont régulièrement évoqués par les habitants, et cela renvoie à la proximité qu'assurait non pas le **Conseil Général**, mais le **Conseiller général**. Le **Conseil exécutif** le reconnaît d'ailleurs explicitement, en incluant dans le **PPI** un raisonnement de proximité et l'introduction d'un « pack-maintenance ».

Il poursuit en faisant remarquer que dans les années 90, en revanche, l'on était capables de planifier les principaux chantiers et d'aligner les contreparties en euros correspondant aux réalisations prévues. Tel n'est pas le cas ici, et cela constitue la fragilité d'un document qui s'adosse à trois piliers demeurants, pour le moment, hypothétiques : le **PTIC** nouvelle génération a bien été évoqué par le **président de la République**, mais quelle en est la traduction concrète ? Le **Président du Conseil exécutif** parle lui-même de « pacte budgétaire et fiscal », mais quelle en sera la structuration ? « Nada », dans les deux cas. De même, tous les élus ici sont d'accord pour revendiquer la ré-indexation de la dotation de continuité territoriale, mais l'ont-ils obtenue ?

Ainsi le **Conseil exécutif** va-t-il être ramené au principe de réalité, qui devrait consister à adosser un **PPI** ambitieux à la situation budgétaire de la Collectivité -qui est connue.

M. MONDOLONI de conclure, en estimant que les orientations proposées dans ce rapport peuvent être partagées ; il n'en recommande pas moins de rester attentifs à ne pas rappeler le souvenir des anciens conseillers généraux ; et il invitera le **Conseil exécutif** à présenter ici des schémas conçus sur le mode des précédents, associant priorités et financements.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle aux orateurs que les langues en vigueur dans cet hémicycle sont le corse et le français...

M. Hyacinthe VANNI, **Vice-président de l'Assemblée de Corse**, constate que certains ont manifestement la nostalgie des anciens **Conseils Généraux**, des choses allaient bien en effet, cependant, il rappelle par expérience les inégalités criantes qui existaient aussi, fonctions de la couleur politique des endroits. Merusaglia, par exemple,

s'était vu abandonner proprement par le **Conseiller général** qui entendait privilégier Castifau. Pour sa part, il se considère élu de la Corse, il s'exprime donc ici au niveau de la Corse et non depuis son village ; mais ce qu'il a connu alors lui permet d'affirmer qu'il y avait des différences de traitement flagrantes, dont le rattrapage n'a pas encore été achevé. Il se souvient, entre autres, d'avoir vu nombre d'enrobés routiers s'arrêtant à la limite du canton...

Aujourd'hui, cette institution procède d'une autre vision, non seulement politique, mais encore en termes de mobilités (par ex. avec la modernisation continue du réseau ferroviaire) et de stratégie globale menée à l'échelle de la Corse. Il est vrai que le monde rural connaît encore d'importants besoins, de même que la plupart des cadres en exercice sont issus des anciens services départementaux. Mais **M. VANNI** se déclare convaincu du fait que tous les territoires sont aujourd'hui traités de la même façon, malgré que les petites communes ne reçoivent pas, bien sûr, les mêmes moyens que les grandes agglomérations : intervenir sur ce qui est visible, ce qui conditionne le quotidien, oui, mais dans le cadre d'un raisonnement global.

La Présidente MAUPERTUIS, revenant à son tour sur cette période évoquée dans un sens par **Hyacinthe VANNI**, et dans un autre sens par **Jean-Martin MONDOLONI**, se rappelle elle aussi avoir connu des différences sensibles, dans les incarnations politiques comme dans les enveloppes financières...

Abordant, ensuite, la question des fonds européens, elle fait observer que la Corse est une « île-montagne » ayant des enjeux de connexions extérieures consommant beaucoup d'énergie, exposant à de fréquents contentieux, et des enjeux de connexions internes. Dès lors, le raisonnement doit consister à se demander ce qui est éligible / à quelle hauteur / et selon quelles règles de financement. Elle se demande ce qui peut être éligible sur ce point aujourd'hui : l'Union européenne ne finance plus les routes, mais elle soutient la mobilité durable, la décarbonation, elle ne finance plus les matériels roulants, alors qu'elle redéploie ses budgets vers l'Est, là où se posent les nouveaux enjeux stratégiques, là où continuent des fronts belliqueux, et elle accepte d'ailleurs d'y financer les infrastructures classiques.

Qu'est ce qui reste éligible ? L'UE a financé des voies vertes, le très haut débit, et le programme a été dépensé en deux ans.

Où cela fonctionne-t-il ? Lorsqu'il y a des dérogations, que l'on est par exemple classé en région ultra-périphérique (RUP), comme l'Outre-mer français, ou que la région est autonome, comme les îles Canaries, qui continuent en plus d'être catégorisées RUP, bénéficiant de fonds majorés, mais qui n'ont plus besoin en tout cas de demander sans cesse

l'autorisation des différents services de l'Etat espagnol, d'où leur niveau de suréquipement.

Par conséquent, tant que la Corse ne disposera pas d'un dispositif spécifique pour les îles non-périphériques, et qu'elle ne bénéficiera pas d'un statut d'autonomie, elle ne parviendra pas à rattraper le retard structurel de son réseau routier.

Avant de conclure son intervention, **la Présidente MAUPERTUIS** fait part d'une récente décision majorant de **10 %** les budgets **INTERREG** : cela pourra profiter à certains projets.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA estime que le débat s'est avéré riche et intense, portant sur la réactualisation d'un **PPI** qui existe, avec une cohérence de choix initiaux qui se prolongent, et que le **Conseil exécutif** assume. Il est normal que l'opposition en conteste le bilan, mais on doit aussi tenir compte des réalités : l'indice des prix effectivement a augmenté, **Paul-Félix BENEDETTI** l'a relevé à bon droit, tout en oubliant de préciser que les règles mises en œuvre par le **Conseil exécutif** ont permis, dans le même temps, de diminuer les prix du bitume de **15 à 30%** ; et en intégrant cela, il y a bien eu **4%** d'augmentation en volume.

S'il comprend, dans le même ordre d'idées, que certains orateurs utilisent des exemples de chantiers pour tenter de démontrer une inefficacité globale, **M. ACQUAVIVA** leur rétorquera, à l'inverse, que l'aéroport de Figari a bénéficié de **24 M€** -ce qui n'avait jamais été fait auparavant, un effort important d'investissement a également été consacré à celui de Calvi, comme **Vanina BORROMEI** en convient d'ailleurs. Il pourrait évoquer, aussi, les effets de la crise de la Covid - deux ans d'interruption des travaux, malgré cela les réalisations sont parlantes, et si certains chantiers ont été ajournés (ce qui s'avère courant pour tout **PPI**), il y a eu des raisons : par exemple, l'application des normes amiante et les choix propres à la mairie sur le rond-point de Corti, ou encore, des besoins de compensation en termes d'artificialisation des sols à Penta di Casinca. Ce sont là des réalités techniques, et non des propos de café du commerce... Concernant la déviation de Santa Lucia di Purivecchju, la concertation est en cours, la **DUP** va être engagée, des compensations environnementales devront être prévues (l'**A 69** a été arrêtée par le juge à cause de cet aspect), et les budgets afférents seront inscrits une fois ces phases accomplies. Il s'agit-là d'une méthode appropriée pour un document économique, et dans un objectif de bonne gestion...

Lorsque **Jean-Martin MONDOLONI** évoque les belles années du **CPER**, on fera observer que l'Etat était encore fort, en capacité de financer, alors qu'aujourd'hui toutes les collectivités subissent les contre-coups des stratégies des gouvernements successifs, sans en être

responsables. Le **PEI**, le **contrat de plan**, renvoient à des périodes où l'Etat était capable de s'engager. Dans ce contexte, que vont faire au **Parlement** les partis du centre et de la droite, qui ont voté le projet de loi de finances 2025 : vont-ils continuer à réduire les concours aux collectivités territoriales ? En ce qui la concerne, la majorité, ici, regrette que le **PTIC** ait financé Monte à hauteur de **49 M€** en enlevant cette somme à la Collectivité de Corse, donc aux routes : certains groupes peuvent l'accepter (qu'auraient-ils dit si cela avait été fait au détriment des crédits aux communes ?), **Fà Populu Inseme**, non.

Le **Président SIMEONI** rappelle que **Jacqueline GOURAULT**, en son temps, s'était engagée à réaffecter **40 M€** au **PEI**.

M. ACQUAVIVA poursuit ses réponses en abordant les dossiers ajacciens, qu'il entend resituer dans le cadre du **PPI** couvrant les besoins de la Collectivité de Corse.

45 M€ ont été injectés sur le réseau ferroviaire au titre de la conduite centralisée sur voie unique. Parallèlement, le **PTIC** conçu de façon bilatérale entre l'Etat et les communes, a lancé des « coups » sans concertation, exemple le déplacement de la gare. De son côté, le **Conseil exécutif** maintient son orientation en faveur d'un système « tram / train » privilégié dans toutes les villes, il reste prêt à en discuter, mais en tout cas, la mise en œuvre de ces deux mesures aux entrées d'Aiacciu et Bastia représentent des choix d'aménagement forts. **66 M€** investis en trois ans pour les chemins de fer corses sont ainsi la concrétisation d'un choix fort.

Concernant Bodiccione, **M. ACQUAVIVA** regrette que **Charly VOGLIMACCI** ait rejeté la réunion de travail proposée au maire, préférant déposer ici un amendement : s'il prend acte de ce changement de position, il n'en tient pas moins à préciser les choses. C'est sous la mandature nationaliste que ce chantier a été engagé ; **80 %** du **PEI** routier ont d'ailleurs été mobilisés au profit des travaux en pays ajaccien, les opérations de la Rocade et du souterrain SOCORDIS ont déjà été réalisées, et si le chantier de Bodiccione a été stoppé, le temps de s'accorder sur la contrainte environnementale et de débloquent les à compléter, **5 M€** en CP 2025 et **5 M€** en CP 2026 attestent de la volonté de continuer. A cet égard, il est utile de rappeler qu'un maître d'ouvrage peut, à tout moment, interrompre un marché s'il le décide pour des raisons budgétaires : le chantier est alors ajourné (il exposait à un surcoût d'environ **15 M€**), on étudie les solutions alternatives (augmenter les capacités ou agir sur une autre portion de route de façon à absorber les flux) ; dans le même temps, on redéfinit l'opération de manière à être en mesure de l'inscrire une fois le projet finalisé. C'est donc-là une

attitude concrète. A contrario, ce n'est pas la Collectivité qui a implanté un centre hospitalier sans desserte routière adaptée.

Dans un troisième temps, **M. ACQUAVIVA**, après avoir précisé ses positions dans les dossiers du ferroviaire et des routes urbaines, souhaite évoquer le rural. Il commence par admettre les appréciations, fondées, sur les problèmes d'entretien du réseau routier secondaire, tout en faisant observer qu'ils ne sont pas éligibles aux crédits européens. Il indique que plusieurs créneaux de dépassement sont prévus. Il précise que leur classement en voies de grande circulation va permettre de reprendre la main sur certains axes, actuellement livrés à des urbanisations anarchiques qui entravent leur modernisation. Faisant observer à son collègue **Pierre POLI** le nombre de chantiers réalisés, le nombre de chantiers prévus -on est à **85 %** de programmés, il l'invite à se rendre sur site afin de vérifier ce qu'il en est, au-delà des propos généraux.

Et de conclure, en se déclarant favorable au renforcement des liens de concertation avec les différents territoires de Corse.

Le **Président SIMEONI**, après avoir remarqué qu'il s'agissait-là d'un sujet passionnant -et passionné, remercie les **Conseillers** pour leurs interventions, et **Jean-Félix ACQUAVIVA** pour son engagement.

Sans revenir sur le détail des problématiques évoquées, il fait d'abord observer que lorsqu'un **PPI** s'inscrit dans la durée, il oblige forcément à inscrire son approche dans une vision longue, en évoquant les agissements passés, en convenant aussi que sur le moyen terme, les données du contexte ont changé, et certaines pratiques qui avaient cours ont durablement été abandonnées : il est fier, à cet égard, d'avoir contribué à ce qu'une pareille révolution s'accomplisse.

Il fait valoir, ensuite, que le nouveau **PPI** interviendra en prolongement du précédent, il en est largement la continuité, notamment dans ce qui relève des choix politiques, forts et importants, de la majorité nationaliste après 2015, et qui ont pu être cristallisés avec ce premier document de planification dans l'histoire des institutions de la Corse. A ce titre, il convient de rendre hommage aux **Conseillers exécutifs Jean-Félix ACQUAVIVA, Vannina BORROMEI et Flora MATTEI**, ainsi qu'aux cadres qui en grande partie, sont issus des services des anciens **conseils généraux**, tels **Daniel LABORDE et Loïc MORVAN**.

Le **Président SIMEONI**, enfin, souligne le fait que ce document n'en comporte pas moins, dans sa continuité, une part d'innovation.

Continuité, certes, dans le principe fondamental d'équité, qui a comme on l'a vu incité le **Conseil exécutif** à réorienter la majorité des fonds disponibles au bénéfice de la **CAPA**, cela, alors même que les dirigeants de la Collectivité sont issus du nord de la Corse et l'on sait combien,

souvent, les responsables politiques peuvent être influencés par leur enracinement géographique ou leurs solidarités politiques. Continuité dans le choix en faveur du rural, dans la mesure où il y a une sur-programmation assumée au profit du réseau secondaire : c'est là un choix politique, quand le **préfet LELARGE** affirmait qu'il n'apporterait plus un euro dans le monde rural, étant donné que **80 %** de la population résidait dans les agglomérations. Ce à quoi le **Président du Conseil exécutif** lui avait répondu d'une part, que les problèmes des XIXe et XXe siècles n'avaient toujours pas été résolus en Corse ; et d'autre part, qu'il entendait précisément rééquilibrer cette tendance.

Le **Président SIMEONI** reconnaît, ici, que l'opposition a joué un rôle d'aiguillon, en taquinant, de façon parfois injuste et surjouée comme c'est l'usage en démocratie. Le Conseil exécutif a donc produit un PPI, cependant le décalage entre les besoins et les financements n'en doit pas moins être pris en compte, et le « delta » en résultant, expliqué. Il ne s'agit pas, ce faisant, d'oublier l'existence du PPI précédent : **1 Mds€** prévus sur huit ans, **868 M€** injectés sur les routes, selon un principe d'équité et un raisonnement politique, qui sait différencier entretien et maintenance des logiques d'investissement -cela est de nature à rassurer.

Et le **Président SIMEONI** de conclure, avec la part d'innovation contenue dans le **PPI**, la volonté d'apporter un élan nouveau. Le nouveau plan, en effet, se traduit par un changement d'administration, un changement dans la relation entre l'**Exécutif** et les services, et un changement de méthode dans la relation entre la Collectivité, les communes et les intercommunalités. Il tient, plus précisément, à remercier l'administration pour le travail accompli, **Michel GAUDEAU-PACINI** pour son regard de planification, aidé par des professionnels (**MM. PIERI** et **LUCIANI**) issus des conseils généraux ou de la **CTC**, avec le choix d'inciter les jeunes, qui apportent une vision parfois disruptive, à prendre leurs responsabilités.

Il rappelle, aussi, que les membres de l'**Assemblée de Corse** sont des élus de l'île, mais qu'ils abordent tout document de planification par le prisme de leur implantation locale. Faut-il, pour autant, en revenir à ce qu'étaient les anciens **conseils généraux** ? Faut-il modifier les modes d'élection -sachant que cette **Assemblée** s'est à deux reprises prononcée contre ? Faut-il conforter le rôle de la **Chambre des Territoires** ? Oui, sans doute, dans la mesure où toutes les intercommunalités y sont représentées à parité, on peut donc envisager de leur conférer des prérogatives de codécision.

Pour autant, le **PPI** n'est pas seulement un document de programmation, il produit des effets économiques en direction des entreprises. Beaucoup a été fait, dans cet esprit, pour faire évoluer le cadre structurel de la

commande publique, cela a permis notamment de compenser les effets de l'inflation par la maîtrise des coûts de production : en évoluant vers des marchés multi-attributaires, en refusant les dépassements d'enveloppes, en étudiant les solutions innovantes telles que l'enrobé à froid, en définissant un « Corsican bussiness act », en influence sur la structuration de l'activité ou encore, en se prémunissant contre les appétits de la criminalité organisée. C'est là, tout de même, le fruit d'une volonté politique forte, qui ne saurait être considérée comme un acquis externe.

Le **Président SIMEONI** insiste sur le fait que le **PPI** n'est pas un document figé, il sera réexaminé chaque année ou au moins, tous les deux ans, il sera enrichi de nouvelles opérations quand d'autres en sortiront peut-être, sachant que dans un cadre budgétaire contraint, la montée en puissance de certains choix supposera des réductions sur d'autres. Il indique, aussi, que les concours mobilisables au titre des partenariats avec l'Etat, **PEI** ou **PTIC**, ont des conséquences : par exemple, lorsque le **Conseil exécutif** propose à **Mme GOURAULT** d'abord de réserver **40 M€** sur le **PEI** au profit des intercommunalités, elle répond par la négative, ensuite, a minima, que cette somme soit sanctuarisée, elle est d'accord, donc le **PTIC** aurait du prévoir **540 M€** et non pas **500 M€** ; puis, quand l'Etat prélève sur les **250 M€** alloués à la Collectivité **40 M€** pour les affecter au centre de Monte, il réduit le disponible d'autant, de **250 à 210 M€**, et cela ne manque pas de peser sur les plans de financement.

Dans ce contexte, la Collectivité, les communes et les intercommunalités ont tout intérêt à discuter et à se concerter. Actuellement, on voit les secondes discuter bilatéralement avec l'Etat pour mettre, ensuite, la première devant le fait accompli. C'est là une logique de concurrence à partir d'enveloppes fermées et l'on a tout intérêt à en sortir, y compris les mairies qui voient leurs taux de financements réduits. Mettre à niveau les infrastructures de la Corse supposera des négociations avec l'Etat comme avec l'Union européenne : à lui seul, le programme consulaire de « mise à niveau des ports et aéroports » suffirait à consommer l'intégralité de l'enveloppe du **PTIC**...

On dispose pour cela d'un bilan dont la qualité est incontestable, son degré de mise en œuvre aussi.

La **Présidente MAUPERTUIS** indique être saisie d'un amendement.

M. Charles VOGLIMACCI défend cet amendement n°1 :

« À la page 102, dans le tableau des opérations programmées,
AJOUTER :

- Intitulé de l'opération : *Pénétrante Est d'Aiacciu – Dénivellation du carrefour de Budiccione*
- Montant prévisionnel : 16 M€
- Période de réalisation : 2026–2030
- Mode de financement pressenti : PEI et/ou PTIC
- Ventilation des CP sur 3 années : 2027 ; 2028 ; 2029 respectivement 3 000 000 ; 9 000 000 ; 4 000 000.

L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général. »

M. ACQUAVIVA émet un avis défavorable au nom du **Conseil exécutif**. Le **Président SIMEONI** confirme ce propos, que ce soit sur Bodiccione ou sur la gare d'Aiacciu, il est en mesure d'affirmer que l'Exécutif travaille dans une logique de multimodalité, que ce soit sur Aiacciu, Bastia ou en Balagne. Le **PPI** reprend en perspective cette politique en faveur de la mobilité, sans s'opposer pour autant aux projets de la mairie ni aux études en cours.

La **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix cette proposition d'amendement.

Sont absents :

Mmes et MM. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a rejeté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre

GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

POUR : 15

CONTRE : 33

ABST : 10

NPPV : 0

M. Saveriu LUCIANI prend la parole pour une explication de vote : s'il salue le discours consensuel du **Président du Conseil exécutif** sur les perspectives, il apprécie moins les considérations invoquant une pulitichella qui ne fait pas partie de l'ADN des nationalistes. **Avanzemu** n'ira pas contre ce **PPI**, qui en grande partie a été mis en œuvre par l'une de ses membres, et parce qu'il veut permettre la réalisation de tous ses projets. Il précise, cela étant, que **Vanina BORROMEI** n'en reste pas moins solidaire de la position du groupe.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et M. Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain

COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA.

POUR : 33

CONTRE : 15

ABST : 10

NPPV : 0

La séance est suspendue à 14h00.

La séance reprend à 16h15.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

Raportu n° 212 : Approvu di l'Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Corti

Rapport n° 212 : Approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Corti

M. ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, propose de se livrer à une présentation commune de ce rapport, ensemble les deux suivants, qui portent tous sur des opérations similaires.

Consultés à ce sujet par **la Présidente MAUPERTUIS**, les groupes acceptent ce schéma.

M. ACQUAVIVA expose par conséquent les trois rapports concernés, tout en précisant que d'autres opérations de revitalisation du territoire (ORT), comportant des aménagements routiers, seront soumises à l'Assemblée de Corse lors des prochaines sessions.

La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré des **avis favorables** sur chacun de ces rapports. La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, a émis, elle aussi, des **avis favorables** sur chaque rapport.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI intervient sur l'ORT de Pruprà, en coopération avec **François SORBA**. L'objectif consiste à redonner à cette cité un cœur de ville en rapport avec son rôle urbain, et c'est la deuxième phase qui est engagée ici. A cet égard, il tient à saluer l'implication déterminante de la Collectivité de Corse : **1,4 M€** sur fonds propres et **2,26 M€** en partenariat pour la première phase, la commune n'ayant eu que **11%** des fonds à apporter ; dans la seconde phase, ces montants seront respectivement de **1,6 M€** directs et **1,3 M€** fléchés, pour **0,51 M€** de part communale. La Collectivité décide de l'affectation des dotations de l'Etat projet par projet, elle choisit de les flécher en direction du monde rural, en vertu d'un volontarisme assumé qui s'inscrit dans le cadre du nouveau **PPI**. Ce faisant, elle engage une dynamique, comme on le voit dans la région Valincu / Sartinesi, pour donner aux territoires les moyens d'un développement harmonieux, en adéquation avec les besoins de leurs populations. Il convient, dans cet esprit, de saluer aussi l'implication des services.

M. CAITUCOLI de conclure, en citant le proverbe : « *sè Sartè era un portu, Pruprà avia l'ortu !* ».

M. Petru Antone FILIPPI formule une remarque pour indiquer combien l'on peut mesurer, à Corti, l'engagement fort de la Collectivité de Corse : à travers Citadella XXI, la caserne **GROSSETTI**, la Restonica et de façon globale, la croissance de l'Université. Il fait valoir que c'est par le biais de plusieurs dossiers comme ceux-ci que l'on favorise le

développement d'une ville, selon une logique d'équité et indépendamment des couleurs politiques : ce ne sont pas là cadeaux à un maire, mais des aides à toute une population, au nom du bien commun. Tout enracinés que soient ici les conseillers, ils n'en doivent pas moins raisonner en termes globaux, on se devait de le souligner.

M. ACQUAVIVA, avant que de répondre, remercie les intervenants pour leurs contributions. Il est sûr que de tels projets participent à une logique d'aménagement du territoire visant à renforcer l'attractivité des centres urbains concernés ; l'investissement routier visant à améliorer leur accessibilité et rénover leurs centres-villes. Pour cela, il est important d'agir et valoriser les emprises de la Collectivité, de façon à renforcer les projets sur des bases solides et concrètes, tout en mobilisant à chaque fois plusieurs **millions d'euros**. Quant à Biguglia, on en est encore au plan d'alignement, le projet global viendra plus tard.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération relatif au **rapport n° 212**.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal

PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 52
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n° 213 : Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Prupìa

Rapport n° 213 : Opération de Revitalisation du Territoire de Prupìa

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération relatif au **rapport n° 213**.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette

PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 52
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n° 214 : Stabilita di u pianu d'allignmentu di l'anziana RT 11 nantu à u territoriu di e cumune di Biguglia è Furiani
Rapport n° 214 : Établissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et Furiani

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération relatif au **rapport n° 214**.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.
L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-

Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 52
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n^u 198 : Risposta à a dumanda di a Cumunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiaccinu (CAPA) di trasfirimentu di cumpitenza in materia di viabilità pà a criazioni di una via di Bus in situ propiu

Rapport n° 198 : Réponse à apporter à la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de transfert de compétence en matière de voirie en vue de la création d'une voie de bus en site propre

M. ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement émet un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité délivre un avis favorable.

M. Charles VOGLIMACCI intervient pour souligner la bonne intelligence régnant entre les agents de la Collectivité et les agents de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, de même entre les directeurs des cabinets. C'est, en revanche, sur le volet des élus politiques qu'il s'agira d'être plus efficaces. Il votera donc le rapport.

Mme Danièle ANTONINI souhaite, quant à elle, apporter quelques précisions sur les mobilités dans ce secteur. D'abord, le téléphérique, qui ne répond pas aux enjeux et va creuser un déficit catastrophique, sans oublier l'impact environnemental liés à la diminution du périmètre de débroussaillage. Ensuite, le retrait de la gare ferroviaire, qui serait une erreur car disposer d'un tel équipement s'avère une chance, d'autant plus que la Collectivité a beaucoup investi pour améliorer les conditions de déplacement des habitants par ce biais : la montée en puissance du « tram / train » constitue donc une opportunité à saisir. Enfin, concernant la création d'une voie de bus et d'une piste cyclable à St Joseph, elle doit être appréhendée davantage comme une nouvelle pièce au dispositif du fond de baie, au moyen du développement des transports

collectifs et selon une mobilité douce et inclusive, que comme la desserte nécessaire au fonctionnement du téléphérique.

C'est en raison de cette coopération souhaitable qu'il est apparu nécessaire de proposer une convention de coopération plutôt que la délégation d'une compétence « voirie » qui aurait eu pour effet d'exclure la Collectivité du dispositif.

M. ACQUAVIVA déclare s'associer aux propos de **M. VOGLIMACCI** relatifs à la qualité des services de part et d'autre, tout en précisant que coté Collectivité, le dossier a fait l'objet d'un suivi politique. Même s'il existe une divergence de fond sur le téléporté, il n'y aura pas de problème en tout cas à réaliser cette voie de bus. De tels aménagements méritent incontestablement coopération, transversalité, et inscription dans un raisonnement au moins de moyen terme.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette

PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 52
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

M. Pierre POLI demande la parole, pour indiquer à ses collègues que le groupe **Avanzemu** a déposé une motion en urgence, concernant le club de l'**ACA**, notamment son centre de formation, dont la situation s'avère dramatique.

La Présidente MAUPERTUIS, sortant de l'hémicycle, est remplacée à la tribune par le **Vice-président Hyacinthe VANNI**.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -
FISCALITÉ**

Raportu n° 194 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025

Rapport n° 194 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un **avis favorable**.

Le **Vice-président VANNI** rapporte la teneur de l'avis du **CESEC**.

Pour **M. Georges MELA**, les propos tenus par le **Président du Conseil exécutif** semblent rassurants ; cependant, lorsqu'il va plus loin dans l'analyse, il n'en fait pas la même lecture.

En matière de budget, les années se suivent et se ressemblent, le budget supplémentaire est présenté ici en juillet quand ailleurs, c'est en septembre. La Collectivité de Corse en est, en effet, au troisième document budgétaire voté en trois mois, un mois après l'adoption du compte financier unique (CFU) 2024 : dès lors, soit l'institution fait

preuve d'un dynamisme remarquable, et l'on ne peut que s'en réjouir, soit la situation s'avère tellement dégradée qu'elle impose de mobiliser aussitôt les crédits disponibles.

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans une situation contrainte, avec une augmentation des dépenses et la stagnation des recettes, sachant que la Collectivité cumule, en quelque sorte, les deux niveaux régional et départemental. Et le **Conseil exécutif** -qui a voulu cette fusion pour des objectifs politiques, fait croire aujourd'hui qu'il ne savait pas, alors, ce que faisaient les départements, invoquant les difficultés actuelles de leurs homologues continentaux. Il se prévaut d'une augmentation globale BP/BS par rapport à l'exercice précédent, de **1,2 %**, présentant cela comme un succès ; mais l'expérience montre que lorsqu'on ne parvient pas à juguler l'envolée des dépenses de fonctionnement, pour ne pas augmenter l'emprunt on est contraint de diminuer les investissements, et tel est bien le cas ici (de **360 M€** en 2023 à **324 M€** en 2025) . Comme chacun le sait, « **Un Soffiu Novu** » aurait préféré que soit engagée depuis longtemps une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement...

M. MELA poursuit en s'interrogeant sur une erreur potentielle en 2002, où il aurait fallu demander à l'Etat de mettre à niveau les routes nationales avant que de les transférer. La Collectivité aurait eu, depuis, moins de dépenses et donc, un moindre recours à l'emprunt. Mais depuis 2019, il constate que la capacité de désendettement a doublé (de **3,6** à **7,4** ans), l'excédent de clôture a baissé (de **16,5 M€** en 2023 à **6,5 M€** en 2024) : ce budget supplémentaire se révèle donc plus que modeste, il traduit une gestion sans cap, sans souffle, de routine, au lieu d'une politique de transformation. Hors mouvements d'ordres, il n'y a que **24 M€** en dépenses nouvelles ; la part écrasante des dépenses de fonctionnement démontre qu'elles mobilisent désormais l'essentiel des recettes, au détriment des investissements nécessaires à l'avenir. Sur **16 M€** de recettes nouvelles, **12 M€** proviennent de contentieux. **13 M€** en fonctionnement, dont **42 %** vont à l'action sociale, et **2 M€** aux locations immobilières -ce qui devient un vrai sujet, **en commission des Finances** il avait pris l'initiative de demander un travail de rationalisation visant à transformer ces dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, et il pensait que cela avait été fait. A titre d'exemples, la **villa PIETRI** est-elle utilisée autant que sous l'ancien **conseil général** ? La convention signée avec l'Institut d'Etudes Supérieures de la Musique met à la charge de la Collectivité **178 M€** : cette somme est-elle dépassée ? Si oui, pour quelles raisons ?

L'emprunt est-il contenu, voire légèrement réduit ? L'Exécutif affirme l'avoir baissé de **100 000 €**, pourtant, on constate en parallèle que les remboursements (capital et intérêts) se sont appréciés (**90 M€** en 2025

au lieu de **83 M€** en 2024) : loin d'être la marque d'une bonne gestion, cela signifie que la charge s'alourdit.

M. MELA en déduit qu'il y a eu dégradation globale après la fusion, ce Budget Supplémentaire en entretien l'inertie, sans remédier aux problèmes de la Corse. C'est donc l'approche globale qui doit être changée, en remettant l'Investissement au cœur de l'action publique et en diminuant les charges de Fonctionnement, et c'est une question de responsabilité.

Un Soffiu Novu attend toujours un débat stratégique sur l'avenir économique de la Collectivité de Corse. On ne peut se contenter, chaque année, de l'explication servie sur la baisse des dotations et la diminution des recettes. Oui, les recettes ici sont dans une logique de déclin, mais cela appelle une vision stratégique du budget, sauf à être obligé de mentir à chaque présentation. Le budget est le cœur battant d'une Collectivité, l'acte politique par excellence ; cependant, à chaque fois il est positionné en fin de session alors qu'il devrait en constituer l'ouverture.

Aussi, **M. MELA** indique-t-il qu'avec la même constance et le même esprit de responsabilité que lors des exercices précédents, le groupe votera contre.

M. Paul-Félix BENEDETTI conçoit ce rapport comme un document intermédiaire, corrigé par des exercices factuels et réels : il contient, à titre d'exemple, un reliquat versé par l'**Office des Transports** à la maison-mère. En revanche, il ne comporte aucun traceur d'une réduction notable des dépenses de fonctionnement, bien au contraire, puisque la démarche consiste à entériner un report prépondérant du Fonctionnement 2024 au profit de l'Investissement 2025 ; sauf une fraction de **6 M€** conservée sur la section de Fonctionnement. C'est légal, ce serait même légitime s'il n'y avait pas recours à l'emprunt, mais dans les conditions actuelles, c'est absurde : l'orthodoxie d'un bon Budget Supplémentaire, comme il s'y attendait d'ailleurs, aurait consisté à piocher dans les revenus de Fonctionnement de façon à ce que le transfert du budget antérieur à celui-ci s'avère nul ; et à augmenter l'Investissement, soit en maîtrise d'ouvrage, soit au bénéfice des aides aux communes. Ces **6 M€** en moins sur le fonctionnement, rapportés aux **1.000 M€**, auraient constitué le signal de l'engagement de l'institution dans une autre logique. En effet, les **15 M€** de recettes supplémentaires, fruits de titres de paiement émis à l'occasion de contentieux, auraient du suffire à gager cela ; mais au contraire, le **Conseil exécutif** veut, en outre, réinjecter **6 M€** supplémentaires en Fonctionnement : c'est là le traceur d'un mauvais état d'esprit.

M. Alex VINCIGUERRA commence par souligner combien le **Conseil exécutif** a eu raison de contextualiser l'examen de ce Budget Supplémentaire, étant donné que la Collectivité est dans une situation difficile. **André LAIGNEL** évoquait, en avril dernier, une coupe de **7 Mds€** appliquée aux budgets des collectivités locales en 2025. Partout, l'épargne brute s'écroule, la dette s'accroît, et la situation des différentes collectivités se dégrade, comme l'a décrit le rapport de la **Cour des Comptes**.

Qu'en est-il de la Collectivité de Corse ? D'abord, malgré une année 2024 marquée par l'inflation, le gel des dotations, l'explosion des dépenses sociales, ou encore, les revalorisations salariales, la Collectivité n'apparaît pas en grande difficulté : les ratios sont très bons. Il ne faudrait pas que les Corses imaginent une institution en faillite : quelle collectivité, en effet, présenterait de meilleurs résultats ? Son Budget Supplémentaire ne fait pas appel à l'emprunt, il aurait pu, mais le choix a été fait de ne pas obérer les capacités futures. La dette (**1,118 Mds€**) se gère, avec une durée moyenne de dix ans alors qu'elle sert à financer des programmes bien plus longs. Ici, la situation financière est certes compliquée, elle n'en est pas moins maîtrisée.

M. VINCIGUERRA fait valoir, ensuite, la bonne tenue des recettes de Fonctionnement, en dépit du gel des dotations d'Etat, et malgré le choix du Conseil exécutif -assez rare au demeurant- de ne pas augmenter les taxes : leur accroissement est dû à la fréquentation touristique, à l'opiniâtreté des conseils juridiques qui ont permis de récupérer des sommes non négligeables, issues des contentieux **SNCM**. S'agissant des dépenses de Fonctionnement, il précise que **40 %** d'entre elles vont au Social et à la Santé, ce sont là des besoins constants, ou qui augmentent ; alors que pour le reste, on demande à la Collectivité de pallier des carences ou combler des déficits. Par ailleurs, **10 000 €** d'économisés sur la masse salariale s'avèrent, par les temps qui courent, le signe d'une reprise en main de celle-ci.

M. VINCIGUERRA remarque, enfin, qu'avec **11 M€** supplémentaires, les investissements continuent d'augmenter fortement, tandis que les autres régions ont, elles, rogné leurs investissements à la faveur des budgets : par exemple, la Région Sud, avec un budget pourtant triple de celui de la Collectivité de Corse, n'a inscrit que **10 M€** d'investissements dans son budget supplémentaire. Ces investissements supplémentaires vont en majorité (**60 %**) dans l'aménagement du territoire et les communes rurales, dans l'agriculture, dans la culture et la langue (**1,5 M€**), sans oublier la formation ni la voirie. Quant aux autorisations de programme, elles s'avèrent en repli de **10 %**.

Solidarité envers les plus démunis, constante dans l'Investissement, compensation des difficultés de la vie, soutien à l'Economie, à la Culture

et à l'Education sont donc autant d'axes politiques caractérisant l'action de la Collectivité de Corse.

Et **M. VINCIGUERRA** de conclure en estimant que les résultats du CFU sont traduits dans ce Budget Supplémentaire, c'est la rigueur de gestion qui est en œuvre, c'est la poursuite des objectifs fondamentaux qui est assurée. Il ne s'agit pas de changer de méthode, mais de système, si l'on veut obtenir des moyens à hauteur des ambitions : et tel est l'enjeu des négociations autour du statut d'autonomie.

Pour **M. Pierre GHIONGA**, le Budget Supplémentaire est conçu pour répondre aux problématiques soulevées lors du vote du Budget Primitif. Tel ne lui semble pas être le cas avec ce rapport, et il évoque plusieurs exemples à cet effet. Aussi, votera-t-il contre.

M. Saveriu LUCIANI a noté, d'abord, que le **Conseil exécutif** avait débuté sa présentation en évoquant un contexte national français morose, politiquement incertain. Le Budget Supplémentaire reste un exercice modeste, qui procède à un ajustement de l'ordre de **24 M€**, grâce en grande partie à des recettes provenant de contentieux antérieurs : on s'en tient là à des petits calculs, et c'est l'exemple d'une situation difficile.

Il constate, ensuite, que les postes augmentant sont ceux du Social et du Logement, c'est là un point de vigilance qui à son avis va s'accroître, au vu de la pyramide des âges d'un pays vieux et pauvre, sans doute celui ayant la population la plus âgée avec le Sud de l'Italie (en Corse, un habitant sur quatre a plus de 65 ans, contre un sur sept en moyenne française). Ainsi, les **5,5 M€** mobilisés aujourd'hui ne devraient-ils pas manquer de s'apprécier.

Il relève, enfin, que l'emprunt diminue à la marge, tout en restant autour de **111 M€**, la baisse est donc insignifiante au regard des volumes. De plus, en empruntant autant, il n'y a guère matière à se satisfaire du résultat. Ce Budget Supplémentaire aurait, en effet, pu se révéler en déséquilibre s'il n'y avait pas eu le solde des contentieux **SNCM**. Il constitue en fait un budget de saupoudrage, qui ne modifie en rien la trajectoire globale. Et la majorité se positionne dans une perspective d'autonomie et de ressources supplémentaires, sans que rien ne soit assuré pour autant.

M. LUCIANI de conclure en faisant observer que la Collectivité s'avère dans une situation aléatoire, qui si elle venait à basculer, se révélerait vite dramatique. Au-delà des appréciations, il constate un Budget Supplémentaire d'ajustement, avec le poids du Fonctionnement qui écrase toute initiative. Aussi, **Avanzemu** votera-t-il contre, tout en espérant que nonobstant les rappels au contexte ou les comparaisons,

la Collectivité pourra se voir proposer une autre trajectoire. Comme le disait **Abraham LINCOLN** : « *la meilleure façon de prévoir l'avenir, c'est de le créer* ».

M. GIOVANNANGELI commencera ses réponses en saluant **Alex VINCIGUERRA** pour ses propos extrêmement éclairants.

Il poursuit, en faisant remarquer à **Georges MELA**, qui avec lui fait partie des élus anciens, rodés aux mécanismes budgétaires -sans être pour autant les seuls ici, que son attitude suscite l'incompréhension. Affirmer, en effet, qu'une évolution de 1% des charges de fonctionnement serait révélatrice d'une absence de maîtrise de celles-ci lui paraît relever de propos mensonger ; prétendre qu'un résultat de **6,5 M€** ne serait pas appréciable l'étonne pareillement -on devrait, au contraire, saluer la production d'un tel résultat ; et considérer qu'il s'agit en fait d'un budget d'ajustement lui paraît, précisément, répondre à la logique d'un Budget Supplémentaire dont la modestie vient, au contraire, attester du bon niveau de prévision et de gestion. Quant au choix de faire adopter cette Décision Modificative en juillet, il y voit pour sa part la marque d'un cadrage vertueux -à ce propos, **M. GIOVANNANGELI** signale que l'**Exécutif** aurait été en mesure de proposer le Budget Primitif dès la session de décembre, mais il a du décaler cet ordre du jour en raison des événements politiques français que l'on connaît.

Il estime, enfin, qu'il suffit de reprendre les indicateurs budgétaires pour vérifier que la Collectivité de Corse maîtrise la situation de son budget. Mais quand **Paul-Félix BENEDETTI** considère que l'excédent aurait du demeurer à la section de Fonctionnement, par « orthodoxie », le **Conseil exécutif** préfère procéder à partir des besoins des Corses et ceux-ci, dans le contexte social et démographique actuel, nécessitaient les choix effectués. On obtient par conséquent un Budget Supplémentaire soutenable, efficace (l'institution s'avérant un donneur d'ordres important) et acceptable par les autres acteurs, communaux et intercommunaux. Dans le même esprit, **M. GIOVANNANGELI**, s'il reconnaît à **Pierre GHIONGA** la logique de son choix, lui indique qu'il le justifie cependant en référence à un secteur particulier. En l'espèce, des plans de gestion vont être mis en œuvre, mais il n'en convient pas moins de souligner les efforts accomplis par la Collectivité dans le domaine Social : comparée à ce que font les départements du continent, elle apparaît plutôt en pointe. Et quand **Saveriu LUCIANI** parle d'un « ajustement », lui-même aurait tendance à s'en honorer : l'**Exécutif** n'avait pas vocation à présenter aujourd'hui un second Budget Primitif, la hauteur de ce Budget Supplémentaire révèle donc une gestion maîtrisée. Faire des efforts, mais de façon raisonnable et non dans un cadre d'austérité : telle est la politique appliquée ici.

M. MELA reprend la parole car il tient à clarifier ses propos, de façon à ce qu'ils ne soient pas perçus en focalisant sur un seul terme : « mentir ». Il a décrit, en effet, une trajectoire dont tout le monde sait qu'elle sera désastreuse. Qu'aurait été ce Budget Supplémentaire s'il n'avait pas profité des **18 M€** apportés par les contentieux ? Se serait-il borné à redéployer **10 000 €** économisés sur la masse salariale ?

Il lui paraît temps de changer de braquet, comme pour le **PPI** d'ailleurs. Le **Conseil exécutif** aurait dû œuvrer pour dégager des économies substantielles, il ne l'a pas fait, on ne sait pas pour quelles raisons, mais il est tout de même normal que les oppositions s'en insurgent. Et **M. MELA** maintient que ce faisant, on ne dit pas la vérité aux corses sur la situation de la Collectivité -peu importe, à cet égard, la situation des autres conseils régionaux ou départementaux.

Et **M. GIOVANNANGELI** maintient, quant à lui, qu'une appréciation de 1 % de ses charges de fonctionnement situe cette institution dans la partie inférieure des autres collectivités à niveau comparable : l'ancien maire de Purtivecchju devrait pouvoir admettre que c'est la marque d'une gestion maîtrisée. Il y aura sans doute des efforts supplémentaires à engager, cependant, rester dans une trajectoire inférieure à l'inflation semble vertueux, afficher de pareils ratios ou indicateurs semble acceptable.

Le **Conseil exécutif** a certes, conscience des contraintes globales, il anticipe d'ailleurs sur une accentuation de l'effort demandé aux collectivités territoriales par le gouvernement ; mais pour autant, il se refuse à pratiquer l'austérité, de manière à continuer à rester proche des corses, répondre à leurs besoins, et investir pour l'avenir de cette île.

Le **Président SIMEONI** veut commencer par une boutade : il entend les appels de l'opposition à économiser sur les dépenses de Fonctionnement, au moment où ils s'apprêtent à déposer une motion conjointe appelant à une majoration de celles-ci pour aider un club sportif. Chaque fois que l'on vient demander à la Collectivité d'accroître ses dépenses de Fonctionnement, l'opposition relaye et approuve.

De façon plus sérieuse, il fait observer que ce qu'on dit dans ce débat les uns et les autres n'est pas contradictoire, et il va le démontrer en trois axes :

- premièrement, cette institution se range parmi les bons, voire les très bons élèves parmi les collectivités françaises, en termes de ratios comme de trajectoires budgétaires,

- deuxièmement, la Collectivité de Corse s'avère impactée de manière réelle et dangereuse tant par les choix budgétaires nationaux que par sa propre trajectoire, qui nonobstant les bons ratios précités, reste inquiétante et doit par conséquent être corrigée,

- troisièmement, la Collectivité connaît un « gap » important entre les moyens dont elle aurait besoin et ceux qu'elle est en capacité de mobiliser. Dans ce contexte, les efforts de rationalisation s'avèrent certes indispensables à mener, mais même portés à leur plus haut niveau, ils ne suffiront pas à dégager les marges nécessaires. Ils n'en doivent pas moins être activés, ne serait-ce que pour convaincre l'Etat, l'Union européenne et même, les Corses pour ce qui concerne leur épargne, d'apporter les concours appropriés.

Le **Président SIMEONI** conclut en rappelant que la rentrée va être complexe ; actuellement, il n'a aucune garantie sur la compensation de la non-indexation de la dotation de continuité territoriale et au cas où celle-ci ne serait pas accordée, la Corse irait vers une catastrophe économique et sociale. Il y a, donc, besoin de travailler ensemble sur ces questions budgétaires : les économies, les mutualisations, la rationalisation des Investissements, à partir de la rentrée ; cela, nonobstant les positions politiques, mais dans l'intérêt de la Corse.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Vice-président VANNI** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis

POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 31

CONTRE : 24

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n^u 195 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti (2A) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025

Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonte (2A) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Georges MELA, revenant sur le dossier précédent, indique avoir trouvé le Président du Conseil exécutif plus que convaincant, et même redoutable : il aurait pu faire sienne les explications qu'il a fournies.

S'agissant des deux laboratoires, il s'exprimera de manière conjointe : on est dans une reprise de résultats et il se contentera de deux observations. D'abord, pour faire remarquer que le Conseil exécutif lui avait dit qu'il apporterait, en séance, des précisions sur la démarche de fusion : il attendait donc des informations à ce propos. Ensuite, il note

que les subventions restent inchangées, aussi bien dans le Cismonte que dans le Pumonti : aussi, votera-t-il contre chaque rapport.

Le **Vice-président VANNI** tient, tout de même, à souligner que cette année, il n'y a pas eu besoin d'abonder ces budgets.

Mme CHIARELLI-LUZI rappelle qu'elle avait indiqué que l'AEMO rendait son rapport en juillet et que donc, le **Conseil exécutif**, après avoir pris le temps de l'étudier, évoquerait celui-ci devant **l'Assemblée de Corse** en octobre.

Pour **M. MELA**, au vu des délais usuels, c'est un agenda très convenable.

Personne d'autre ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-

Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

M. Pierre GHIONGA et Mme Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA.

POUR : 31

CONTRE : 14

ABST : 2

NPPV : 8

Raportu n^u 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte (2B) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025

Rapport n° 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, la Présidente MAUPERTUIS met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

Ont voté contre :

Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus :

M. Pierre GHIONGA et Mme Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA.

POUR : 31

CONTRE : 14

ABST : 2

NPPV : 8

M. Romain COLONNA effectue un point d'ordre, pour indiquer le souhait du groupe majoritaire d'être rendu destinataire de la motion relative à l'ACA.

Revenue dans l'hémicycle, **la Présidente MAUPERTUIS** reprend la présidence de séance.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 192 : L'immersione a prò di l'amparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa per u 2025/2026

Report n° 192 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026

Le **Président SIMEONI** expose le rapport.

La **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un **avis favorable**. La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un **avis favorable**.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, commence par rappeler que trois ans auparavant, **Scola Corsa** est née de la volonté de quelques-uns de s'affranchir du système éducatif, pour franchir le pas et essayer d'obtenir d'autres résultats. Même si l'Education nationale s'était, alors, sentie quelque peu remise en cause, aujourd'hui les résultats sont là, le **Rectorat** s'est lui-même investi et il n'y a donc plus de problème, seulement des gens qui œuvrent en commun dans l'intérêt de la langue corse.

Pour autant, le rapport met en avant la nécessité d'une sécurisation juridique, la nécessité de ne pas se reposer sur l'implication d'un petit groupe d'individus, et la nécessité d'éviter les risques du contrôle de légalité. A cet égard, une solution durable viendra de l'obtention de la compétence en matière de langue par la Collectivité de Corse, qui permettra de conférer à l'enseignement immersif toute sa place ; et dans cet objectif, il convient de réfléchir à une rédaction appropriée de la loi organique.

Deuxième point à soulever pour la **Vice-présidente NIVAGGIONI**, celui de l'évaluation, qui concerne d'ailleurs autant le système éducatif que le secteur associatif. En effet, la Collectivité de Corse investit des deniers publics et cela légitime un contrôle qui ne soit pas que comptable, mais sache apprécier aussi la démarche dans l'objectif de corsophonie, de façon à être en capacité d'apprécier l'adéquation entre les moyens et les objectifs.

Troisième point, celui de l'équilibre territorial : il est vrai que **Scola Corsa** est plus dans le Cismonte que dans le Pumonti, cela s'explique par l'origine de ses fondateurs et par le degré de mobilisation des associations et des enseignants au nord de la Corse. Cependant, sa démarche doit se poursuivre avec l'ouverture d'un collège et celui-ci,

bien que situé certainement dans la région bastiaise, devra pouvoir rayonner sur l'île tout entière. Cela étant, chaque année un site nouveau est ouvert, l'objectif global est tenu et avec **120** écoliers, **34** salariés, **Scola Corsa** apparaît comme le plus important employeur immersif de la langue corse ; sachant que le **Rectorat** a convenu que le système éducatif immersif devait être conçu sur ce modèle, de façon à ne pas contingenter la langue corse aux seules heures de cours et aux moyens standards.

Il s'agit donc une définition qui doit être affinée et élargie. Pour autant, ni **Scola Corsa**, ni l'implication des enseignants, ne pourraient obtenir de pareils résultats s'il n'y avait pas le soutien financier de la Collectivité de Corse. Les parents ont eux-mêmes une part importante à jouer dans ce système, les maires et leurs employés communaux, aussi. Mais en l'espèce, on peut être fier d'une telle initiative.

M. Jean-Martin MONDOLONI, au-delà du soutien de principe envers cet enseignement, souhaite attirer l'attention sur les résultats qu'il convient d'apprécier. De même que pour le système éducatif français -le meilleur pour les bons élèves et le plus mauvais pour les moins bons, l'action de **Scola Corsa** peut s'analyser de différentes manières ; ce qui nécessite de définir la notion de succès. On doit, ensuite, apporter la démonstration que l'effort de la puissance publique produit des résultats, car on dispose pour cela de bons dispositifs d'évaluation linguistique. Après, il y a ce qui relève de la pratique de l'immersion : au **conseil municipal de Bastia**, par exemple, a été évoqué le cas d'un jardin pédagogique créé par l'école immersive ; mais les élèves de l'école publique adjacente ne se voient pas ouvrir le droit de la fréquenter, et au-delà de cette anecdote, il conviendrait de ne pas prêter le flanc aux détracteurs, ni aux parents d'élèves qui sont dans le doute nonobstant un contexte global d'attractivité.

M. MONDOLONI tient à préciser que ces remarques visent à développer ce modèle de **Scola Corsa**, qu'il entend accompagner, étant donné que dans le contexte actuel, il importe d'avoir le meilleur du meilleur.

M. Pierre GHIONGA, fils de l'enseignement public, n'a jamais considéré l'enseignement privé comme un modèle ; mais force lui est de reconnaître, aujourd'hui, que le système de **Scola Corsa** s'avère louable et encourage à la généralisation de l'enseignement immersif.

Mme Elisa TRAMONI rappelle que l'objectif du bilinguisme consiste à mettre chaque élève en capacité d'user de la langue corse. En l'espèce, cela ne suffit pas : encore l'élève doit-il être incité à la pratiquer au quotidien et à cet égard, on constate que **Scola Corsa** a mis en situation

les élèves d'user du corse comme s'il était leur langue maternelle, comme une évidence ; et elle cite le cas d'un élève du Cismonte avec qui elle a pu dialoguer en corse. Pour ces raisons, l'exemple de **Scola Corsa** doit être conforté, pour qu'il se développe sur tout le territoire insulaire, et jusqu'au niveau secondaire.

M. Saveriu LUCIANI rappelle que la Corse compte **48 000** élèves, dont **12 000** suivent un enseignement de la langue corse, ou bilingue, ou immersif. En **commission**, il a pu constater que le **Recteur** actuel -au contraire de ses prédécesseurs- appliquait une stratégie volontariste qui a fait augmenter le nombre de sites bilingues de **26** à **71**. Ce qui lui paraît important, dans ce contexte davantage favorable à une généralisation du bilinguisme immersif, consiste à renforcer la formation, enjeu stratégique pour structurer la politique. A cet égard, il rappelle que le **CPER** comportait une convention d'objectifs, de façon à arracher les financements et des moyens horaires. Mais étant donné que sur le terrain, on n'est pas encore parvenu à doter chaque école des moyens pédagogiques adéquats (à titre d'exemple, les conseillers pédagogiques n'ont pas augmenté en proportion), il convient par conséquent de revoir la structure académique ; de stabiliser les financements ; d'asseoir la politique sur des moyens humains, sur l'évaluation, et sur la réactivation du **Conseil** prévu à l'article 11, dans le sens d'aboutir à une gestion commune et non pas au suivi des initiatives du **Recteur**. Il conviendra, aussi de flécher les postes disponibles en immersif. Cependant, l'enjeu doit être accentuer l'effort financier en faveur de la formation.

M. LUCIANI poursuit en estimant que **Scola Corsa** représente une avancée incontestable, qu'il convient de sécuriser juridiquement, de façon à la mettre à l'abri d'initiatives émanant de personnes du type **PERRIN**. Avec comme objectif central de disposer, en Corse, d'un véritable statut linguistique. Cela étant, en **commission**, il a fait observer que l'on votait ici des sommes importantes, et qu'il y avait besoin de les resituer dans une vision d'ensemble. Il tient aussi à préciser que les deux postes d'enseignants à **Scola Corsa** ont été apportés par l'**Education nationale**.

En conclusion, il indique qu'**Avanzemu** soutiendra ce rapport, sans autres observations, au titre de sa volonté d'arriver à un bilinguisme immersif. Cela, tout en considérant que l'enseignement public a besoin lui aussi, dans ce domaine, de soutiens renforcés.

Pour **M. Romain COLONNA**, dans ce dossier il y a une dimension conjoncturelle, visant à conforter l'action de **Scola Corsa** -qu'il tient à saluer pour son implication, la forte implication des familles et des militants qui la soutiennent, et qu'il s'agit bien sûr d'accompagner. Mais il

renvoie aussi à une dimension structurelle, celle du développement de la langue corse à long terme ; et dans cet objectif, **Fà Populu Inseme** souhaite que l'ensemble des élèves insulaires puissent bénéficier d'un enseignement immersif. Ce qui suppose un changement statutaire, une planification linguistique, et une modification générale du système éducatif.

Cela dit, pour élaborer une réflexion collective dans l'intérêt des Corses. Et dans cet esprit, **M. COLONNA** en profite pour informer ses collègues que la **Commission ad hoc**, malgré un agenda contraint, a souhaité débiter ses travaux en rencontrant les acteurs institutionnels, associatifs ou de terrain. Elle a déjà rencontré **Scola Corsa**, **Pratica Lingua**, le **Recteur**, plusieurs crèches immersives, l'équipe de **CANOPE** et les dirigeants de l'**Université**, et il s'agit de remercier tous les participants. Elle poursuivra ses auditions à la rentrée, pour être en capacité de livrer son rapport en novembre, comme convenu.

La Présidente MAUPERTUIS remercie le **Président de la Commission ad hoc** pour ces précisions.

M. LUCIANI souhaite apporter un complément : le **Recteur** a évoqué l'intérêt d'accorder une bonification aux enseignants qui assument un investissement supplémentaire, dont acte. Mais au cas où l'Etat ne concrétiserait pas cette proposition, il serait souhaitable que la Collectivité s'en charge.

Le **Président SIMEONI** commence en ayant l'impression que l'unanimité qui préside depuis 2022 à ce type de rapport va être renouvelée aujourd'hui ; et c'est là un signal de confiance envers tous les acteurs associatifs, et aussi les communes, qui s'impliquent dans **Scola Corsa**.

A propos du cas soulevé par **Jean-Martin MONDOLONI**, il précise que l'**adjoint aux affaires scolaires** s'est montré très favorable une utilisation commune du jardin pédagogique ; cela étant, il conviendra de laisser les acteurs s'organiser sur le terrain. Mais c'est un peu une parabole : l'école ne doit pas être, dans tous les domaines et encore plus dans celui de la langue Corse, qui est un facteur de cohésion, d'ouverture, de transmission et de partage, un lieu d'enfermement. Il ne s'agit donc pas d'opposer deux langues, mais de favoriser un enrichissement collectif et individuel par le multilinguisme.

Répondant à **Saveriu LUCIANI**, le **Président SIMEONI** estime que la Commission ad hoc va, précisément, permettre de gagner du temps dans une situation où l'on est dans une course contre la montre, pour renforcer l'effet levier que l'on souhaite apporter. Dans un cadre normal, le **Conseil exécutif** se baserait sur ses services, éventuellement le

rapport d'orientation des commissions, puis il saisirait l'**Assemblée de Corse** dans des délais ordinaires, ce qui ne manquerait pas de susciter sans doute des frustrations. Mais avec ce dispositif innovant, on se met en capacité de faire converger les réflexions et les propositions. Par ailleurs, le **Conseil exécutif** travaille au renforcement des moyens publics, alors que le **Recteur** vient lui-même d'annoncer un renfort significatif des moyens en faveur de l'enseignement immersif : dès lors, il appartiendra à l'**Assemblée de Corse** de renvoyer un signal approprié et fort développer l'enseignement immersif, sachant que l'action de l'**Académie** ne manquera pas d'être contestée en divers endroits.

Concernant le **CPER**, le **Président SIMEONI** admet qu'il a pris du retard pour être signé ; nonobstant, son contenu est actuellement mis en œuvre ; et d'ailleurs, le **préfet FILIPPINI** était favorable à sa signature. S'agissant de la Collectivité de Corse, **1,5 M€** annuels étaient autrefois mobilisés, on atteint aujourd'hui **3,2 M€**, c'est l'effet mécanique des ETP, des formations et de **CANOPE**, mais s'y ajoute l'enseignement immersif associatif, **Case di e lingue** et **Scola Corsa** à hauteur d'**1 M€** chacune. Un soutien équivalent à l'immersif public va être consenti à cette rentrée, sachant que tout cela devra être intégré à la construction du prochain budget primitif (on ne peut pas, en effet, s'en tenir uniquement à des plus et des plus sans introduire aussi des moins).

Et le **Président SIMEONI** de conclure, en faisant valoir l'engagement de la Collectivité pour cranter les choses, de façon à accomplir un véritable saut qualitatif. Ce qui supposera, en parallèle, une démarche d'évaluation plus affinée, de façon à être en mesure d'apporter les moyens en fonction des résultats obtenus. Mais le système éducatif français apparaît en difficulté et la Corse a tout intérêt à faire valoir que le développement de l'offre bilingue immersive s'inscrira, aussi, dans une démarche de valorisation du système d'éducatif dans son ensemble.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 55

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

MOTIONS / MUZIONE

La Présidente MAUPERTUIS indique que deux motions, relatives au site de Paddaghju et au Conservatoire du Littoral, ont été enregistrées et leur caractère prioritaire examiné favorablement en **Commission Permanente**, mercredi. Une troisième motion est venue, depuis, s'ajouter en urgence, qui concerne le centre de formation de l'**ACA** et il y aura besoin d'une concertation préalable avec les groupes pour s'accorder sur l'intérêt à statuer aujourd'hui.

MUZIONE n° 2025/E4/019 relativa a una dumanda d'iscrizione di u situ archeologicu di Paddaghju nantu à a lista di u patrimoni mundiale di l'UNESCO è nantu à a lista di u patrimoni mundiale in periculu, pruposta da u Sgiò Saveriu LUCIANI a u nome di u gruppu « Avanzemu »

MOTION n° 2025/E4/019 déposée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « **Avanzemu** » : Dumanda / Demande d'inscription du site archéologique de Paddaghju sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la liste du patrimoine mondial en péril.

M. Saveriu LUCIANI défend la motion.

La Présidente MAUPERTUIS, sortie deux minutes de l'hémicycle, a été remplacée pendant ce temps à la tribune par le **Vice-président VANNI**.

M. Romain COLONNA présente deux amendements, déposés au nom du groupe "**Fà Populu Inseme**".

Mme Anne-Laure SANTUCCI délivre un **avis favorable** sur les deux textes, tout en précisant que le **Conseil exécutif** développe actuellement une stratégie plus globale, incluant les différents sites mégalithiques et étrusques: les modalités de lancement ont été définies, un évènement est prévu, restera ensuite à engager la procédure, assez longue. Dans ce cadre, il lui paraît important que ces amendements puissent intégrer la motion.

M. LUCIANI déclare accueillir ces amendements avec beaucoup de sympathie.

La Présidente MAUPERTUIS souhaite être associée à la motion. Elle est rejointe en cela par **MM. COLONNA** et **GHIONGA**, **Mme PIETRI**, au nom de leurs groupes respectifs. **M. VOGLIMACCI** indiquant, pour sa part, qu'il ne dispose pas de mandat explicite de son groupe à cet effet.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement n° 1 :

AJOUTER après « **CONSIDERANT** la récente inscription, par l'UNESCO, des sites de Carnac en Bretagne et de Domus de Janas en Sardaigne ; »

les points suivants :

« CONSIDERANT le travail de valorisation, de mise en valeur et de développement initié depuis de nombreuses années par la Collectivité de Corse au sein de ses sites et musées notamment à destination des Corses et du jeune public ;

CONSIDERANT le travail entrepris par la Collectivité de Corse en lien notamment avec le CoPaM (Co-développer le Patrimoine mondial en Méditerranée), en vue d'identifier pour la Corse plusieurs sites d'exception et de constituer des dossiers d'inscription sur liste indicative du Patrimoine Mondial de l'UNESCO permettant de favoriser la coopération en Méditerranée et le développement durable des territoires par la valorisation de leurs patrimoines ».

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement n° 2 :

REEMPLACER :

« *ENVISAGE des démarches similaires concernant tous les autres sites territoriaux patrimoniaux tant en Cismonte qu'en Pumonti, notamment Cauria, Funtanaccia, i Castelli préhistoriques... ;* »

Par :

« **SOUHAITE** la prise en compte et l'inscription de la totalité du Patrimoine mégalithique Corse tels que les sites de Cauria et de Paddaghju, Appazzu, Balchiria, les sites de la vallée d'A Grossa, le Nebbiu, la région de Sagone, le Cortenais, le Taravu ou encore l'extrême sud ; »

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix la proposition de motion, ainsi amendée.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

MUZIONE n° 2025/E4/020, relativa a l'Opposizione à a suppressione di u Cunservatoriu di u Litturale è à a so integrazione in una stituzione statale glubalizata, pruposta da a Signora Françoise CAMPANA a u nome di u gruppu « Fà Populu Inseme »

MOTION N° 2025/E4/020 déposée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la suppression du

Conservatoire du Littoral et à son intégration dans une entité étatique globalisée

Mme Françoise CAMPANA défend la motion, dans son texte substitutif issu de discussions avec le groupe “**Core in Fronte**”, avec l’ajout du “**Considérant**” suivant :

« **CONSIDERANT** que le Conservatoire du Littoral protège en Corse, au 1^{er} janvier 2025, 21 659 hectares répartis sur 74 sites, couvrant 62 communes et représentant environ un tiers du littoral de l’île, et que son objectif à l’horizon 2050 est d’atteindre 38 800 hectares protégés, conformément aux orientations arrêtées par son Conseil d’administration, lequel a d’ores et déjà validé, en mai 2025, l’acquisition de plusieurs dizaines d’hectares supplémentaires ».

La Présidente MAUPERTUIS remercie l’auteure de la motion. Elle profite de cette occasion pour renouveler publiquement son soutien au **Conservatoire du Littoral** et à ses équipes, estimant que ce n’est sûrement pas sur des structures de ce genre qu’il conviendra de faire des économies...

Le **Président SIMEONI** émet un avis favorable au nom du **Conseil exécutif** sur cette motion.

Il rappelle, d’abord, que le **Conservatoire du Littoral** joue un rôle important et singulier en France et en Corse, qu’il a soustrait des dizaines de milliers d’hectares à la pression spéculatives : il s’agit, aujourd’hui, de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à cela.

Il souligne, ensuite, la nécessité humaine qui ne s’accorderait pas dans une logique de fusion.

Il estime, enfin, que dans une perspective de statut d’autonomie, cet établissement public administratif de l’Etat aura vocation à devenir un EPA rattaché à la Collectivité de Corse, avec le transfert de son patrimoine à son propriétaire originel : le peuple Corse.

La Présidente MAUPERTUIS souhaite être associée à cette motion.

M. LUCIANI en fait de même, au nom de son groupe, tout en rendant hommage à l’auteure du texte.

Mme PIETRI indique que “**Core in Fronte**” s’associe d’autant plus volontiers à la motion qu’il a contribué, à la faveur de ses amendements, à la nouvelle rédaction.

M. GHIONGA, en demandant lui aussi à ce que son groupe soit associé, rappelle avoir été le premier à demander le transfert du **Conservatoire** à la Collectivité.

Mme CAMPANA indique se déporter du vote des amendements autant que de la motion.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix les amendements :

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Ensuite de quoi, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de motion, ainsi amendée :

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS propose, alors, et si tout le monde est d'accord pour examiner la troisième motion, de suspendre la séance le temps d'une concertation sur son contenu.

Le **Conseil exécutif** et les **groupes de l'Assemblée** ayant indiqué leur accord, la séance est suspendue à 19h50.
La séance reprend à 21h05.

La Présidente de l'Assemblée rapporte le fait qu'un accord a pu se dégager autour d'une rédaction modifiée.

Mmes Danièle ANTONINI et Véronique PIETRI quittent l'hémicycle, de façon à ne pas participer aux discussions compte tenu de leurs situations personnelles.

La Présidente MAUPERTUIS, en préalable, demande aux **Conseillers** s'ils acceptent de statuer en délai abrégé.

L'Assemblée de Corse, à l'unanimité des participants, accepte d'évoquer cette motion, nonobstant son dépôt en délai abrégé, au vu des motivations justifiant l'urgence à statuer.

M. Romain COLONNA fait observer qu'il s'agit-là d'une motion substitutive, commune à l'ensemble des groupes et portée par eux.

La Présidente MAUPERTUIS indique que l'usage veut, nonobstant cela, que l'auteur du texte originel puisse l'exposer.

M. Pierre POLI défend la motion.

M. Don Joseph LUCCIONI, à cette heure tardive, se contentera d'expliquer la position de son groupe. **Fà Populu Inseme** a souhaité s'associer à cette motion commune ; il avait voulu rencontrer, hier, parallèlement à la séance des questions orales, une délégation des dirigeants du club, pour disposer d'un état de la situation actuelle de celui-ci ; puis il s'est concerté avec le **Conseil exécutif** et les autres groupes, de façon à s'accorder sur les modalités d'une motion soutenant le club et, au titre des intérêts matériels et moraux du peuple Corse, garantissant le maintien d'un centre de formation. Centre qui a été classé meilleur de la Ligue 2, apportant la preuve, d'ailleurs, qu'en Corse il est possible de réussir.

M. Charles VOGLIMACCI, en tant que Corse, élu d'Aiacciu et adjoint au maire, déclare se réjouir de cette initiative commune. Il a fallu peser les mots, étant donné que le club engage un nouveau combat pour sa survie ; et si ses dirigeants devront convaincre la **DNCG**, **l'Assemblée** n'en devait pas moins, aujourd'hui, poser la question du maintien du centre de formation. Il pense à cet instant aux footballeurs et aux

supporters du club. Et il tient à remercier le **Président du Conseil exécutif** pour les démarches qu'il a pu mener en leur faveur.

Le **Président SIMEONI** émet l'avis favorable du **Conseil exécutif** : il s'agit-là d'une motion commune à l'ensemble des groupes, et l'**Exécutif** a participé à sa rédaction.

Il commence par le rappeler, l'**ACA** est un club emblématique du football Corse et au-delà de l'aspect patrimonial ou des enjeux sportifs, il existe aussi un centre de formation, et il est normal que dans cet hémicycle on se préoccupe de son devenir.

Il fait observer, ensuite, qu'aujourd'hui le temps du campanilisme est dépassé : on peut très bien rester ici supporter d'un club, sans chercher à mettre les différentes équipes en concurrence. Le **Conseil exécutif**, quant à lui, entend traiter de la même façon les clubs professionnels et les clubs des petites villes ou des communes rurales, sachant que son action, d'ailleurs, ne se cantonne pas au seul football : **Anne-Laure SANTUCCI** s'occupe aussi du volley-ball, ou du handball par exemple.

Il précise, enfin, que l'on ne saurait comparer que ce qui est comparable : d'une part, le contexte juridique et financier de l'intervention des collectivités territoriales a changé, et l'on ne peut plus invoquer ce qui était fait auparavant ; et d'autre part, les autres sponsors tels qu'**Air Corsica** sont contraints, eux aussi, de faire des choix, d'autant qu'ils sont fréquemment sollicités (parfois, comme si c'était un dû). Le **Conseil exécutif** a la volonté de continuer à soutenir les clubs sportifs, dans l'équité, mais l'on doit tenir compte du fait que le contexte oblige à redimensionner les aides et réduire la voilure : on ne pourra plus continuer à augmenter les budgets, et les différentes pétitionnaires doivent l'intégrer dans la préparation de leurs manifestations.

Cela dit, le **Président SIMEONI** affirme que le **Conseil exécutif** veut se situer aux côtés de l'Assemblée de Corse sur ce dossier, notamment pour garantir le maintien d'un centre de formation distingué comme l'un des meilleurs de France, et aussi, parce que ses activités génèrent des retombées économiques importantes. A ce propos, le centre est locataire du **CSJC**, celui-ci reçoit **2 M€** de contributions de la Collectivité de Corse, l'**ACA** apportant **0,4 M€** de loyers. Le **Conseil exécutif** va donc recevoir mandat aujourd'hui pour créer les conditions juridiques et budgétaires qui permettront au centre de formation de poursuivre ses activités. Cela supposera un effort collectif de la part du club, de la part du **CSCJ** et maintenant, aussi, de la Collectivité de Corse : il faudra, quand même, s'en souvenir lors de la construction du prochain budget. En tout cas, c'est là un chemin clair, qui se situe dans la continuité d'une politique sportive et de la précédente motion adoptée en faveur de ce club.

Le **Président SIMEONI** de conclure, en indiquant qu'un nouveau texte sera complété par un courrier du **Président du Conseil exécutif**, communiqué aux membres de l'**Assemblée** mardi prochain.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** mais la proposition de motion aux voix :

Sont absents :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Avant de lever la séance, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** souhaite revenir sur le vote de la motion relative à Gaza, qui a suscité un vrai débat, ainsi qu'un communiqué de presse du groupe « **Un Soffiu Novu** ». Elle rappelle que cette motion visait à dénoncer une situation humanitaire désastreuse, aujourd'hui on voit que plusieurs Etats européens exigent que la catastrophe humanitaire cesse et de son côté, le **président de la République** envisage que la France reconnaisse l'Etat de Palestine.

La Présidente MAUPERTUIS avoue, de façon générale, ne pas être impressionnée outre mesure par les critiques ou les insultes -surtout au regard de ce que supportent les Palestiniens ou les Israéliens. Ce qui la gêne, cependant, c'est qu'il n'y a pas eu de discussion collective avant le vote de la motion ; sachant que contrairement à ce que d'aucuns ici ont prétendus, ce texte contient des dispositions en faveur de l'Etat d'Israël. Certes, une motion ne fera pas revenir les morts, mais on voit malgré tout que beaucoup d'institutions se mobilisent actuellement pour faire cesser ce drame. Et **l'Assemblée de Corse** a pris l'habitude d'intervenir sur des sujets de politique internationale, contrairement à ce qui a pu être dit.

Après avoir remercié les participants, leur souhaiter de bonnes vacances et un bon repos au **président du Conseil exécutif**, elle lève la séance à 21h23.

Fait à Ajaccio, le 24 juillet 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI (MATIN)

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

PUNTU D'ATTUALITÀ - SCAMBII NANTU À A RIFORMA CUSTITUZIUNALE, IN SEGUITU À A RIUNIONE DI U 22 DI LUGLIU IN PARIGI.

POINT D'ACTUALITÉ - ÉCHANGES SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE, SUITE À LA RÉUNION DU 22 JUILLET À PARIS.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 218 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 Ghjugnu di u 2025.

Rapport n° 218 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 juin 2025.

JEUDI (APRÈS-MIDI)

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 202 : Revisione parziale di u pianu d'assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) : dibattitu d'orientazione annantu à u perimetru, à a metudulugia è à u calendariu.

Rapport n° 202 : Révision partielle du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) : débat d'orientation relatif au périmètre, à la méthode et au calendrier.

Raportu n° 204 : Cummemurazione di l'avenimenti d'Aleria di u 1975.

Rapport n° 204 : Commémoration des évènements d'Aleria de 1975.

VENDREDI (MATIN)

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 203 : Bilanciu è attualizzazione di u Pianu Pluriannincu d'Investimenti di l'infrastrutture di trasportu 2017-2026 - PPI 2026-2030 Strade è Trenu.

Rapport n° 203 : Bilan et actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des infrastructures de transport 2017-2026 - PPI 2026-2030 Routes et Fer.

Raportu n° 198 : Risposta à a dumanda di a Cumunità d'Agglomerazioni di u Paesi Aiaccinu (CAPA) di trasfirimentu di cumpitenza in materia di viabilità pà a criazioni di una via di Bus in situ propiu

Rapport n° 198 : Réponse à apporter à la demande de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) de transfert de compétence en matière de voirie en vue de la création d'une voie de bus en site propre.

Raportu n° 212 : Approvu di l'Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Corti.

Rapport n° 212 : Approbation de l'Opération de Revitalisation du Territoire de Corti.

Raportu n° 213 : Operazione di Rivitalizazione di u Territoriu di Prupjà.

Rapport n° 213 : Opération de Revitalisation du Territoire de Prupjà.

Raportu n° 214 : Stabilita di u pianu d'allignamentu di l'anziana RT 11 nantu à u territoriu di e cumune di Biguglia è Furiani.

Rapport n° 214 : Etablissement du plan d'alignement de l'ex-RT 11 sur le territoire des communes de Biguglia et Furiani.

VENDREDI (APRÈS-MIDI)

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 192 : L'immersione a prò di l'amparera di u corsu : sustegnu a l'associu Scola Corsa per u 2025/2026.

Rapport n^o 192 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2025/2026.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n^u 194 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025.

Rapport n^o 194 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.

Raportu n^u 195 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti (2A) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025.

Rapport n^o 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonte (2A) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.

Raportu n^u 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte (2B) di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2025.

Rapport n^o 196 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du laboratoire d'analyses Cismonte (2B) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.

MOTIONS / MUZIONE



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U 24 DI LUGLIU DI U 2025

SÉANCE DU 24 JUILLET 2025

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 24 DI LUGLIU DI U 2025
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 24 JUILLET 2025

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
N° 2025/E4/042	INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DECHETS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PTPGD	Jean-Martin MONDOLONI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	1
N° 2025/E4/052	PRESSION TOURISTIQUE ET GESTION DES DECHETS : QUELLE STRATEGIE POUR LA CORSE ?	Louis POZZO DI BORGO	Fà Populu Inseme	2
N° 2025/E4/044	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	3
N° 2025/E4/046	FIP OÙ VA L'ARGENT ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	4
N° 2025/E4/050	RAPPORT DE L'UNESCO, VERS UNE GESTION DURABLE DU GOLFE DE PORTU		Fà Populu Inseme	5
N° 2025/E4/043	PLACE DES TERRITOIRES RURAUX DANS LA FUTURE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE LA CORSE	Paule CASANOVA-NICOLAI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	6
N° 2025/E4/045	L'ENERGIE ET LES PROBLEMATIQUES STRUCTURELLES INSULAIRES	Pierre POLI	Avanzemu	7
N° 2025/E4/047	CRÉDIT D'IMPÔTS EN CORSE : UNE AUTRE RÉALITÉ	Véronique PIETRI	Core in Fronte	8

N° 2025/E4/051	QUEL AVENIR POUR LA FILIERE OVINE-CAPRINE	Paula MOSCA	Fà Populu Inseme	9
N° 2025/E4/049	PAR UNA CHJARIFICAZIONI NANT'A L'A.S.E.	Véronique PIETRI	Core in Fronte	10
N° 2025/E4/048	PÀ FÀ CAMPA A NOSCIA AGRICOLTURA : UNA NICISSARIA PRUTIZIONI CONTRU A I MALATII	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	11



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 24 E 25 DI LUGLIU DI 2025
SESSION DES 24 ET 25 JUILLET 2025**



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/042

**Question orale déposée par M Jean-Martin MONDOLONI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

**OBJET : INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DECHETS DANS LE CADRE
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PTPGD**

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement,

Lors de la réunion de la CCES (Commission de Consultation d'Évaluation et de Suivi) du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets du 10 juillet dernier à Bastia, vous avez officialisé le soutien de l'exécutif territorial au CTV de Monte.

Dans le sillage des prescriptions du plan, l'OEC a présenté l'étude relative à la mise en place d'une filière de transformation des CSR issus de Monte dans le cadre d'une SPL (société publique locale) au capital très majoritairement détenu par la Collectivité de Corse et dont la mise en place concomitante au démarrage du CTV de Monte permettrait de réduire significativement leurs coûts de production.

Vous avez également demandé à être associé au comité de pilotage du CTV du grand Ajaccio, ce à quoi les élus du SYVADEC et de la CAPA présents se sont engagés.

L'implantation de 2 CTV près des agglomérations qui génèrent le plus de déchets relève du bon sens. Faire obstacle, pour quelque raison que ce soit, au CTV du grand Ajaccio reviendrait à priver tout un territoire d'un exutoire et en condamnerait un autre, le Valinco, à continuer à enfouir les déchets non triés, le tout dans un contexte de flambée de la fiscalité et de surcoûts insoutenables pour les intercommunalités.

En effet, la TGAP dont le coût à la tonne enfouie est de 65 € avant la réfaction de 20 % obtenue par le sénateur Panunzi, se verra majorée dès cette année d'un surcoût de 5 € pour chaque tonne de déchets dépassant l'objectif de réduction de

moitié de l'enfouissement par rapport à 2010. Ce qui représente pour les collectivités un surcoût de plus de 240 000 € par an.

D'un triple point de vue économique, technique et environnemental, les 2 CTV s'imposent. Il ne faut plus tergiverser, ni attendre mais agir.

D'où notre question Monsieur le Président :

Confirmez-vous devant notre assemblée les 3 engagements que vous avez pris devant la CCES du 10 juillet, à savoir votre adhésion sans ambiguïté au CTV de Monte, votre volonté de porter le projet de la construction de l'unité de traitement des CSR qui va avec et votre participation active et constructive au COPIL du CTV du grand Ajaccio ?

Les territoires du Fiumorbu et du Valinco qui ont trop longtemps jouer la solidarité en subissant les désagréments de l'enfouissement des déchets de toute la Corse ainsi que les intercommunalités sont en droit de savoir.

Je vous remercie.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /042

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MONSIEUR JEAN-MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

OBJET : infrastructures de gestion des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PTPGD

Je vous remercie Madame la Présidente,

Ce qui nous oppose souvent mais qui se vérifie à chaque fois que l'on est ici présents dans cet hémicycle, et c'est la politique certainement qui nous appelle à avoir des points divergents sur les sujets, mais encore plus divergents lorsque ce sont des propos qui ont été tenus et qui par ailleurs ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

Quoi qu'il en soit, je vais vous répondre de la manière la plus directe, étant donné que je l'ai toujours fait et que je continuerai de le faire. Nous nous sommes effectivement rencontrés, et je vous remercie pour votre question, mais nous nous sommes rencontrés dans le cadre du suivi du plan, la commission de CCES.

Cette commission qui s'est tenue à Bastia a permis non seulement de consolider les volumétries que nous avons préalablement définies dans le plan, elles nous ont permis aussi d'avoir un débat beaucoup plus général, vous l'avez évoqué, et dans votre question il y a trois points auxquels je vais répondre très précisément.

Comme à chaque fois dans ce genre de réunion, le CTV de Monte s'est invité à la discussion et j'ai pris une position qui est toujours la même et qui est constante en la matière et qui a notamment été rappelée dans le communiqué de presse qui expliquait les raisons de notre absence à la cérémonie de pose de la première pierre, qui en fait ne s'est pas tenue pour diverses problématiques.

Alors oui, le plan territorial de prévention de gestion de déchets de la Corse, le PTPGD, approuvé le 24 juillet 2024, prévoit certes la possibilité de créer un tel centre, je le rappelle, indispensable pour sortir de la logique du tout enfouissement, que vous avez rappelé, et respecter les objectifs posés par la loi française et européenne en la matière. Donc il n'y a pas de discussion sur le sujet. Et je vais un pas plus loin, toujours dans le même axe, ce centre doit nous permettre de détourner près de 60 000 tonnes de déchets de nos centres d'enfouissement et de les valoriser en Corse. Deuxième point très important, je le réaffirme ici.

Mais le plan prévoit également tant en son principe qu'en son dimensionnement, que cette création doit être intégrée dans une mise en œuvre globale, c'est ce que j'ai rappelé au CCES.

Nous avons appelé de nos vœux que cette politique globale qui prévoit plusieurs sous-chapitres soit intégrée et prise en compte, non seulement par le SYVADEC mais par l'État. Je les rappelle brièvement : diminution des entrants, soutien à l'économie circulaire, priorité donnée au tri à la source, le juste dimensionnement du centre de tri, la création de centres territorialisés des déchets résiduels non polluants, et notamment la création d'un nouveau centre tel que celui de Palasca, la définition partagée d'une trajectoire budgétaire soutenable tant pour les intercommunalités que pour les citoyens.

Et aujourd'hui ce n'est pas le cas puisque, après Monte, le coût va continuer d'augmenter, et ce sont les services du SYVADEC qui donnent ces chiffres, de 3 % par an, après l'ouverture du centre.

Donc vous l'avez compris, nous avons défini une priorité dans le plan. Elle se met en œuvre, mais il reste quand même un bout de chemin à parcourir et par le SYVADEC et par l'État.

D'ailleurs à cet effet la Collectivité de Corse a également proposé, par exemple le 23 janvier 2023, lors d'une réunion en préfecture, et je l'ai rappelé au CCES, entre toutes les parties, un conventionnement avec le SYVADEC pour assurer la cohérence des choix faits par celui-ci par rapport au PTPGD, ceci sans préjudice d'une éventuelle évolution de la gouvernance en matière de gestion des déchets. On avait été loin dans les propositions qu'on avait faites. Aucune réponse ne nous a été fournie à ce jour, ni l'État, ni le SYVADEC. Dont acte, on continue d'avancer sur le sujet.

D'ailleurs, permettez-moi aussi de rappeler, et je l'ai dit aussi en CCES, les derniers exemples en date, dont la proposition faite par l'État de déduire la part de financement du centre de tri de Monte, assurée par le PTIC, soit 35,9 millions d'euros, à la Collectivité de Corse, alors même que celle-ci n'a pas été associée à sa définition. Vous l'avouerez, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

On ne peut pas nous dire d'un côté « vous ne participez pas au financement de Monte », et l'État nous dire derrière, « tout compte fait, vous allez y participer puisque l'on va récupérer sur le PTIC la somme que l'on a investie pour vous, au niveau de Monte ». Donc on est toujours devant la politique du fait accompli. C'est gênant.

Et cette politique du fait accompli n'est pas acceptable, ni sur la forme, ni sur le fond. Le Conseil exécutif de Corse appelle l'ensemble des parties à revenir à de plus justes positions, et notamment sur le centre de Monte, et on appelle de nos vœux de pouvoir se retrouver pour continuer d'échanger sur le sujet.

Et enfin, je terminerai en vous disant qu'on sera extrêmement attentifs, notamment sur la partie rivièrè Golu, et sur les terres agricoles qui sont autour, et on restera fortement impliqués quant au devenir de cet endroit. C'est le premier point.

Sur la valorisation énergétique, on a évoqué bien évidemment le fait que, et conformément à sa délibération de son conseil d'administration en date du 12 avril 2023, l'Office de l'environnement de la Corse pilote une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les possibilités de création d'une filière énergétique associant la biomasse issue des activités forestières et des CSR produits en Corse. Il y a en effet une double urgence à mener cette action. Certains financements européens et étatiques soutenant le projet public de ce type ne seront plus disponibles au 15 septembre 2025.

Donc oui, on est dans l'urgence, oui, le rapport que j'ai présenté à la CCES atteste d'un accompagnement par notre AMO, le groupe ANTEA, en phase de finalisation, et nous serons à même probablement de présenter quelque chose de construit sur le sujet.

Néanmoins, nous entendons et quelquefois partageons les oppositions, les craintes, les interrogations à ce type de valorisation, et on en est tous bien conscients. Mais on rappellera aussi que cette obligation, elle est imposée par les textes, et qu'on n'y échappera pas, puisque nous devons effectivement nous acquitter de ce qu'il y aura à faire.

Je terminerai sur le dernier point qui est le CTV d'Aiacciu, mais deux mots pour en terminer. Ce projet sera porté sous le couvert d'une SPL, qui sera en charge en sa qualité de concessionnaire de l'ensemble de l'opération. Elle associera intercommunalités et communes d'accueil, sous le couvert d'une SPL, je le redis, et enfin, ce sont bien évidemment les objectifs d'assurer la valorisation énergétique de 70 % des déchets.

Nous avons donc aujourd'hui un projet qui est ficelé, et il est important de préciser que les compensations financières des coûts de production accordées par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, au projet de production d'électricité en zone non interconnectée (ZNI), font état d'un équilibre financier, voire d'un exercice bénéficiaire sur 30 ans. La CRE garantit donc aujourd'hui un achat d'électricité à 280 euros le kilowatt, qui nous fera être dans cette disposition-là, excédentaire, le laps du temps du projet, c'est-à-dire 25 ou 30 ans.

Sur le CTV d'Aiacciu, par le biais de la question que vous me posez, vous avez écrit que nous souhaitions être associés ardemment au projet, ce sont les propos que vous écrivez dans la présentation. J'ai envie de vous dire, oui, bien sûr, on souhaite être associés, mais je rappellerai en toute modestie que concernant ce projet du CTV d'Aiacciu, nous considérons qu'avec

l'organisation du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 juin entre l'État et la Capa, sans avoir associé la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement, le compte n'y est pas.

Je ne sais pas comment nous devons traduire ce manque de concertation ou ce manque d'invitation, mais sinon, un manque de confiance ou un manque de volonté de concertation, qui nous appelle à émettre des réserves sur le déroulé du projet, même s'il est inscrit au plan, je me dois de le rappeler, c'est un ou deux centres de tri et le plan fixe la règle et on n'y déroge pas.

Mais je considère que dans la manière dont on s'y est pris, cela pose une incompréhension forte et je pense que l'approche n'est pas la bonne. Et je vous le dis très tranquillement, le compte n'y est pas et il n'y aura pas de Monte 2.

Nous n'allons pas revivre ce que nous avons vécu, et d'ailleurs je crois même que la personne qui m'a interpellé au CCES évoquait une certaine cacophonie, mais lorsqu'on parle de cacophonie, essayons de ne pas entretenir de choses qui pourraient être compliquées à gérer par la suite et par vous et par nous. D'ailleurs, je me ferai écho d'un courrier du préfet en date du 25 juin qui nous a alertés sur la saturation prévisible des capacités d'enfouissement en Corse du Sud à l'horizon 2031. L'installation de Vighjanellu ne disposera à cette échéance que d'une capacité d'accueil de 25 000 tonnes.

Donc avant d'aller un pas plus loin et de projeter un autre centre de tri, le préfet nous dit qu'il faudrait envisager peut-être un autre centre d'enfouissement de petite capacité, mais qu'il faudrait se mettre au travail pour y arriver. Et enfin, en toute modestie aussi, je rappellerai que si on considère que Monte c'est 100 000 tonnes, que la valorisation c'est 30 000 tonnes, si je fais la simple addition, on va se retrouver autour de 130 000 tonnes, et aujourd'hui on a une production de déchets en Corse de 143 000 tonnes. Donc il faudra peut-être étudier les choses, il faudra les mesurer, il faudra les poser, on va certainement parler de plus petites unités avec un flux entrant différent, mais quoi qu'il en soit cela se fera sur les bases d'une discussion saine et apaisée à tous les niveaux.

Nous avons construit un plan, nous souhaitons le mettre en route et c'est ce que nous faisons, sans aucune ambiguïté, mais nous demandons à avoir aussi la possibilité de participer à ce genre de choses et d'essayer de le construire.

Je ne serai pas bien plus long, juste un rappel sur les tonnages de la CCES, parce que c'était quand même l'objet du rapport, c'est 215 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés que l'on produit aujourd'hui, 81 890 tonnes de DAE et 162 000 tonnes de DBTP. Juste ces quelques chiffres-là pour terminer mes propos.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/052

Question orale déposée par M Louis POZZO DI BORGIO
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : PRESSION TOURISTIQUE ET GESTION DES DECHETS : QUELLE STRATEGIE POUR LA CORSE ?

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

À l'approche de la saison touristique, les questions liées à la gestion des déchets dans les zones à forte affluence refont surface dans le débat public. Le député du Cismonte, François-Xavier Ceccoli, a ainsi annoncé son intention de déposer une proposition de loi visant à instaurer ce qu'il qualifie de « taxe sur les déchets touristiques ».

Dans un premier temps, il convient de rappeler que la gestion des déchets repose sur un partage de compétences clairement défini.

- La Collectivité de Corse est compétente en matière de planification, à travers l'élaboration du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets.
- La collecte relève quant à elle des intercommunalités,
- Tandis que le traitement est assuré soit par le SYVADEC, auquel adhèrent la majorité des intercommunalités, soit directement par certaines communautés de communes qui n'en sont pas membres.

En effet, la Communauté d'agglomération de Bastia – et je pourrais également citer les actions engagées en ce sens par la Communauté de communes de Lisula-Balagna - a mis en œuvre des mesures concrètes et responsables pour faire face à la pression touristique en matière de déchets.

Elle a instauré, d'une part, une redevance spéciale, correspondant à 40 centimes d'euro par nuitée, réglée par les établissements hôteliers et reversée à la CAB. Mais surtout, elle a introduit une contribution spécifique sur les meublés de tourisme (Airbnb, Abritel, etc.), calculée de façon progressive selon la typologie du logement - du studio au T5 - allant de 200 à 700 euros par an.

Ces recettes nouvelles viennent alimenter directement le budget dédié à la collecte et au traitement des déchets, permettant ainsi de rétablir une forme d'équité fiscale.

Car lorsqu'on est un professionnel, on ne doit pas contribuer uniquement en fonction de la surface, mais bien en fonction du volume de déchets réellement produits. Et lorsqu'on est un particulier, on ne devrait pas supporter la charge de gestion des déchets générés par des activités commerciales.

C'est cela, l'équité fiscale : une juste répartition de l'effort, fondée sur le principe pollueur-payeur.

Voilà un exemple d'action locale, cohérente et immédiate, loin des effets d'annonce parisiens.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous indiquer quelle est aujourd'hui la vision de l'Exécutif en matière de gestion des déchets, en particulier dans les zones touristiques ?

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /052

**REPONSE DE GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR
LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

OBJET : Pression touristique et gestion des déchets : quelle stratégie pour la Corse

Je vous remercie Madame la Présidente,

Merci à Louis Pozzo Di Borgo pour sa question relative au tourisme et à la stratégie que l'on peut adopter en Corse. Vous avez raison de le préciser, Monsieur le Président, et je crois savoir que la communauté d'agglomération de Bastia s'est attachée à renforcer l'efficacité de sa redevance spéciale, notamment en l'élargissant aux nuitées touristiques, y compris dans les hébergements de type meublé de tourisme.

Je crois que c'est la règle et c'est la loi, et effectivement, toutes les intercommunalités dignes de ce nom peuvent le faire sans aucune problématique et sans aucune ambiguïté. De manière concomitante, l'Office de l'environnement de la Corse soutient les porteurs de projets des collectivités.

Je ne reviendrai pas sur le fait que nous souhaitons contractualiser des projets d'objectifs et de moyens avec toutes les intercommunalités. Aujourd'hui, on est à l'arrêt parce qu'effectivement, on n'arrive pas à remplir toutes les conditions. Néanmoins, je me dois de vous dire qu'on

continue d'accompagner les projets et notamment, je ne citerai que la Castagniccia-Casinca, puisqu'on l'a accompagnée dernièrement à hauteur de 600 000 euros, et je pense que c'est un exemple pertinent.

Cela veut dire que près de 4 millions d'euros ont déjà été alloués aux intercommunalités de Corse pour le déploiement d'opérations programmées en rapport avec la compétence de prévention et de collecte des déchets. C'est un soutien sans faille que l'on continuera d'apporter aux intercommunalités et que l'on se doit effectivement de construire.

Si on devait ramener cela à la production des déchets ménagers assimilés, les taux progressent effectivement. On se rend compte, et il me plaît à le dire à chaque fois que les choses se présentent, qu'on devrait s'attaquer à la CAB et à la CAPA parce qu'elles sont en fait celles qui produisent le plus de déchets. Et quand on regarde les chiffres, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, la communauté de communes du Sud cumule aujourd'hui à elle seule la production des déchets par habitant de 1 tonne 187, alors que Bastia en produit 427 kilos et Aiacciu 475 kilos par habitant.

Cette intercommunalité-là, qui est, je crois, gérée par le vice-président en charge des déchets qui n'est autre que le président du SYVADEC, a fort à faire en termes de tri, et je crois qu'il y a à se poser quelques questions de fond, afin d'essayer de trouver des solutions pertinentes que l'on pourrait construire et on se tient à disposition pour pouvoir le faire. Dans ces conditions, le plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire prendra effectivement tout son sens et nous apporterons notre soutien financier à travers les différentes aides qu'il y aura à déployer.

Et je livrerai simplement mon avis, je crois que nous avons un effort commun à faire en termes de collecte des biodéchets et de redevances incitatives, et je pense qu'il faudrait qu'on ait des intercommunalités Sud-Corse, CAB, CAPA, où l'on puisse peut-être faire des zones test pour mettre en œuvre ces deux projets-là.

A ringraziavi.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/044

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), communément appelé « conservatoire du littoral » a été créé en 1975. Établissement public, il mène une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels littoraux à des fins de conservation.

La gestion des sites est par la suite confiée à des collectivités territoriales ou des associations de protection de la nature, qui ont pour mission de veiller à la protection et à la sauvegarde de ce patrimoine paysager, naturel et environnemental.

Propriétaire de 19 % du littoral français, le Conservatoire du Littoral protège en Corse plus de 21 000 hectares répartis sur 62 communes pour un tiers du littoral de l'île. Pour la petite histoire, le plus grand site, tous territoires confondus, se trouve en Corse : il s'agit du site de l'Agriate, en Cismonte, avec plus de 6 000 hectares protégés.

La politique d'acquisition foncière de l'établissement en Corse est ainsi pleinement établie. Elle sera renforcée d'ici 2050, ce dernier prévoyant ainsi d'acquérir plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires, confirmant par là même son rôle clé dans la lutte contre la pression foncière et la spéculation immobilière.

Or, l'organisme et ses missions de service public sont aujourd'hui menacés. En effet, le projet de loi de finances 2026 envisage la fusion ou suppression de près de 30 % de ses agences ou organismes consultatifs, le Conservatoire du Littoral étant malheureusement concerné par ces perspectives de coupes budgétaires.

A l'heure où l'on fête les 50 ans de cet acteur prépondérant dans la lutte contre l'urbanisation et la privatisation de nos côtes, de nombreux élus -maires, Présidents d'intercommunalités, association des élus du littoral- mais encore associations, scientifiques ou experts s'indignent d'une telle éventualité et se mobilisent, réaffirmant l'impérieuse nécessité de pérenniser le Conservatoire du Littoral, de consolider ses missions et ses moyens d'intervention.

Aussi, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, il est évident qu'en tant que nationalistes corses, nous nous inscrivons dans une perspective historique dont les engagements militants, les sacrifices et les combats accompagnent le toujours de notre démarche politique. Nous refuserons sans réserve, comme tant d'autres, la suppression de cet organisme.

L'inquiétude est sur nos tables, et le risque de fusion ou de disparition de l'établissement présente une menace immédiate pour notre terre et notre patrimoine.

Quelles seraient alors les solutions, au-delà des discussions institutionnelles actuelles avec l'Etat, concernant l'exercice effectif des compétences et missions du Conservatoire du Littoral ainsi que concernant l'avenir de ses agents ?

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /044

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

OBJET : Conservatoire du littoral

Merci Madame la Présidente,

En préambule de mes propos, permettez-moi de rappeler que vous avez fait référence aux 50 ans de vie du Conservatoire du littoral. J'aurais voulu rappeler aussi que le mois prochain, ce seront les 50 ans d'Aleria.

Et comme l'histoire se répète souvent, je vais faire référence à Edmond Simeoni. Edmond Simeoni disait dans un tweet de février 2018 : « Comme pour les forêts, demain pour les citadelles et pour la liberté, un jour l'État devra nous rendre toutes les terres du Conservatoire du littoral. 18 000 hectares pour 200 km de littoral. Un bien aujourd'hui considéré comme inaliénable. » Et nous partageons bien évidemment ce point de vue. Je referme cette parenthèse, mais tout ça pour vous dire que, bien sûr, nous n'avons pas le droit d'abandonner le Conservatoire du littoral au milieu du gué.

Vous avez évoqué les deux axes, et notamment le premier qui consiste à dire qu'on est défavorable à ce qu'il disparaisse, parce que pour la Corse, de tout temps et de tous les combats

– vous l'avez rappelé – la défense de notre terre et de notre littoral sont importantes, et on ne peut pas abandonner ni les agents, ni les personnels, ni l'institution. Donc on est bien évidemment contre le fait qu'il soit absorbé par l'OFB. C'est le premier axe, donc on se tiendra effectivement extrêmement proche de la situation.

Et vous avez évoqué le deuxième sujet qui est en train de se construire à Paris, le projet d'autonomie, où je dois rappeler que le Conseil exécutif de Corse s'est positionné à plusieurs reprises en faveur du rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse, et dans une délibération, notamment à l'Assemblée de Corse, qui est celle de l' « Autonomia », du 5 juillet 2023, que je rappelle, ou encore en séance du 22 septembre 2024, à l'occasion de l'approbation de la convention-cadre des partenariats.

Et si ma mémoire est bonne, Paul-Félix Benedetti avait fait une intervention ce jour-là, en évoquant le sujet et en disant « pourquoi ça ne revient pas directement à la Collectivité de Corse ? »

On s'inscrit pleinement dans cette logique-là, on sera extrêmement attentifs, et on ne laissera pas, bien évidemment, le Conservatoire du littoral disparaître sans que l'on soit actif, voire interactif, sur le sujet.

Je vous remercie.

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/046

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESINI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : FIP OÙ VA L'ARGENT ?

Sgiò Prisedenti di l'esecutivu,

Core in Fronte par son action le 25 juin 2025, a dénoncé les pratiques de Vatel Capital, de ses dirigeants et de leurs prête-noms locaux. Depuis plusieurs années, ce fonds d'investissement s'accapare du foncier et des biens immobiliers en Corse par des pratiques opaques, contestables et cumulant des avantages au nom de la Corse et des Corses.

Vatel, comme tous les Fip corses font bénéficier leurs souscripteurs d'avantages fiscaux généreux au nom de la Corse (30 % actuellement).

Les gestionnaires de Vatel investissent ces fonds dans des sociétés en visant des projets à très forte pondération immobilière (hôtels, résidences, EPHAD...). Ces investissements bénéficiant du crédit d'impôt corse, ils récupèrent 30 % des investissements de l'immobilier, ce qui représente des millions d'euros parfois.

Mais Vatel va plus loin, en surinvestissant les projets, ils détournent l'esprit des Fip qui impose « une limitation de 30 % d'investissement par fonds » dans un projet. En cumulant plusieurs fonds, ils deviennent ainsi ultra-majoritaires. Le système leur a également permis d'investir directement dans 4 entreprises sans porteur de projet, juste avec une complicité sur place.

En qualité de « sachant », ils ne sont pas sans savoir que les entrepreneurs ne pourront pas rembourser les projets car les taux d'intérêt des fonds écrasent la rentabilité d'un projet malgré les crédits d'impôt.

Vatel accuse les chefs d'entreprise d'incompétence et que les règles étaient connues ? Alors pourquoi ce phénomène de dépossession se multiplie ?

Ainsi, une dizaine d'entreprises sont passées sous leur contrôle et une dizaine d'autres sont menacées à court terme.

Pour cette gestion, les FIP perçoivent une rémunération de 3,5 % sur les fonds investis. En tout, uniquement pour Vatel, ce sont 185 M€ levés et investis. Rien qu'en tant que gestionnaire, sans retour sur investissements, les bénéfices générés sont énormes.

Les chefs d'entreprises corses ne sont là que pour leur obtenir les permis de construire et les insérer dans l'environnement : une fois le projet terminé, la prédation commence et les contraintes et les taux travaillent, les tenailles se referment, la bête est ferrée...

Les Fip ont-ils été créés pour devenir majoritaires et constituer des groupes immobiliers ?

Que vont devenir tous les actifs que les fonds gérés par Vatel possèdent ?

Pourquoi bénéficient-ils des crédits d'impôts corses (sur des fonds défiscalisés) ?

... et pendant que la Région dépasse les 1.000 M€ de dettes, il est possible qu'à eux seuls, les coûts des Fip en 20 ans représentent 20 % à 30 % de la dette de la Corse !

Pouvez-vous saisir, au nom de la Collectivité, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour faire cesser les agissements de ce groupe prédateur ?

Pouvez-vous rompre tous les partenariats hôteliers de la CdC, des satellites de la CdC, des structures financées directement par la CdC avec les établissements devenus propriété de Vatel Capital ?

Vi ringraziau.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /046

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNAGELI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

OBJET : FIP, où va l'argent ?

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, d'abord, deux thématiques qui seront abordées aujourd'hui sur l'investissement des entreprises, la question des FIP et tout à l'heure sur le crédit d'impôt, c'est quand même deux thématiques qui se rejoignent sur des dispositifs qui sont importants et qui peuvent être aussi et qui sont aussi normalement des dispositifs de soutien à l'économie.

Concernant les FIP, Fonds d'investissement de proximité, une dénomination qui est plutôt vertueuse en soi et qui consiste à permettre à des particuliers d'investir, notamment dans les PME, sur des projets d'investissement et de production. Avec des modalités de mise en œuvre qui sont relativement strictes, notamment le fait de devoir passer par des sociétés de gestion agréées par l'AMF, vous l'avez rappelé, avec des principes de déontologie dont vous avez aussi parlé, et d'autre part sur le fait que les montants levés, c'est important aussi, doivent être investis dans une temporalité très réduite, 18 mois, ce qui explique aussi, certainement, le fait que,

compte tenu du tissu économique de la Corse et d'un tissu de TPE majoritaire, ces FIP aujourd'hui peuvent paraître aussi en décalage avec les besoins de notre économie. Néanmoins, moi je veux d'abord rappeler qu'un certain nombre de FIP, et vous l'avez dit, ont été très bénéfiques à l'économie de la Corse, je pense notamment au FIP qui a été porté par FemuQui, parce que, ce qui est important là, c'est la démarche, la déontologie, le côté éthique de l'accompagnement qui est mis en place, le partenariat avec l'entrepreneur dans une démarche d'accompagnement financier, qui se fait aussi, bien sûr, en relation avec la place bancaire, et je ne vais pas citer d'exemple, mais on pourrait citer des entreprises qui ont eu une belle réussite grâce à l'intervention des FIP.

Mais ça c'était pour la première génération, j'ai envie de dire, de FIP. Et après est arrivée une deuxième génération collée à un modèle, à un phénomène de spéculation accélérée, notamment à partir des années 2010, où on retrouve une dérive de ces outils-là, majoritairement, et vous l'avez aussi rappelé, gérés par des sociétés extérieures, où l'on se retrouve effectivement dans une vision spéculative, prédatrice souvent de l'économie, en utilisant aussi des démarches relativement opaques, et qui manquaient notamment de loyauté, et qui ont profité y compris de la méconnaissance des entrepreneurs, avec des systèmes de coûts exorbitants, que ce soit des coûts de gestion, des intérêts, et des coûts de sortie. Avec en plus des TPE, dont je vous disais précédemment, qui portent des projets d'investissement, qui généralement doivent s'amortir sur un temps long, excédant largement le temps d'intervention des FIP, qui est lui de 8 ans, et qui devrait normalement financer des investissements de plus court terme.

Tout cela conduit à des difficultés, à savoir qu'on se retrouve avec des entreprises qui ont du mal, à la sortie du fonds, à rembourser le capital investi, qui ont payé des intérêts et des coûts de gestion relativement lourds, et qui donc, en quelque sorte, ont à payer deux fois l'intervention du FIP sur le projet d'investissement, et qui se retrouvent, pour certaines d'entre elles, en situation de dépossession de leur entreprise.

C'est une démarche qui est absolument condamnable aujourd'hui. Vous avez cité l'investissement dans l'immobilier touristique, notamment, et on le voit de manière fréquente, mais aujourd'hui, on se retrouve aussi face à un problème qui est en train, y compris désormais, de toucher les terres à potentialité agricole.

C'est pour cela qu'avec un certain nombre d'entre vous nous étions à Patrimoniù il y a quelques semaines, pour soutenir un agriculteur qui était dans cette situation. Comment peut-on sortir de cette situation ? Alors, vous avez raison, on saisira l'AMF, mais là aussi avec un principe de réalité et de réalisme, mais il faut absolument le faire compte tenu de ce que nous considérons ensemble, comme des manquements à la déontologie.

Mais, en même temps, nous, nous avons travaillé et nous continuons à travailler avec l'ADEC, avec l'ATC, avec l'ODARC, à l'identification des entrepreneurs qui seraient aujourd'hui en situation de difficulté, pour mettre en place, en relation avec les chambres consulaires, avec les experts-comptables, avec la place bancaire, des solutions de financement, pour éviter le phénomène de dépossession et de prédation de ces entreprises.

Enfin, je terminerai par vous dire que, vous le savez, c'est un sujet que nous avons abordé, la question de la création d'une banque publique d'investissement Corse, qui doit être, pour nous, le levier qui permettra de trouver une solution à l'investissement Corse, notamment par la captation de l'épargne Corse. Mais ça doit se faire aussi, et on pense que ça doit se faire aussi,

dans une logique de règles édictées, et c'est pour cela que l'autonomie, la démarche d'autonomie opérationnelle, sur des questions comme le financement et la fiscalité de l'entrepreneuriat, est essentielle dans la démarche que nous portons.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/050

Question orale déposée par le groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : RAPPORT DE L'UNESCO, VERS UNE GESTION DURABLE DU GOLFE DE PORTU

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Il y a quelques jours, un article de *Corse-Matin* titrait : « *L'Unesco met la pression sur la Corse* », à propos du Golfe de Portu et de la réserve naturelle de Scandula.

Cet article faisait état d'une une menace imminente d'inscription du site de Scandula sur la liste du patrimoine mondial en péril - avec tout ce que cela impliquerait en termes d'image, de responsabilité, et de défiance envers la gestion insulaire.

Des mesures concrètes de préservation, de régulation et de concertation ont été engagées depuis plusieurs années, à l'initiative de l'Office de l'Environnement et des collectivités impliquées.

Pour autant, une inquiétude demeure, alimentée par certaines prises de position nationales ou médiatiques.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous dire quel est l'état de cette potentielle inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril ? De même quelles actions la Collectivité de Corse, via l'Office de l'Environnement de la Corse, entend-elle poursuivre ou renforcer pour garantir la préservation du Golfe de Portu, rassurer les partenaires internationaux, et pérenniser cette reconnaissance mondiale, à laquelle les Corses sont profondément attachés ?

Vi ringraziau.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /050

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE PAR
ANTONIA LUCIANI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

OBJET : Rapport de L'UNESCO, vers une gestion durable du golfe de Portu

À ringraziavi Madama a Presidente,

À ringraziavi dinò pè a vostra dumanda à bocca, chì mi pare impurtantissima di pudè spiegavi oghje induve no simu è cosa ne vulemu fà.

Je commencerai par le début et j'ai en ma possession le rapport de l'UNESCO qui a fait tant débat et je regarde Saveriu Luciani parce que j'ai vu qu'il avait fait un petit tweet un peu humoristique entre scandalu et Scandula. Je connais votre préférence et votre habitude pour ces choses-là donc je l'ai pris avec beaucoup de recul et avec beaucoup d'humour. Mais néanmoins on se parle ici d'affaires très sérieuses : « *années d'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril : néant* ». Voilà.

Je m'interroge souvent sur comment est-ce qu'on peut, d'un rapport qui nous inquiète — bien sûr que Scandula nous inquiète, bien sûr que l'UNESCO nous inquiète, même si ce sont deux choses complètement différentes —, mais oui on est très inquiets. Mais je me demande quel intérêt on

a à rajouter de l'huile sur le feu sur des sujets comme ça alors qu'il n'y a pas vraiment la nécessité de le faire. Mais bon, ça appartient au domaine du journalisme et de la politique certainement.

Mais je vais vous répondre de manière très pragmatique. Oui, c'est un emblème pour la Corse, oui c'est un sujet préoccupant, oui on doit travailler d'arrache-pied.

Mais qu'en est-il vraiment sur ce site ? Il n'y a aucun plan de gestion depuis 2012. La directrice de l'UNESCO, Madame Azoulay, est donc venue nous rencontrer en mars 2023. Et nous avons mis avec elle en place un plan d'action, que je vais d'ailleurs décliner tout ou partie, mais qui consistait à mettre en route rapidement et construire les choses comme elle nous l'avait demandé.

Donc bien évidemment que les vifs débats médiatiques qui ont depuis des années alimenté Scandula, on sait très bien la fréquentation touristique, les bateliers, les balbuzards, je vous en passe les meilleurs. Mais de manière très claire : Scandula, le gestionnaire, c'est le Parc. L'UNESCO, c'est l'Office de l'Environnement. Je pense qu'il faut dissocier les choses, il faut être très clair. Néanmoins, l'Office de l'Environnement se doit d'avoir un regard extrêmement attentif sur Scandula, et c'est ce qu'il fait.

Donc même si ce sont deux choses dissociées, on doit les construire et les mener de front. Qu'est-ce qu'on a fait ? Suite à la venue de madame Azoulay, qu'est-ce que la Collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement a fait ? Trois objectifs :

Un, la révision du décret.

Deux, la création de la réserve naturelle de Corse.

Et trois, la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site de l'UNESCO.

Premier point : ce n'est pas l'État qui a demandé la révision du décret, c'est l'Office de l'Environnement, c'est une délibération de l'Assemblée de Corse qui a demandé à l'État de réviser le décret. Il faut le dire et le marteler et le répéter. C'est de notre initiative. Donc, l'enquête publique qui s'est organisée en début d'année 2025 a confirmé la justesse de notre position unanime de l'Assemblée de Corse, exprimée dans sa délibération du 28 février 2025. L'avis favorable rendu en avril recommande explicitement l'intégration de nos propositions, notamment sur la protection renforcée sur les nids de balbuzard. On a été plus loin que le décret. Je le dis et je le redis à cette Assemblée. Nous avons instauré de fait des licences et des quotas pour les activités commerciales sur le secteur.

Deuxième point : création de la réserve naturelle maritime de Corse, qui nous était demandée aussi par l'UNESCO. Dès juillet 2020, notre Assemblée a acté la création d'une réserve naturelle de Corse. Elle est en route.

J'espère que nous l'approuverons ensemble avant fin 2026, de manière très concrète. 70 000 hectares.

C'est un acte de maîtrise politique. Et pour le concrétiser, l'Office de l'Environnement a bien sûr mis en route une méthode, et je salue le travail des équipes de l'Office de l'Environnement et des différents comités de pilotage qui se sont tenus, notamment avec les maires. Je crois qu'on en est à six sur zone. Nous avons rencontré les maires et tous les acteurs professionnels et les activités de pleine nature également.

Il a été acté des règles de limitation des usages. À ce titre, nous avons sans délai mis en place une mesure transitoire pour la saison 2025 en attribuant des fanions d'identification aux socioprofessionnels qui se sont acquittés de la taxe Barnier en 2024. Nous allons éviter les effets d'aubaine et les effets de bord, parce que comme on sait que dans la construction pour l'obtention d'une licence, il faudra être à jour de sa taxe Barnier de 2024, il ne pourra pas y avoir de création de société en 2025 pour pouvoir obtenir une licence. Les fanions seront distribués avant la fin du mois d'août.

Troisième point, la consolidation de l'ensemble des dispositions au sein du plan de gestion du site UNESCO. Entre 1983 et 2019, le site UNESCO n'avait pas de gestionnaire désigné. C'est l'Office de l'Environnement par convention signée avec l'État qui en est devenu attributaire. Cette convention a d'ailleurs été dénoncée l'année dernière puisque l'État, en quelque sorte, fixait les règles et la Collectivité de Corse investit pour le titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous disons : l'Etat met un, la Collectivité de Corse met un. Et nous devons travailler de concert pour que les choses fonctionnent ainsi.

Tous les éléments que je suis en train de vous donner ont été transmis à l'UNESCO en ce début de juillet 2025 pour témoigner de tous les avancements. Ils ont été repris dans le rapport qui a été rendu par l'UNESCO en 14 points.

Je ne vais pas tous les reprendre, ça serait trop long, mais vous dire que nous accueillerons avec plaisir une mission conjointe d'experts internationaux et de l'UNESCO à l'été 2026 afin qu'elle puisse se rendre véritablement compte de la situation sur le terrain et des efforts déployés pour subvenir à nos fins sur le secteur.

Pour conclure, si le bien n'est pas inscrit à la liste du patrimoine mondial en péril, et je viens de vous en donner lecture, les inquiétudes sont légitimes. On ne va pas faire comme s'il ne se passait rien.

Le travail est devant nous, nous devons l'accélérer, l'accentuer, et non seulement nous devons le conforter, mais je vous rappelle que nous avons comme objectif de récupérer aussi le label de Berne qui a été perdu maintenant il y a quelques années.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/043

**Question orale déposée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : PLACE DES TERRITOIRES RURAUX DANS LA FUTURE
ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE LA CORSE**

Monsieur le Président,

Depuis plus de trois ans maintenant, nous sommes engagés dans un processus de discussion avec l'État pour la dévolution d'un nouveau statut. Si la Collectivité de Corse, à la fois région et département, et à statut particulier, est l'interlocutrice privilégiée du Gouvernement, elle n'est pas, comme on se plaît à le dire, une collectivité unique. Il faut également tenir compte des 360 communes et 19 EPCI qui composent notre île.

Les deux associations des maires ont certes participé à plusieurs réunions dites de Beauvau, et pourtant, le bloc communal peine à trouver sa place dans ce processus qui semble ne concerner que les compétences, les pouvoirs et les moyens de la Collectivité de Corse.

L'association des maires de Corse-du-Sud a produit l'an dernier une contribution visant à permettre aux territoires ruraux de s'insérer dans la démarche ; contribution qui envisageait :

- Un plan de rattrapage rural pour que des investissements soient ciblés sur les infrastructures, la santé, l'éducation et les mobilités rurales, via la mise en place d'un fonds insulaire de péréquation, alimenté notamment par les ressources nouvelles que l'on espère dans le cadre du nouveau statut, tout comme la création de deux ou trois pôles ruraux, par parallélisme des formes avec les deux statuts de métropole qui s'esquissent pour Ajaccio et Bastia.
- La perspective, au titre du principe de subsidiarité, de subdéléguer aux intercommunalités ou à ces éventuels pôles ruraux, des compétences de proximité pour que celles-ci soient exercées au plus près des administrés.

- La restauration de la clause de compétence générale pour les communes de Corse.
- La création d'une fiscalité adaptée et spécifiques aux territoires ruraux avec des exonérations ciblées visant à soutenir l'investissement local.
- Et enfin l'inscription dans la future loi organique d'un droit fondamental d'accès aux services publics essentiels sur tout le territoire insulaire.

Pour nous, le statut qui se dessine doit garantir l'équité territoriale. Si le pari du contrat avec les territoires n'est pas pris dès le départ, il est voué à l'échec.

Sur ces différents points, nous souhaiterions, Monsieur le Président, connaître votre position à l'heure où nous apprenons que la séquence constitutionnelle visant à inscrire la Corse dans la loi fondamentale commencera à la fin du mois avec le passage du projet de loi en Conseil des Ministres.

Je vous remercie.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /043

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE
MADAME PAULE CASANOVA-NICOLAI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU
NOVU**

OBJET : Place des territoires ruraux dans la future architecture institutionnelle de la Corse

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de l'Assemblée de Corse,
Madame la Conseillère,

Vous avez raison, la question de la place des territoires ruraux, notamment des territoires de montagne et de l'intérieur, est une préoccupation centrale à aborder dans le cadre du futur statut de la Corse. L'autonomie que nous, on défend, que nous appelons de nos vœux, ce n'est pas celle de la Collectivité de Corse. L'autonomie que nous défendons, c'est l'autonomie de la Corse et donc de l'ensemble de ses territoires.

Elle prend donc nécessairement en compte les 360 communes, les 19 intercommunalités et va, bien sûr, bien au-delà.

L'autonomie que l'on prône, ce n'est pas une autonomie de façade qui se résumerait finalement à une recentralisation technocratique de l'ensemble des compétences, par exemple, et des moyens, sur une collectivité. Ou encore même à une réorganisation administrative qui voudrait que les deux communautés d'agglomération actuelles, légèrement étendues, deviennent des métropoles, laissant finalement de côté, au bord de la route, la quasi-totalité des territoires de l'intérieur et de montagne.

J'avais même parlé de deux super entités qui regrouperaient l'ensemble des richesses, ou la quasi-totalité des richesses et du développement économique de l'île, et de l'autre côté, un no man's land au centre de la Corse. Je rappelle d'ailleurs que la volonté du Conseil exécutif, c'est de soutenir et de continuer à soutenir les territoires les plus fragiles, au travers de sa politique d'aide aux communes, qui n'a pas d'équivalent en France, c'est un choix politique.

Et le statut d'autonomie intégrera forcément le bloc communal, puisqu'il est au cœur, vous l'avez rappelé, de la démocratie locale et de l'histoire de notre île.

On parle donc de la future architecture institutionnelle. On aura bien sûr à réfléchir à une nouvelle architecture institutionnelle, d'autant plus si demain, la compétence permettant, je dirais, ce découpage administratif, est confiée à la collectivité de Corse.

On aura à en discuter ensemble et on aura à en discuter, bien sûr, avec les principaux concernés, les maires et les présidents d'intercommunalités.

Je pense qu'il y a trois principes qui peuvent guider ce nouveau pacte avec les territoires. Premier principe, réfléchir sur l'exercice des compétences.

Aujourd'hui, je l'ai dit, l'échelon communal, c'est un échelon de proximité indispensable. Pour autant, on voit bien que si on regarde la carte intercommunale, et je crois que c'est partagé par de nombreux élus, elle est aujourd'hui peu cohérente. Elle a été construite sur une logique purement démographique. Elle nous a été imposée d'en haut, sans prise en compte des réalités historiques, culturelles, économiques de nos territoires.

Beaucoup d'EPCI aujourd'hui peinent à exercer leurs compétences. On le voit, ne serait-ce que sur la compétence de prévention et de lutte contre les incendies, une compétence pourtant essentielle.

Nous devons donc réfléchir aux difficultés liées à l'exercice et à l'enchevêtrement des compétences, notamment sur les compétences partagées.

Concernant la clause de compétence générale, on va être clair sur le sujet, c'est l'objet de votre question, elle doit être préservée.

Pour les communes corses, elle leur garantit une capacité minimale à agir. On pourrait imaginer aussi que l'aménagement du territoire relève de la Collectivité de Corse, mais que sa mise en œuvre opérationnelle, notamment dans l'intérieur et en montagne, pourrait être contractualisée aux intercommunalités et aux communes.

Il en va de même pour les politiques sociales de gestion de l'eau, je rappelle le combat qu'on a mené pour que la compétence eau puisse continuer à être exercée par les communes. Et surtout que les communes puissent être dotées de compétences réelles et des moyens associés.

Vous le savez, sans ressources, il n'y a pas de pouvoir. Donc ce pacte avec les communes, c'est le deuxième principe, il doit se faire dans le cadre d'une logique de péréquation alimentée par des ressources nouvelles, liées à un nouveau pacte fiscal et financier avec les territoires. C'était d'ailleurs l'objet de la déclaration solennelle signée notamment par les présidents des deux associations des maires le 23 février 2024, qui prévoyait expressément les modalités de transfert à définir dans le cadre d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, à conclure avec l'État en associant les communes, les intercommunalités et, bien sûr, en disposant au préalable des données de l'État, qu'on attend toujours, sur notamment les recettes et les dépenses.

Une fiscalité qui soit adaptée aux réalités rurales, on pourrait imaginer par exemple des exonérations pour soutenir l'investissement des entreprises ou encore pour les ménages qui font le choix courageux de s'installer dans l'intérieur.

Et enfin, troisième principe, le droit d'accès aux services publics essentiels. Cela signifie un maillage effectif de santé, de mobilité, d'accès à l'eau, de numérique, et pour ça, il faudra probablement un plan d'investissement supplémentaire, exceptionnel, notamment pour rattraper les retards infrastructureux dans de nombreux territoires.

Madame la Conseillère, vous l'avez compris, l'enjeu n'est pas seulement institutionnel, il est éminemment politique. La future autonomie de la Corse, ce n'est pas l'autonomie d'une collectivité, d'une entité administrative isolée, c'est celle d'un peuple organisé en collectivité, solidaire et fier de ses richesses et de sa diversité.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/045

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : L'ENERGIE ET LES PROBLEMATIQUES STRUCTURELLES INSULAIRES

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Comme tous les ans, la Corse va être confrontée à un pic de consommation électrique en haute saison lié à la pression démographique avec un afflux touristique important couplé à la hausse, constante d'année en année, de la population résidente et au réchauffement climatique. Ce contexte conduit notamment à une sollicitation toujours plus accrue des systèmes de climatisation particulièrement énergivore.

Cette surconsommation, à très court terme, si l'on prend en compte la puissance disponible sur l'île à cet instant, fait courir un risque de coupure réseau, voire à un black-out général, tel que ceux vécus, parfois localement, dans un passé récent.

La direction d'EDF, dans sa communication de fin juin, à l'instar de celle de 2024, se veut rassurante, mais pas tant que ça, expliquant qu'une « marge de secours » est prévue, à base de groupes électrogènes, mais incite tout de même les usagers à limiter la consommation entre 19h et 21h.

En outre, dans le trépied énergétique corse, une partie de la production électrique provient des 4 barrages et est liée à l'utilisation de la ressource en eau. Son usage ne se limite pas à cette production, mais regarde aussi l'irrigation agricole (droits d'eau de l'OEHC sur l'ensemble de ces barrages) et l'alimentation en eau potable, notamment sur les régions ajaccienne et bastiaise.

Dans un contexte de changement climatique aggravant, cette gestion devient problématique, en période d'étiage et de périodes de sécheresses répétées. Elle relève désormais d'un véritable numéro d'équilibriste, au nom de la garantie de l'accès à l'eau pour tous, dans des moments de pic de consommation qui sont eux-mêmes sujets à se démultiplier dans un avenir proche.

Notre modèle électrique basé sur un triptyque (centrales thermiques, importations par câbles, hydraulique) montre ses limites, avec une dépendance marquée aux interconnexions italiennes, une moindre fiabilité de l'hydroélectricité (pluviométrie incertaine), l'accroissement exponentiel de la population et des usages dans tous les domaines, notamment la climatisation, l'explosion du numérique et des services associés, la dynamique des ventes de voitures électrique (avec par exemple au 1^{er} semestre 2025, + 35% Allemagne et + 57% en Italie), l'obligation légale de décarboner les mobilités lourdes, l'obligatoire électrification des navires à quai et, pour finir, la sortie du gaz de ville pour 16 000 abonnés à Ajaccio et 12 000 à Bastia qui passeront à l'électricité.

À ce stade, après ce rappel rapide, il paraît indispensable d'aborder l'aspect démographique, car l'évolution de la population permanente corse est à prendre en compte de manière urgente, car au-delà de l'afflux incontrôlé, cela engendre évidemment des demandes et des besoins toujours plus importants au fil des ans.

Le principal projet de la PPE, ancienne version puisque l'actuelle n'est toujours pas disponible, est la centrale du Ricantu qui viendra remplacer celle du Vaziu et fonctionnera au biocarburant, moins polluant - mais non moins dépendant - que le dispositif actuel. Néanmoins, si première pierre a été posée, la livraison et le lancement opérationnel ne sont prévus qu'à horizon 2027.

Or, force est de constater que la puissance produite sera sensiblement identique à la centrale actuelle... Objectivement, à ces dates, les inquiétudes seront identiques et les questions tout aussi prégnantes, et nous serons encore loin de l'objectif d'autonomie énergétique...

Depuis 2018, dans l'intervalle, le monde de l'énergie a complètement changé de paradigmes, et nous constatons que tous les autres territoires insulaires ont anticipé avec des PPE 2033 validées, contrairement à la Corse qui attend encore un décret pour 2028.

Si pour l'heure, nous laisserons de côté le débat général autour de l'enjeu de l'autonomie énergétique, nous devons engager une réflexion essentielle dans des délais rapprochés, au regard des évolutions de la nouvelle géopolitique mondiale.

En conclusion, Monsieur le Président, dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, les accès à la ressource électrique et à la ressource en eau sont-ils, pour 2025, garantis jusqu'à la fin de la saison estivale ?

Comment envisagez-vous de répondre aux défis structurels des années à venir, soit à court-moyen terme, face au risque évident de dégradation de la capacité du territoire à satisfaire nos défis économiques et sociétaux, et plus globalement les besoins d'une démographie en constante augmentation ?

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /045

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE
MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

OBJET : l'énergie et les problématiques structurelles insulaires

Merci monsieur le conseiller,

Comme vous le soulignez, l'approvisionnement en électricité de la Corse repose sur un trépied. Premièrement, les centrales thermiques de Lucciana et du Vazzu, les liaisons électriques avec l'Italie et la Sardaigne, SACOI et SARCO, et les énergies renouvelables, notamment hydraulique, pour deux tiers, et photovoltaïque, pour le tiers restant. Je rappelle que le système électrique de la Corse dispose d'une puissance garantie d'environ 720 MW, avec les centrales et les liaisons avec l'Italie, auxquelles on ajoute une puissance cumulée d'environ 280 MW, ce qui nous amène à peu près à 1000 MW. 280 MW, c'est pour les filières renouvelables, notamment, comme je l'ai dit, solaire, éolien et hydraulique.

On a, bien sûr, de forts aléas de consommation, au-delà de la capacité de production, qui sont liés à l'utilisation, vous le savez, du chauffage en hiver, et plus récemment, de la climatisation en été. Toujours un peu moins de chauffage en hiver et toujours un peu plus de climatisation en été, ce sont les effets du réchauffement climatique. Donc, le risque en matière de sécurité

d'approvisionnement, c'est surtout en période de pointe, soit les pointes hivernales, soit les pointes estivales.

La pointe hivernale, on constate ces dernières années qu'elle se stabilise autour de 280 MW, en raison, probablement, des hivers doux, des campagnes de sensibilisation, des programmes d'économie d'énergie.

En revanche, la pointe estivale augmente. Elle a atteint 441 MW en 2024, donc au pic de la saison estivale 2024, et en juin 2025, on a même atteint déjà 420 MW. C'est relativement haut, en dehors de la haute saison touristique. C'est rare d'avoir de tels chiffres, probablement en raison des fortes chaleurs et aussi de la multiplicité des usages de l'électricité, développement de la clim, je l'ai dit, ou des véhicules électriques. Je rappelle que la problématique estivale est renforcée, par rapport à celle hivernale, en raison de moyens qui sont indisponibles.

L'été, par exemple, la liaison SARCO est limitée en période estivale, la liaison avec l'Italie, et le recours à la grande hydraulique, vous le savez, est réduit également en raison de la baisse de la ressource et des contraintes d'usage des grands barrages. Dans ce contexte, des actions ont été menées par EDF, notamment avant la saison estivale, pour sécuriser le parc. Il y a eu des opérations de maintenance sur les centrales thermiques, notamment celle du Vazziu, qui est vieillissante.

Des interconnexions et des équipements hydrauliques ont été sécurisés, et on a des niveaux de disponibilité optimaux à l'entrée de la période estivale. Les retenues d'eau sont correctement remplies, à l'exception de Sampolu, et le déstockage a démarré fin juillet pour répondre à la demande.

C'est ce qu'on fait habituellement. À cela s'ajoutent 52 MW de groupes électrogènes qui sont mobilisables en moins de 15 minutes, en cas d'urgence, en cas de pointe de consommation, et cela depuis le 1er juillet.

Concernant notre taux d'autonomie énergétique, il est actuellement d'environ un tiers, et si les prévisions de la PPE sont réalisées, il devrait doubler à l'horizon 2028, donc à très court terme. En matière de prospective, dans les prochaines années, à très court terme, le remplacement du Vazziu, dont vous avez parlé, par la nouvelle centrale du Ricantu au biocarburant, l'arrivée de SACOI 3, dont la puissance va être augmentée pour 2030, le projet de STEP de Lugu Di Nazza, autant de leviers qui vont nous permettre de sécuriser durablement le système d'ici les cinq prochaines années.

Dans l'attente de ces nouveaux équipements, il faut poursuivre les efforts avec deux leviers, le développement des ENR, notamment du photovoltaïque, avec des objectifs importants dans la PPE, et le renforcement des opérations de rénovation des bâtiments ou encore, par exemple, de l'éclairage public.

Donc, des actions qui sont directement liées à la PPE. Vous l'avez dit, nous attendons le décret du gouvernement depuis deux ans, depuis mars 2023. Pour le coup, on ne peut pas nous accuser d'être en retard. Ce décret doit être signé sans délai. On a interpellé une nouvelle fois le gouvernement. Le ministre Marc Ferracci, lors de sa dernière venue en Corse, s'était engagé à le publier avant l'été. Suite à nos derniers échanges, il nous

assure que le décret sera arrêté en septembre pour être mis à l'enquête publique tout de suite derrière, et donc on pourrait espérer qu'il soit promulgué avant la fin de l'année.
Concernant la démographie, je vous propose que cette question-là soit traitée cet après-midi, notamment dans le cadre de l'examen du PADDUC.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/047

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : CRÉDIT D'IMPÔTS EN CORSE : UNE AUTRE RÉALITÉ

Sgiò Prisedenti di l'esecutivu,

Le Crédit d'Impôt pour Investissement en Corse (CIIC) a été créé par la loi rectificative de finances de 2002. C'est un dispositif fiscal avantageux pour les personnes et sociétés voulant investir en Corse.

S'il a été présenté comme un outil pour soutenir le développement économique de la Corse, en compensant les handicaps liés à l'insularité et en encourageant l'investissement productif, la réalité est bien plus complexe.

Dans un contexte de dépendance économique persistante, ses effets réels peuvent aller à l'encontre de ces objectifs, en renforçant certaines logiques extérieures.

Certes ce dispositif a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises d'investir, de se moderniser, potentiellement de créer des emplois et de pérenniser, malgré la réalité d'un marché explosé, certaines activités.

Dans le cadre d'une économie marquée politiquement du sceau de la souveraineté, il aurait pu être un possible levier d'aménagement économique de notre pays. Demain, avec des compétences fiscales propres, nous pourrions l'adapter aux véritables besoins et réalités de notre économie.

Aujourd'hui, force est de constater que ce crédit participe à un assujettissement systémique...

D'une part, nombre d'entreprises corses concernées subissent de graves retards de versements allant jusqu'à 3 ans, ce qui met en grave danger trésorerie et capacité d'investissement. Ce blocage fonctionnel pénalise gravement notre tissu économique déjà bien vulnérable.

D'autre part, l'absence de tous critères propres à conditionner l'investissement en Corse et les règles permettant à tout agent économique d'avoir la liberté de vendre et d'acheter des biens, des services et des capitaux, font que le dispositif « CIIC » profite beaucoup plus à des sociétés extérieures et sans réel ancrage avec la Corse.

Présentes en force dans les secteurs de l'immobilier et de l'hôtellerie, mais aussi dans la résidence de tourisme para-hôtelière, ces sociétés déstructurent l'équilibre communautaire, social, culturel et économique de notre Peuple.

Cette situation interpelle. Elle oblige à une réaction forte de notre part pour combattre là, comme sur d'autres espaces et secteurs, la subordination économique et la substitution française de peuplement.

Dans ce contexte, tenant compte que la Chambre de Commerce et d'Industrie et que la Chambre des Métiers seront prochainement intégrées à la Collectivité de Corse, nous demandons que cette dernière, réagisse énergiquement.

Outre interpellier naturellement les services étatiques français sur les retards infligés et sur lesquels il faudra impérativement répondre, il faudra également réfléchir à tout autre rôle opérant et efficace pour répondre aux exigences de soutien positif à notre économie.

Pour cela nous nous adressons à l'exécutif en ces termes :

- Face à cette situation préoccupante voire dramatique, que comptez-vous concrètement faire pour garantir d'un côté les intérêts de la Corse et des entreprises qui s'y rattachent véritablement et de l'autre empêcher la mise en coupe réglée du marché corse par des logiques exogènes et leur main basse sur le marché corse ?

Vi ringraziau.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /047

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNANGELI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE
IN FRONTE**

OBJET : Crédit d'impôts en Corse : une autre réalité

Merci Madame la Présidente.

Alors d'abord, je crois qu'il s'agit d'affirmer, vous l'avez fait, le côté indispensable aujourd'hui du crédit d'impôt pour le soutien à l'économie de la Corse, le soutien aux entreprises et particulièrement aux TPE corses, qui peuvent bénéficier jusqu'à 30 % du crédit d'impôt, ce qui leur permet, dans un contexte souvent difficile, de pouvoir financer leur investissement.

Quelques chiffres, et vous en avez cité. D'abord, c'est suite à la rencontre, dans le cadre de la cellule de crise économique avec les services de la DRFIP et du directeur régional des finances publiques, que les chiffres qui nous ont été donnés montrent que plus de 5 500 entreprises à fin 2023 avaient bénéficié du crédit d'impôt. C'est un volume d'à peu près plus de 100 millions d'euros qui ont été mobilisés au titre de ce crédit d'impôt.

Et 95 % — c'est aussi des éléments de réponse — de ces entreprises ont leur siège social en Corse, 5 % sont hors de Corse, sur plus de 5 500, ça fait quand même un volume d'environ 300 entreprises, ce qui n'est pas négligeable, et c'est aussi pour participer à la réponse. Donc un système qui, pour nous, est vertueux, a une face vertueuse, mais qui comporte, et vous l'avez signalé aussi, une autre face bien plus sombre, notamment qui a participé aussi à une dérive spéculative — j'en parlais tout à l'heure sur les FIP, on est à peu près dans les mêmes temporalités —. On voit bien qu'à partir des années 2010, avec l'accélération de la spéculation, on a aussi eu des démarches d'optimisation du crédit d'impôt par des structures souvent extérieures, sur le principe de la création de sociétés à objet unique, de constitution de patrimoine résidentiel, dédié à la location para-hôtelière.

C'est un phénomène qui a existé, et sur lequel nous avons travaillé, et rappelez-vous, il faut rendre hommage aux députés nationalistes de la Corse, en particulier à Jean-Félix Acquaviva, qui en 2019, je crois, ont fait voter à l'Assemblée nationale la suppression du crédit d'impôt pour ces constructions para-hôtelières dédiées à la location touristique.

C'est une avancée notoire qui n'a pas tout réglé sur les démarches spéculatives, mais en tout cas, en a neutralisé un bon nombre.

Deuxième aspect de la complexité du crédit d'impôt aujourd'hui dans son application, c'est justement l'interprétation de l'administration fiscale, que nous avons rencontrée, sur laquelle, avec les acteurs, nous l'avons interpellée, concernant l'interprétation des modalités d'application du crédit d'impôt, notamment sur l'aspect d'investissement initial, qui est retenu aujourd'hui comme porte d'entrée de l'utilisation de ce crédit d'impôt, et qui, du point de vue de l'administration fiscale, ne rend éligibles que les investissements de création ou d'extension, excluant toute logique de modernisation de l'appareil productif.

Je vous donne un exemple qui est souvent cité, mais qui est assez parlant. Si demain, nous avons une entreprise familiale d'hôtellerie, ou un hôtel familial en Corse, qui veut rénover pour s'adapter au marché et aux normes, aujourd'hui, il ne peut pas bénéficier du crédit d'impôt. Si ce même hôtelier désire vendre, notamment à un investisseur extérieur à la Corse cet hôtel, cet investisseur ou acquéreur pourra bénéficier du crédit d'impôt, ce qui nous paraît complètement anormal, et nous l'avons dit aux services fiscaux. Nous considérons que c'est un sujet d'interprétation qui peut être amoindri ou modifié.

Deuxième débat, et vous l'avez fort bien dit aussi, et nous l'avons soulevé auprès du directeur régional des finances publiques, la question des délais d'intervention et de mobilisation du crédit d'impôt, avec d'abord une iniquité territoriale, puisque les délais ne sont pas les mêmes aujourd'hui dans le Cismonte ou dans le Pumonte. Il y a un vrai problème sur le Pumonte. La réponse de l'administration fiscale a été de faire un effort sur ce sujet-là, et force est de constater que les premiers retours que nous avons des entrepreneurs aujourd'hui montrent une vraie amélioration sur le traitement des dossiers ces dernières semaines.

Donc ça, c'est le retour de terrain dont nous bénéficions à ce jour, mais bien sûr, il faut continuer dans ce sens.

Vous voyez là que c'était pour la première, je dirais, un manque d'égalité territoriale. Il y a un deuxième manque d'égalité, c'est celui des entreprises ou investisseurs externes à la Corse, qui, eux, notamment en France, peuvent bénéficier aussi du crédit d'impôt grâce à une instruction

faite par l'administration fiscale du département où se situe le siège social de l'entreprise, et qui, donc, bénéficie en plus d'un avantage sur la rapidité du traitement de ces dossiers.

Tout ça pour vous dire que, finalement, en termes de solutions, nous avons, vous l'avez aussi abordé, deux chemins : soit celui de la continuité du chemin actuel, celui de la dépendance, de la demande permanente au gouvernement de prolongation de ce dispositif qui est indispensable, je le répète, à l'économie de la Corse, avec la nécessité de l'adaptation, de négocier en permanence les notions d'interprétation.

Soit nous avons un autre chemin, celui de la responsabilité, celui qui consiste, dans le cadre de l'autonomie et du pouvoir législatif, notamment du pouvoir fiscal, à adapter les règles, à prévoir des règles de financement, notamment des entreprises, qui soient en faveur de l'appareil productif, en faveur de l'emploi local, et bien sûr en faveur de l'équité territoriale.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/051

**Question orale déposée par Mme Paula MOSCA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : QUEL AVENIR POUR LA FILIERE OVINE-CAPRINE

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'ODARC,

La récente controverse autour de la révision du cahier des charges de l'AOP Brocciu a mis en évidence des tensions compréhensibles au sein de la profession, mais surtout, elle a permis de remettre en lumière un enjeu fondamental : la fragilité croissante de la filière laitière insulaire, et plus largement, la nécessité de repenser l'avenir de l'élevage ovin et caprin en Corse.

Le Brocciu n'est pas un produit comme un autre. Il incarne un savoir-faire traditionnel précieux, reconnu par une AOP mais enraciné bien au-delà dans notre patrimoine agro-pastoral. Il est le fruit d'un lien profond entre des territoires, des femmes et des hommes ainsi que leurs bêtes, qui perpétuent ces gestes depuis des générations.

Monsieur le Président de l'ODARC, vous avez récemment réuni à Altiani, les organisations professionnelles, la Chambre d'Agriculture de Corse, les associations et ainsi que vos services, afin de dresser un état des lieux partagé et d'esquisser les bases d'un plan de relance de la filière.

Ainsi, Monsieur le Président, que pouvez-vous nous dire sur cette rencontre ?

Quelles pistes concrètes peuvent aujourd'hui être envisagées, en lien avec les acteurs du terrain, pour accompagner la relance de la filière, soutenir l'installation et la transmission et garantir un avenir au Brocciu, dans le respect de son identité et de son lien à sa terre ?

Vi ringraziau.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /051

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME PAULA MOSCA AU NOM DU GROUPE FA
POPULU INSEME**

OBJET : Quel avenir pour la filière ovine-caprine

Merci Madame la Présidente,

Merci Madame la Conseillère pour cette question.

La filière ovine-caprine Corse est au cœur des préoccupations de l'ODARC et j'ai plusieurs fois eu l'occasion de le rappeler dans cette Assemblée.

Comme vous le soulignez, dans le contexte de tension autour de la modification du cahier des charges de l'AOP Brocciu, j'ai souhaité rassembler l'ensemble des acteurs de cette filière à Altiani non pas pour aborder ce sujet qui doit être débattu entre les différents collèges de l'Organisme et de Défense de l'AOP Brocciu, mais pour partager un constat, définir une vision globale et poser les bases d'une stratégie commune de développement au sein de cette filière.

Cette réunion a permis à chacun de s'exprimer dans un débat apaisé et constructif que ce soit l'interprofession laitière, la Chambre régionale d'Agriculture, l'OS Corse et la Coopérative Corsia, le syndicat AOP Brocciu, le Gruppamentu di i pastori corsi, l'AREO, Casgiu Casanu et l'Associu di i capraghji corsi.

Bien évidemment, ont été abordées les questions du revenu de l'éleveur, de la problématique de l'attractivité du métier, de la valorisation des produits que ce soit le lait, le fromage mais également la viande, le problème du foncier, du coût de l'aliment et des intrants. De même, des réflexions ont été menées sur la nécessité de s'interroger sur le manque d'impact du doublement de la prime du 1^{er} pilier de la PAC et, d'une manière générale des aides allouées à cette filière que ce soit au niveau du collectif, avec environ 2 Millions d'euros par an mais aussi au niveau de la modernisation des exploitations, malgré des taux de subvention au maximum de la réglementation.

Mais le constat a également été établi sur la nécessité de sortir du catastrophisme et de partager une vision entre les différents acteurs : fermiers, apporteurs et laitiers, afin de mettre en place une stratégie réellement globale et adoptée par tous les types d'opérateurs et ce, de façon transparente et claire.

A cet effet, une nouvelle réunion sous le même format se tiendra à Altiani le 31 juillet afin de dessiner les pourtours de cette stratégie commune et la méthode à mettre en place afin de réellement acter un changement d'approche au sein de cette filière.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/049

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : PAR UNA CHJARIFICAZIONI NANT'A L'A.S.E.

Sgiò Pridenti di l'esecutivu,

I Servizi di l'Aiutu Suciali à a Zitiddina (ASE) ani par scopu di metta in opara azzioni in u quadru di a pulitica di prutizzioni di a zitiddina, par privenzioni, signalamentu di situazioni pirculosi o risichi di pirculu è di prutezzioni.

Si sà chì i dui modi par maiò parti sò l'intarvinzioni in a famiglia è l'aiutu finanziaru, è a siconda tocca à i misuri di piazzamentu fora di a famiglia.

Sti misuri sò di a rispunsabilità di i puteri amministrativi e ghjudiziari. A missione ingaghja a Dirizzioni di Prumuzioni di a Saluta (DPSPS) è a Dirizzioni di l'Azzioni di Prussimità (DASP).

In Corsica hè u Pridenti di l'Esecutivu chì hè garantu di a pulitica publica di a prutizzioni di a zitiddina pà a quali c'hè un inseme di misuri.

Sta prusintazioni fatta, si cunoscini assai prublemi chì in Francia toccani assai ziteddi.

Sti ziteddi, in u quadru di stu schema d'aiutu so cunfruntati à :

- Capacità è cundizioni d'accolta missi à mali
- Fuga è abandonu di a famiglia d'accolta
- Prustituzioni ghjuvanili e usu di droga

Stu sistema hè divintatu incompatibili in cù i dritti fundamintali di i ziteddi.

Voli di chi i ziteddi piazzati chì duvariani essa prutetti sò lasciati soli soli incù pussibili cunsequenzi gravi in a so vita cutidiana, com'è prustituzioni, abusi sessuali in cù usu di prudutti impiditi.

È a lista di tutti sti tralasceri o malfatti hè bedda longa. Hè un scandalu statali.

E in Corsica ?

Si sà chì da anni ci so stati mancanzi di mezzi umani è saziatura di capacità d'accolta par i ziteddi. Si sà dinò chì ci sò inchiesti pulizari e ghjudizari par sparizioni di ziteddi o pà abusi sessuali.

Si parla assai di reti urganizzati di prustituzioni è di droga.

Si sà chì pochi tempi fà, l'ARS hà cummandatu un istudiu nant'à a prustituzioni di i ghjovani chì metti in rilievu una situazione critica da a quali ùn ci voli à metta da cantu u funziunamentu attuali di l'Aiutu Suciali a à zitiddina.

Vi dumandemi dunqua :

- S'è vo ci pudeti dà una prisentazioni pricisa di l'ASE in Corsica, di i so capacità, di i so limiti è di i so prublemi ?
- Ci pudeti dà a rialità di i fatti dilituosi chì pudariani cuncinà l'ASE ?
- Pudeti pricisà s'è ci devi essa un controlu da l'autorità cumpetenti nant'à l'ASE ?

A ringrazià vi.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /049

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

OBJET : Par una chjararificazioni nant'a l'A.S.E

Cara Véronique,

Vous conviendrez que faire une présentation précise de l'Aide Sociale à l'Enfance en moins de 4 minutes n'est pas un exercice aisé. Je serai donc synthétique mais je suis bien évidemment à votre disposition pour en reparler plus largement avec vous.

Nous aurons notamment un débat dans le courant de l'année 2026, lors de la présentation du bilan du schéma de protection de l'enfance voté en 2021.

La préoccupation principale de l'ASE est de garantir la sécurité, le développement et le bien-être des mineurs en danger ou en risque de l'être. Ils sont placés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif.

Je vous précise tout de même que c'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui dépend du Ministère de la Justice, qui prend en charge plus spécifiquement l'enfance délinquante.

Depuis la fusion, et le changement d'échelle qui en a découlé, nous avons été amenés à revoir notre l'organisation et à décider d'un effort financier conséquent notamment pour renforcer les

actions de prévention jusque-là peu investies par les anciens départements. Nous avons travaillé sur les actions innovantes comme les 1000 premiers jours des enfants, la crèche préventive et l'accompagnement à la parentalité.

Depuis 2018, le budget de l'enfance a doublé, et s'élève en 2024 à 31 Millions d'euros. Parmi les difficultés auxquelles nous faisons face : la complexification des situations, la prise en charge de mineurs à double vulnérabilité, la précarité, mais également l'augmentation des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes majeurs, placés par l'Etat.

La Collectivité de Corse accompagne environ 1400 enfants ou jeunes majeurs, dont 434 sont placés, en famille d'accueil (une soixantaine sur le territoire) ou en établissements, en Corse ou sur le continent. Et pour suivre ces enfants au quotidien, les services de l'ASE comptent aujourd'hui 200 agents dont je salue l'engagement. Nous avons d'ailleurs renforcé cette direction depuis 2020 (+23 agents).

Mais vous avez raison, la politique publique de protection de l'enfance est à « bout de souffle » comme en témoignent les deux rapports du défenseur des droits et de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale du début d'année, qui mettent en évidence que cette crise structurelle concerne tous les territoires.

L'Etat, malgré cette réalité, n'augmente pas la dotation aux collectivités en charge de cette compétence de premier rang ; alors même que la protection de l'enfance se trouve impactée par les manquements d'autres politiques portées par l'Etat dont dépend le sort des mineurs à protéger : la justice, l'éducation nationale et la santé.

Dans votre question, vous citez un rapport et qui met en avant des situations préoccupantes de prostitution et de consommation de drogue par les mineurs en Corse. Ce qui doit nous interpeller collectivement, notamment, sur la marchandisation du corps ! Cette réalité illustre surtout une évolution sociétale...

Ce rapport précise que sur les cinq dernières années, sept mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) auraient été identifiés en situation de prostitution ou en risque de l'être.

Il évoque le phénomène de prostitution en Corse, les différentes formes qu'elle peut prendre, et son évolution dans les pratiques : location d'appartements, contreparties matérielles non financières, et contact via les réseaux sociaux, où rodent par ailleurs des prédateurs comme on l'a encore vu ce week-end...

Lorsque ce rapport a été publié, nous travaillions déjà sur une meilleure coordination des intervenants dans le champ de la protection de l'enfance et nous avons identifié le besoin de formation des travailleurs sociaux de la Collectivité afin d'améliorer le repérage des mineurs en situation de prostitution.

Dès sa publication en avril 2025, les services de l'ASE ont contacté les auteurs du rapport, Marie PERETTI-NDIAYE et Aubry PRIEUR afin d'échanger plus précisément sur cette question, et élaborer un projet de formation pour 2026.

Je tiens à souligner que les problématiques de consommation de drogue et de prostitution ne concernent pas spécifiquement les mineurs de l'ASE, qu'il ne faudrait pas stigmatiser, mais malheureusement, concernent toutes les franges de la société, et pas que les jeunes !

Il résulte des statistiques 2024 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qu'une quinzaine de mineurs seulement sur les 200 suivis étaient connus des services de l'ASE et concernent plutôt des atteintes aux personnes et très peu une consommation de drogue ou de faits de prostitution.

Même s'il est vrai que ces enfants suivis par l'ASE et donc en danger ou en risque de l'être sont à l'évidence plus vulnérables que d'autres et donc plus exposés à ces dérives, en ce sens ils doivent pouvoir bénéficier d'une attention particulière.

Dans le cadre de l'observatoire corse de la protection de l'enfance, nous nous recueillons, avec la création du Comité des enfants, la parole des enfants confiés. Nous sommes dans une démarche participative car vous voulons favoriser leur épanouissement dans un contexte de confiance et de projection vers l'avenir.

Enfin, si j'ai bien compris, vous évoquez des contrôles qui pourraient être réalisés par l'Etat ? Je pose la question car nous n'avons pas la compétence.

Je vous rassure, des inspections-contrôles régulières dans les structures et dans les familles d'accueil sont menées par nos agents, formés pour ce faire et assermentés à cet effet, selon une programmation pluriannuelle.

Les contrôles sont conjoints avec les services de l'état et/ou la PJJ uniquement lorsque l'établissement a une double habilitation de la Collectivité et de la Préfecture.

Au-delà de cette obligation légale de contrôle, la Collectivité s'inscrit dans une logique d'accompagnement qualitatif et quantitatif de la prise en charge des enfants, qui passe par l'accompagnement régulier et soutenu des ESSMS, notamment afin de limiter les fugues.

En conclusion, nous réaffirmons ici notre engagement à protéger chaque enfant confié à notre responsabilité, en renforçant les moyens financiers et humains, les contrôles, et la transparence de notre action.

A ringraziavvi.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N° 2025/E4/048

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : PÀ FÀ CAMPA A NOSCIA AGRICULTURA : UNA NICISSARIA
PRUTIZIONI CONTRU A I MALATII**

Sgiò Cunsiglieri in carica di l'agricultura,

Dumani ci prisintareti un rapportu annant'à à malatia d'Aujeszky chi tocca i purcedda è i signara.

Ma ùn hè a prima volta chi si parlarà, qui in st'Assemblea, di malatii chi toccani l'animali o a vegetazioni. Ramintemuci par esempiu a febbra catarrali, a pesta purcina, a Xylella fastidiosa ed altri.

Attualmente si parla monda di a DNC, « La Dermatose Nodulaire Contagieuse » chi tocca i vacini.

Pà avali ci hè sulamenti un vaccinu ma ùn hè tantu sicuru è in certi casi t'ha effetti negativi annant' à a fecondità di l'animali. I dui misuri imposti da u Statu francesu so di tumbà tutta a banda ancu si un solu animali hè toccu è l'isulamenti di l'animali.

Da poi qualchi tempu si sa chi ci so i casi di DNC in Sardegna è in Savoia. Si a malatia ghjunghji in Corsica, incù l'ubbligazioni di tumbà tutti l'animali saria un scumpientu pà l'addevu corsu.

I rispunsevuli agriculi corsi hani dumandatu a u Statu di metta in ballu una misura d'intirdizioni d'impurtazioni pà a statina, u tempu di metta in anda veri misuri di prutizioni.

Prima, u Statu ùn ha rispostu nudda po' ha ricusatu dindu chi tutti i rigioni francesi devini essa trattati di a stessa manera è chi sta misura hè impussibili.

Ùn si pò accittà chi l'agricultura corsa ghjà à a malavia s'ghì missa ancu di più in priculu par via di a tralascera è u disprezzu di u Statu.

Dopu à misuri d'urgenza dumandemu dinò a missa in ballu di misuri serii di tracciabilità di l'animali è di i vegetali chi entrini in Corsica pà pugnà di pruteghja l'agricultura chi hè in priculu è devi ritruvà a so piazza à u centru di a noscia suciità. Sapemu s'ghì Prisidenti chi v'impigneti a pro di l'Agricoltura corsa ma qui ci voli di movasi prestu è energeticamenti :

- Seti d'accusentu pà agiscia incù forza in unioni incù tutti l'attori agriculi è pulitichi di manera à uttena da u Statu un ingaggiamentu scrittu è misuri forti di prutizioni ?

Vi ringraziu.

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /048

**REPONSE DE DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

OBJET : Pà fà campa a noscia agricultura : una nicissaria prutizioni contru a i malatii

Merci Madame la Présidente,

Merci Monsieur le Conseiller, pour cette question.

Comme vous le soulignez très justement, ce n'est pas la première fois que nous abordons la problématique sanitaire agricole dans cette Assemblée, que ce soit en matière de protection des végétaux ou de santé animale.

Et nous faisons toujours le même constat : la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC met en place et finance des plans de lutte contre les maladies, met en œuvre les conditions pour développer la production de plants en local comme pour les oliviers par exemple, incite par le biais des aides à la plantation de nouveaux vergers, à l'utilisation exclusive de ces plants, intervient pour équiper les exploitations de moyens de lutte comme pour la PPA avec les plans

biosécurité porcine et intervient même en complément voire même en substitution de l'Etat pour accompagner les exploitations touchées par ces problèmes sanitaires. On citera par exemple les différentes aides inhérentes à la FCO dont le dernier acte est de cofinancer les vaccins pour l'année 2025 pour l'ensemble des éleveurs ovins.

Mais le volet prévention dont la prérogative relève pleinement de l'Etat, fait toujours défaut.

Anticiper les crises par une surveillance renforcée, mettre en place des contrôles systématiques de toutes les introductions de plants ou d'animaux voire stopper les autorisations d'importation d'animaux vivants en cas de risques avérés comme c'est le cas actuellement pour la DNC, ce programme n'est malheureusement toujours pas à l'ordre du jour.

Et aujourd'hui, le risque que fait peser l'introduction incontrôlée de bovins dans un contexte aussi menaçant est inacceptable ! En tant que président de l'ODARC, je demande solennellement un moratoire sur l'importation de bovins en Corse et ce, jusqu'à fin septembre. En effet, les obligations de contrôle et de quarantaine promises par l'Etat ne sont ni suffisantes et pire, même pas respectées. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter d'attendre, impuissants, que cette maladie débarque en Corse par le bateau !

De plus, cette préoccupation majeure que vous soulevez touche non seulement à l'avenir de notre agriculture, mais plus largement à l'équilibre sanitaire, environnemental et économique de notre île.

Dans ce contexte, la vigilance constitue le premier point d'importance dans la lutte contre ces menaces récurrentes.

Il ne saurait y avoir de réponse efficace sans une veille permanente, structurée et partagée. À ce titre, il nous semble indispensable de renforcer les liens avec nos voisins méditerranéens, qui, comme nous, sont exposés à ces mêmes risques. Il en va d'un effort collectif et transfrontalier.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un observatoire transfrontalier, à la fois scientifique, technique et opérationnel. Cet observatoire pourrait prendre la forme d'un lieu de coordination et d'anticipation, chargé, pour chaque risque identifié, d'élaborer un protocole clair d'action, afin de garantir une réactivité immédiate, ciblée et efficace. Il s'agirait là non pas d'une simple instance consultative, mais bien d'un outil stratégique, capable de répondre aux premières agressions avec rigueur et discernement.

Dans le cadre de la maladie d'Aujeszky, de la trichinellose, etc... je tiens à souligner que les services vétérinaires des laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse exercent une surveillance rigoureuse de l'ensemble de la filière porcine. De la même manière, la tuberculose bovine fait l'objet d'un suivi attentif et constant par les mêmes services.

Je souhaite également rappeler que les équipes de lutte anti-vectorielle ont été systématiquement mobilisées lors des épisodes passés et liés à la *Xylella fastidiosa* comme à la fièvre catarrhale ovine. Ces interventions démontrent que nous disposons d'une capacité d'action opérationnelle, qu'il convient aujourd'hui de consolider, de pérenniser et de coordonner à une échelle plus large. La lutte contre les bio agresseurs se doit d'être ajustée aux risques émergents.

La Corse, vous l'avez rappelé, est régulièrement confrontée à des risques sanitaires d'origine animale, végétale, mais aussi humaine. L'exemple du Chikungunya, dont les premiers cas ont

été enregistrés récemment, en témoigne avec éloquence. Sans céder à l'alarmisme, il est de notre devoir de tirer les leçons de ces épisodes pour renforcer nos capacités d'anticipation.

Notre île, située au cœur du bassin méditerranéen, est plus que jamais à la croisée des circulations, des flux, mais aussi des risques renforcés par le changement climatique. Cette position géographique, qui est aussi une richesse, impose une responsabilité partagée et une mobilisation de tous les acteurs : agriculteurs, vétérinaires, scientifiques, élus et services de l'État.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le demander dans cette Assemblée, la Corse doit être considérée comme un territoire « sentinelle » permettant de « guetter » pour avertir dès que possible de l'arrivée éventuelle d'une maladie en le signalant et d'autre part, de « protéger » en tentant de s'y opposer notamment compte tenu de notre insularité.

Ainsi, oui, nous sommes déterminés à agir avec force, en étroite union avec nos voisins méditerranéens, le monde agricole, les représentants politiques de notre territoire mais également les services de l'Etat afin d'entériner la mise en œuvre de mesures fortes de protection et de prévention.

Je vous remercie.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025
4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

(2) MOTION(S) NOUVELLE(S)

MOTION N° 2025/E4/019 DÉPOSÉE PAR M. SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE "AVANZEMU" : DUMANDA D'ISCRIZIONE DI U SITU ARCHEOLOGICU DI PADDAGHJU NANTU À A LISTA DI U PATRIMONIU MUNDIALE DI L'UNESCO È NANTU À A LISTA DI U PATRIMONIU MUNDIALE IN PERICULU

DEMANDE D'INSCRIPTION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE PADDAGHJU SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL

MOTION N° 2025/E4/020 DÉPOSÉE PAR MME FRANÇOISE CAMPANA AU NOM DU GROUPE "FÀ POPULU INSEME" : OPPOSIZIONE À A SUPPRESSIONE DI U CUNSERVATORIU DI U LITURALE È À A SO INTEGRAZIONE IN UNA STITUZIONE STATALE GLUBALIZATA

OPPOSITION À LA SUPPRESSION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET À SON INTÉGRATION DANS UNE ENTITÉ ÉTATIQUE GLOBALISÉE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N°2025/E4/019

MOTION

AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : M. SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE "AVANZEMU"

OBJET : DUMANDA D'ISCRIZIONE DI U SITU ARCHEOLOGICU DI PADDAGHJU NANTU À A LISTA DI U PATRIMONIU MUNDIALE DI L'UNESCO È NANTU À A LISTA DI U PATRIMONIU MUNDIALE IN PERICULU
DEMANDE D'INSCRIPTION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE PADDAGHJU SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL

CONSIDERANT la Convention du Patrimoine mondial concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par l'UNESCO en 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;

CONSIDERANT la richesse de notre mégalithisme allant du néolithique à l'âge du bronze ;

CONSIDERANT que le site archéologique de Paddaghju est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 23 octobre 1974 ;

CONSIDERANT les campagnes de fouilles archéologiques menées par René Grosjean entre 1964 et 1968 qualifiant Paddaghju de « laboratoire mégalithique corse » ;

CONSIDERANT que le site archéologique de Paddaghju est un des fleurons de notre histoire et qu'il constitue un fort potentiel de développement patrimonial, culturel et donc économique ;

CONSIDERANT que ce site constitue l'alignement mégalithique le plus important de méditerranée, avec notamment deux-cent cinquante-huit monolithes (stantare), trois statues-menhirs (palatini) et des coffres (bancali) ;

CONSIDERANT la valeur universelle exceptionnelle de Paddaghju car présentant une importance culturelle transcendant les frontières et un même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité ;

CONSIDERANT que les sites archéologiques voisins de Cauria et Funtanaccia font l'objet de campagnes de restauration et de mises en valeur régulières tandis que celui de Paddaghju se trouve dans un état d'abandon, et qu'il se dégrade chaque année davantage ;

CONSIDERANT l'urgence de la situation qui ne cesse d'évoluer défavorablement d'année en année ;

CONSIDERANT le consensus général quant à la nécessaire sauvegarde culturelle et patrimoniale dudit site ;

CONSIDERANT les critères d'inscription au patrimoine mondial définis par l'UNESCO ;

CONSIDERANT la récente inscription, par l'UNESCO, des sites de Carnac en Bretagne et de Domus de Janas en Sardaigne ;

CONSIDERANT qu'un classement du site archéologique de Paddaghju au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et que son inscription à la liste du patrimoine en péril concourraient à la sauvegarde de ce site à l'histoire collective millénaire ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE l'inscription urgente du site mégalithique de Paddaghju sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et son inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril ;

ENVISAGE des démarches similaires concernant tous les autres sites territoriaux patrimoniaux tant en Cismonte qu'en Pumonti, notamment Cauria, Funtanaccia, i Castelli préhistoriques... ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entamer, en ce sens, les démarches nécessaires auprès des différents acteurs concernés, du ministère de la culture et des instances internationales.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

N°2025/E4/020

MOTION

AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : **MME FRANÇOISE CAMPANA AU NOM DU GROUPE**
"FÀ POPULU INSEME"

OBJET : **OPPOSIZIONE À A SUPPRESSIONE DI U CUNSERVATORIU**
DI U LITURALE È À A SO INTEGRAZIONE IN UNA
STITUZIONE STATALE GLUBALIZATA
OPPOSITION À LA SUPPRESSION DU CONSERVATOIRE DU
LITTORAL ET À SON INTÉGRATION DANS UNE ENTITÉ
ÉTATIQUE GLOBALISÉE

VU la loi n° 75-602 du 10 juillet 1975 portant création du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;

VU la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la gestion des espaces naturels sensibles ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L322-1 et suivants relatifs au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;

VU la délibération n° 05/118 AC de l'Assemblée de Corse du 14 octobre 2005 relative à la mise en œuvre d'un partenariat renforcé avec le Conservatoire du littoral en Corse ;

VU la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) ;

VU la délibération n° 23/089 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 portant sur le projet Autonomia qui se prononce pour le transfert de la compétence de la Direction du littoral et de la mer, volet non régalien : Conservatoire du littoral ;

VU la Convention-cadre signée entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral le 6 juillet 2017, définissant les modalités de collaboration pour la gestion, l'aménagement et la valorisation des sites ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe" ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la délibération n° 24/113 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2024 approuvant la convention de partenariat 2024-2030 relative à la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels du littoral de la Corse ;

VU la délibération n° 25/007 AC de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2025 approuvant le Schéma Territorial des Espaces Naturels Sensibles de Corse 2025-2034 ;

VU le Rapport sénatorial n° 807 au nom de la commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État, remis à au Président du Sénat le 1er juillet 2025 ;

VU le projet de loi de finances 2026 du Gouvernement prévoyant des recherches d'économies structurelles et la définition des indicateurs de performance ;

VU la tribune "Cinquante ans après sa création, le conservatoire du littoral est dans la tourmente" publié dans l'édition de Le Monde du 8 juillet 2025 signée par de nombreux élus, Présidents de régions et de départements, d'associations des maires, présidents d'intercommunalités, par l'association nationale des élus des littoraux ainsi que l'association Rivages de France ;

VU le communiqué du Président de la Communauté de Communes de Lisula-Balagna, en date du 9 juillet 2025 exprimant une opposition claire et argumentée au projet de dissolution du Conservatoire du littoral dans une structure administrative nationale ;

CONSIDERANT que le Conservatoire du littoral, créé en 1975, est un établissement public à caractère administratif dont la mission essentielle est la protection durable des espaces naturels littoraux et lacustres, notamment par l'acquisition foncière, une gestion écologique et raisonnée, ainsi que par la valorisation patrimoniale des sites ;

CONSIDERANT que son action repose depuis toujours sur un partenariat fort avec les collectivités territoriales, dans le respect des spécificités locales, culturelles, paysagère et environnementales des territoires ;

CONSIDERANT que son action se conjugue avec de nombreux autres dispositifs de protection : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites classés, propriétés territoriales, forêts soumises au régime forestier ;

CONSIDERANT que l'action du Conservatoire du littoral contribue à la préservation du bien commun, à la transmission des savoirs paysagers, et à la mise en valeur des identités territoriales, dans une logique d'équilibre entre protection de l'environnement, accueil du public responsable, et maintien d'activités durables ;

CONSIDERANT que le Conservatoire assure la protection de près de 19 % du linéaire côtier français ;

CONSIDERANT qu'en Corse, il constitue un acteur clé de la préservation du patrimoine paysager, écologique, historique et culturel du littoral ;

CONSIDERANT que le Conservatoire du littoral protège en Corse, au 1er janvier 2025, 21 659 hectares répartis sur 74 sites, couvrant 62 communes et représentant environ un tiers du littoral de l'île, et que son objectif à l'horizon 2050 est d'atteindre 38 800 hectares protégés, conformément aux orientations arrêtées par son Conseil d'administration, lequel a d'ores et déjà validé, en mai 2025, l'acquisition de plusieurs dizaines d'hectares supplémentaires ;

CONSIDERANT que le projet de loi de finances 2026 envisage la suppression ou la fusion de nombreux opérateurs publics, dont le Conservatoire du littoral, au nom d'une rationalisation administrative et budgétaire dont les fondements sont contestés par de nombreux élus, experts et associations ;

CONSIDERANT que le Rapport sénatorial sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État, de juillet 2025, recommande de supprimer juridiquement le Conservatoire du littoral afin que ses compétences soient intégrées à l'Office français de la biodiversité (OFB), sans garanties claires de maintien des missions, des moyens, ni de l'autonomie d'action de l'établissement ;

CONSIDERANT que cette intégration ferait courir un risque grave de dilution des missions spécifiques du Conservatoire, de perte de la compétence foncière, et de recul de la gouvernance territoriale partagée au profit d'une centralisation peu adaptée aux réalités de l'île ;

CONSIDERANT que la Corse, territoire insulaire et maritime, particulièrement vulnérable face aux effets du changement climatique, de l'érosion côtière, de la pression foncière et de la spéculation immobilière, a plus que jamais besoin d'un outil spécialisé, souple et réactif tel que le Conservatoire du littoral ;

CONSIDERANT qu'à l'heure où la transition écologique impose une gouvernance adaptée, expérimentée et territorialisée, de nombreuses voix d'élus, d'experts, d'associations, de scientifiques et de citoyens, s'élèvent pour demander non pas la suppression, mais au contraire le renforcement du Conservatoire du littoral ;

CONSIDERANT que dans le cadre des réflexions en cours sur l'évolution institutionnelle de l'île, le rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse constitue une évolution logique et indispensable afin de garantir une meilleure articulation des politiques publiques de protection, de gestion et de valorisation du littoral, dans une approche pleinement adaptée aux réalités insulaires ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME que l'action du Conservatoire du littoral joue aujourd'hui un rôle essentiel en Corse, en tant qu'acteur majeur de la protection durable du littoral, de la

valorisation écologique du foncier public, et de la lutte contre l'artificialisation des sols ;

EXPRIME son attachement au maintien du Conservatoire du littoral en tant qu'établissement public autonome, doté de moyens propres et de prérogatives suffisantes pour assurer ses missions de manière pérenne, transparente et territorialisée ;

S'OPPOSE à toute mesure conduisant à la suppression, à la dilution ou à la fusion du Conservatoire du littoral dans une structure administrative plus large, technocratique et recentralisée, déconnectée des enjeux spécifiques de la Corse ;

SOUHAITE que le Gouvernement renonce à ce projet et engage une concertation loyale et approfondie avec les collectivités territoriales littorales, les gestionnaires d'espaces naturels, les élus insulaires et les représentants de la société civile, afin de renforcer les moyens humains et financiers du Conservatoire du littoral ;

REAFFIRME la position exprimée par l'Assemblée de Corse, dans sa délibération du 5 juillet 2023, en faveur du rattachement du Conservatoire du littoral à la Collectivité de Corse, dans le cadre de l'évolution institutionnelle en cours, cette évolution étant de nature à renforcer la cohérence, l'efficacité et la territorialisation des politiques publiques en matière de préservation du littoral ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour transmettre la présente motion au Premier ministre, au ministre de la Transition écologique, aux présidents des deux assemblées parlementaires, à la présidence du Conservatoire du littoral, ainsi qu'à l'ensemble des présidents des exécutifs des Régions concernées.